



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC

QUEBEC, SAMEDI, 22 DECEMBRE, 1894.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Les avis, documents ou annonces reçus après midi le jeudi de chaque semaine, ne seront pas publiés dans la *Gazette Officielle* du samedi suivant, mais dans le numéro subséquent.

4605

PROVINCE DE QUEBEC.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN
CHANCELLERIE.

Québec, 18 décembre 1894.

Le onzième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, François Xavier Lemieux, écuyer, a été élu député à l'Assemblée législative de la province de Québec pour représenter le district électoral de Bonaventure.

EUG. ROUILLARD,

4841 Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Nominations

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 14 décembre courant (1894), de nommer M. Alexis Chicoine, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, comté d'Argenteuil, en remplacement de M. Frédéric Sénécal, absent.

4917

PROVINCE OF QUEBEC

QUEBEC, SATURDAY, 22nd DECEMBER, 1894.

GOVERNMENT NOTICES.

Notices, documents or advertisements received after twelve o'clock on the Thursday of each week, will not be published in the *Official Gazette* of the Saturday following, but will appear in the next subsequent number.

4606

PROVINCE OF QUEBEC.

OFFICE OF THE CLERK OF THE CROWN IN
CHANCERY.

Quebec, 18th December, 1894.

The eleventh day of December, one thousand eight hundred and ninety-four, François Xavier Lemieux, esquire, has been elected member of the Legislative assembly of the province of Quebec to represent the electoral district of Bonaventure.

EUG. ROUILLARD,

4842 Clerk of the Crown in Chancery.

Appointments

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, on the 14th of December instant (1894), to appoint Mr. Alexis Chicoine, school commissioner for the municipality of Saint Adolphe d'Howard, county of Argenteuil, to replace Mr. Frédéric Sénécal, absent.

4918

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 9e jour de novembre 1894, de nommer Charles William Butler, de la ville de Hobart, dans la colonie de Tasmania, écuyer, solliciteur, commissaire pour recevoir des affidavits dans la dite colonie de Tasmania, devant servir dans les différentes cours de record de la province de Québec, conformément à l'article 30 du code de procédure civile pour le Bas-Canada.

4859

LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire de la province.

Proclamation

Canada,
Province de }
Québec. }
(L. S.)

J. A. CHAPLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

TH. CHASE-CASGRAIN, } **A**TTENDU que MM.
Proc.-Général. } Paul Ernest Smith,
Wenceslas LaRue et Cyprien Labrèque, trois des commissaires dûment nommés pour les fins du chapitre premier du titre neuf des Statuts refondus de la province de Québec, dans et pour le diocèse catholique romain de Québec, dans Notre province de Québec, tel que canoniquement reconnu et érigé par les autorités ecclésiastiques, ont, sous l'autorité des susdits statuts, fait un rapport de leur opinion au lieutenant-gouverneur de Notre dite province de Québec, accompagné d'un *procès-verbal* de leurs procédés, par lequel ils décrivent et déterminent les limites et bornes de cette partie de la paroisse de Sainte-Alban, dans le comté de Portneuf, dans le dit diocèse catholique romain de Québec, qu'ils croient le plus convenable de détacher de la dite paroisse de Saint-Alban et d'annexer à la paroisse de Saint-Gilbert, dans le comté de Portneuf, dans le diocèse susdit, comme suit, savoir :

La partie de la paroisse de Saint-Alban, dans la seigneurie de Deschambault, comté de Portneuf, à être annexée à la paroisse Saint-Gilbert, aussi dans la seigneurie de Deschambault, comté de Portneuf, comprenant un terrain de forme irrégulière, renfermant tous les lots depuis le lot No. cent soixante (160) inclusivement, jusqu'au lot No. cent soixante et quinze (175) aussi inclusivement, de la cinquième concession de la dite paroisse Saint-Alban, de plus tous les lots depuis le lot No. soixante et huit inclusivement jusqu'au lot No. quatre-vingt-onze (68 à 91) aussi inclusivement, ainsi que tous les lots Nos. quatre-vingt-onze A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, et quatre-vingt-onze L, (91 A jusqu'à 91 L) inclusivement, de la quatrième concession de la susdite paroisse Saint-Alban. Tous les lots ci-haut mentionnés font partie des plans et livre de renvoi du cadastre officiel de la susdite paroisse Saint-Alban. Le dit territoire étant borné comme suit, savoir : vers le nord par la limite sud-est du lot No. cent soixante et seize (176), de la paroisse Saint-Alban, partie par la rivière Sainte-Anne, et vers le nord-ouest partie par les lots Nos. cent quarante-trois (143) jusqu'au lot No. cent cinquante-neuf (159), de la susdite cinquième concession de Saint-Alban ; vers le nord-est par la limite sud-ouest de la paroisse Portneuf ; vers le sud-est par la susdite paroisse Saint-Gilbert, où la cinquième concession de la seigneurie Deschambault, enfin au sud-ouest partie par les lots Nos. cent cinquante-

PROVINCIAL SECRETARY'S OFFICE.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 9th of November, 1894, to appoint Charles William Butler, of the town of Hobart, in the colony of Tasmania, esquire, solicitor, a commissioner for taking affidavits in the said colony of Tasmania, to be used in the different courts of record of the province of Quebec, under the authority of the 30th article of the code of civil procedure of Lower Canada.

4860

LOUIS P. PELLETIER,
Provincial secretary.

Proclamation

Canada,
Province of }
Quebec. }
(L. S.)

J. A. CHAPLEAU.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

PROCLAMATION.

TH. CHASE CASGRAIN, } **W**HEREAS Messrs.
Atty.-General. } Paul Ernest Smith,
Wenceslas LaRue and Cyprien Labrèque, three of the commissioners duly appointed for the purposes of chapter first of title nine of the Revised Statutes of the province of Quebec, in and for the roman catholic diocese of Quebec, in Our province of Quebec, canonically acknowledged and erected by the ecclesiastical authorities, have, under the authority of the said statutes, made to the lieutenant governor of Our said province of Quebec, a return of their opinion, with a *procès-verbal* of their proceedings, by which they describe and declare the limits and boundaries of that certain part of the parish of Saint Alban, in the county of Portneuf, in the said roman catholic diocese of Quebec, which they think most expedient to be detached from the said parish of Saint Alban and to be annexed to the parish of Saint Gilbert, in the county of Portneuf, in the diocese aforesaid, to be as follows, that is to say :

The part of the parish of Saint Alban, in the seignory of Deschambault, county of Portneuf, to be annexed to the parish of Saint Gilbert, also in the seignory of Deschambault, county of Portneuf, comprising a territory of irregular outline, including all the lots from lot No. one hundred and sixty (160) included, to lot No. one hundred and seventy-five also included, of the fifth concession of the said parish of Saint Alban, and moreover all the lots from lot No. sixty-eight included to lot number ninety-one (68 to 91) also included, and also all the lots Nos. ninety-one A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, and ninety-one L (91 A to 91 L) included, of the fourth concession of said parish Saint Alban. All the lots above mentioned form part of the plans and book of reference of the official cadastre of the said parish of Saint Alban. The said territory being bounded as follows, to wit : on the north by the south east line of lot No. one hundred and seventy-six (176), of the parish of Saint Alban, partly by the river Sainte Anne, and on the north west partly by lots Nos. one hundred and forty-three (143) to lot No. one hundred and fifty-nine (159), of the said fifth concession of Saint Alban ; to the north east by the south west boundary of the parish of Portneuf ; to the south east by the aforesaid parish of Saint Gilbert, on the fifth concession of the seignory Deschambault, lastly, on the south west partly by lots Nos. one hundred and fifty-nine (159) and one hundred and forty-two (142), and partly by

neuf (159) et cent quarante-deux (142), et partie par la paroisse Saint-Alban, où la cinquième concession de la seigneurie Deschambault.

La dite partie de la paroisse de Saint-Alban, à être annexée à la paroisse Saint-Gilbert, formant une superficie de trois mille huit cent cinquante-cinq arpents (3855), plus ou moins.

A CES CAUSES, Nous avons confirmé, établi et reconnu, et par les présentes confirmons, établissons et reconnaissons les limites et bornes de la partie de la paroisse de SAINT-ALBAN ci-dessus décrites, qui sera et demeurera détachée de la dite paroisse de SAINT-ALBAN, et annexée à la paroisse de SAINT-GILBERT.

Et Nous avons ordonné et déclaré, et par les présentes ordonnons et déclarons que la dite partie de la paroisse de SAINT-ALBAN ci-dessus décrite, sera détachée de la dite paroisse de SAINT-ALBAN, et sera et demeurera annexée à la dite paroisse de SAINT-GILBERT.

Et par les présentes, Nous décrétons qu'à l'avenir la dite partie de la dite paroisse de SAINT-ALBAN fera partie de la dite paroisse de SAINT-GILBERT, pour toutes les fins civiles, en conformité des dispositions des susdits statuts.

De tout ce que dessus tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable JOSEPH ADOLPHE CHAPLEAU, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce SEPTIEME jour du mois de DECEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et de Notre Règne la cinquante-huitième.

Par ordre,

LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire de la province.

4857

the parish of Saint Alban, other fifth concession of the seigniory Deschambault.

The said part of the parish of Saint Alban, to be annexed to the parish of Saint Gilbert, forms a territory of about three thousand eight hundred and fifty-five (3855) arpents in area, more or less.

NOW KNOW YE, that We have confirmed, established and recognized, and by these presents do confirm, establish and recognize the aforesaid limits and boundaries of that part of the parish of SAINT ALBAN hereinbefore described, to be and remain detached from the said parish of SAINT ALBAN, and to be and remain annexed to the parish of SAINT GILBERT.

And We have ordained and declared, and by these presents do ordain and declare the said part of the parish of SAINT ALBAN above described, to be detached from the said parish of SAINT ALBAN, and to be and remain annexed to the said parish of SAINT GILBERT.

And We do hereby constitute the said part of the said parish of SAINT ALBAN to be hereafter part of the said parish of SAINT GILBERT, for all civil purposes, agreeably to the provisions of the aforesaid statutes.

Of all which Our loving subjects and all others whom these presents may concern, are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent and the Great Seal of Our Province of Quebec, to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable JOSEPH ADOLPHE CHAPLEAU, member of Our Privy Council for Canada, Lieutenant Governor of the said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this SEVENTH day of the month of DECEMBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and ninety-four, and in the fifty-eighth year of Our Reign.

By command,

LOUIS P. PELLETIER,
Provincial secretary.

4858

Avis du Gouvernement

PROVINCE DE QUÉBEC.

—
Departement des Terres de la Couronne.

—
AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'acte 45 Vict., ch. 10, et ses amendements, que, 60 jours après l'affichage du présent avis, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques, dont suit une liste :

Adj. 6302.

Whitton.

Lot 5, du 2e rang S. O., à Donald McInnis.

Marston.

La $\frac{1}{2}$ E. de la $\frac{1}{2}$ S. du lot 10, du 11e rang, à Justinien Fortier.

La $\frac{1}{2}$ S. du lot 12, du 11e rang, à Sifroi Breault.

La $\frac{1}{2}$ O. de la $\frac{1}{2}$ N. du lot 12, du 11e rang, à Théophile Goulet.

La $\frac{1}{2}$ O. du lot 11, du 11e rang, à Osias Goulet.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 17 décembre 1894.

Government Notice

PROVINCE OF QUEBEC.

—
Department of Crown Lands.

—
PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, and its amendments, that, 60 days after the posting of the notice, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Adj. 6302.

Whitton.

Lot 5, in the 2nd range S. W., to Donald McInnis.

Marston.

E. $\frac{1}{2}$ of S. $\frac{1}{2}$ of the lot 10, in the 11th range, to Justinien Fortier.

S. $\frac{1}{2}$ of lot 12, in the 11th range, to Sifroi Breault.

W. $\frac{1}{2}$ of N. $\frac{1}{2}$ of lot 12, in the 11th range, to Théophile Goulet.

W. $\frac{1}{2}$ of lot 11, in the 11th range, to Osias Goulet.

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissioner.

Crown Lands Department,
Quebec, 17th December, 1894.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 45 Vict., ch. 10, et ses amendements, que, 60 jours après l'affichage du présent avis, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques, dont suit une liste :

Adj. 6304.

Clyde.

Lot 32 et les $\frac{3}{4}$ sud du lot 33, du 4e rang, à Herménégilde Gauthier et transportés à Félix Thérien.

E. E. TACHE,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 18 décembre 1894.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 45 Vict., ch. 10, et ses amendements, que, 60 jours après l'affichage du présent avis, le commissaire des terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques, dont suit une liste :

Garthby.

- Lot 3, du 1er rang Sud, à Téléphore Tessier.
 Lot 30, " Ferdinand Larivée.
 Lot 33, " Pierre Lemieux, fils.
 Lot 36, " Louis Drapeau, et transporté à Wm. Larivée.
 Lot 43, " F. Xavier Lemieux, et transporté à Frs. Grenier.
 Lot 45, " Louis Renaud.
 Lot 47, " J.-B. Lafrance.
 Lot 51, " Louis Gariépy.
 Lot 52, " Alexis Gariépy.
 Lot 29, du 1er rang Nord, à Geo. Leclaire.
 Lot 31, " Ignace Tessier.
 Lot 2, " Louis Vézina.
 Lot 34, " Joseph Guay.
 Lot 35, " Jacques Belleau.
 Lot 37, " Hilaire Grenier.
 Lot 38, " Edouard Grenier.
 Lot 39, " Thomas Bedard, et transporté à Edouard Grenier.
 Lot 40, " F.-X. Larivée, transporté à J. B. Lepage, et transp. à Mich. Lepage.
 Lot 15, du 2e rang Nord, à Pierre Bouchard.
 Lot 16, " " "
 Lot 19, " Chs. S. Simpson.
 Lots 33 et 34, " Chs. H. Clarke.
 Lots K, L, M, rang Longue Pointe, à Philippe Lamoureux.
 Lots 17 et 18, rang A, à Geo. Anderson et transporté à James Reed.
 Lot 11, du rang " B," à Eusèbe Lafrance.
 Lot 5, " Norbert Brunelle.
 Lot 6, " Théophile Rocleau.
 Lot 7, " Hubert Normand.
 Lot 11, " Onésime Lebarre.
 Lot D, du 1er rang, à Geo. Lessard et Frédéric Gosselin.
 Lot 1, " Jacques Tremblay.
 Lot J, " Chs. King.
 Lot K, " Chs. Pelletier.
 Lot L, " Raphaël Nolin.
 Lot 43, " Pierre Roberge.
 Lot 18, du 2ème rang, à Philippe Gosselin.
 Lot 24, " Firmin Dubois.
 Lot 25, " Firmin Dubois.
 Lot 26, " Alphonse Bourget.
 Lot 43, " Norbert Roy.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, and its amendments, that, 60 days after the posting of the notice, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Adj. 6304.

Clyde.

Lot 32 and the south $\frac{3}{4}$ of the lot 33, in the 4th range, to Herménégilde Gauthier and assigned to Félix Thérien.

E. E. TACHE,
Assistant Commissioner.

Department of Crown Lands,
Quebec, 18th December, 1894.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, and its amendments, that, 60 days after the posting of the notice, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Garthby.

- Lot 3, in 1st range South, to Téléphore Tessier.
 Lot 30, " Ferdinand Larivée.
 Lot 33, " Pierre Lemieux, jr.
 Lot 36, " Louis Drapeau, and assigned to Wm. Larivée.
 Lot 43, " F. Xavier Lemieux and assigned to Frs. Grenier.
 Lot 45, " Louis Renaud.
 Lot 47, " J. B. Lafrance.
 Lot 51, " Louis Gariépy.
 Lot 52, " Alexis Gariépy.
 Lot 29, in 1st range North, to Geo. Leclaire.
 Lot 31, " Ignace Tessier.
 Lot 2, " Louis Vézina.
 Lot 34, " Joseph Guay.
 Lot 35, " Jacques Belleau.
 Lot 37, " Hilaire Grenier.
 Lot 38, " Edouard Grenier.
 Lot 39, " Thomas Bedard, and assigned to Edouard Grenier.
 Lot 40, " F. X. Larivée, and assigned to J. B. Lepage, and assigned to Mich. Lepage.
 Lot 15, in 2nd range North, to Pierre Bouchard.
 Lot 16, " " "
 Lot 19, " Chs. S. Simpson.
 Lots 33 and 34, " Chs. H. Clarke.
 Lots K, L, M, Long Point range, to Phil. Lamoureux.
 Lots 17 and 18, range " A ", to Geo. Anderson and assigned to James Reed.
 Lot 11, in " B," range, to Eusèbe Lafrance.
 Lot 5, " Norbert Brunelle.
 Lot 6, " Théophile Rocleau.
 Lot 7, " Hubert Normand.
 Lot 11, " Onésime Lebarre.
 Lot D, in 1st range, to Geo. Lessard and Frédéric Gosselin.
 Lot 1, " Jacques Tremblay.
 Lot J, " Chs. King.
 Lot K, " Chs. Pelletier.
 Lot L, " Raphaël Nolin.
 Lot 43, " Pierre Roberge.
 Lot 18, in 2nd range, to Philippe Gosselin.
 Lot 24, " Firmin Dubois.
 Lot 25, " Firmin Dubois.
 Lot 26, " Alphonse Bourget.
 Lot 43, " Norbert Roy.

Lot 8, du 3ème rang, à Paul Faucher.
 Lot 9, " " Ludger Daigle.
 Lot 15, " " Louis Girard.
 Lot 17, " " Philius Grenier.
 Lot 26, " " Eusèbe Boucher.
 Lot 38, " " Téléphore Corriveau.
 Lot 15, du 4ème rang, à Alex. Boisvert.
 Lot 16, " " Alfred Grenier.
 Lot 34, " " T. C. D'Odet D'Orsonnens.

Lot 35, " " " "
 Lot 36, " " Arthur D'Orsonnens.
 ½ S. O. 1, du 5ème rang, à Michel Lemieux.
 Lot 2, " " DeLothbinière Macdonald.

Lot 9, " " François Maxfield.
 Lot 17, " " Geo. Lapierre.
 Lot 22, " " Jules F. Esnouf.
 Lot 43, " " Jos. Oct. Brousseau.
 Lot 12, du 6ème rang, à Frédéric Roy.

E. E. TACHE,
 Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
 Québec, 17th décembre 1894.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Department des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 45 Vict., ch. 10, et ses amendements, que, 60 jours après l'affichage du présent avis, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupat on des terres publiques, dont suit une liste :

Canton Hamilton.

Lot 3, du 4e rang, à D. Query et F. Babin.

Canton Bungey.

Lot 15, du 4e rang, à Frs. Bossé.

Canton Demers.

Lot 36, du 4e rang, à Clovis Bérubé.

Canton Buckland.

Lot 26, du 8e rang N. O., à M. Lachance.

Canton Mailloux.

Lot 1, du 3e rang, à Pierre Couture.

Lot 1, du rang S. E., à Delp. Pouliot.

Canton Bellechasse.

Lot 11, du 4e rang, à X. Brochu.

Canton J. Lette.

Lot 41, du 1er rang, à Ed. Robillard.

Canton Wexford.

2e rang.

Lot 18, à Emile Lefeunteun.

Lots 19 et 20, à Ives Lefeunteun.

8e rang.

Lot 3, à André Noël.

½ N. E. du lot 4, à Jos. Giroux.

Lot 7, à C. Brisebois.

Lots 8 et 9, à Jos. Asselin, sr.

Lot 10, à Jos. Asselin, jr.

9e rang.

Lot 10, à Dame L. Robert.

10e rang.

Lot 15, à Bte. Ménard.

E. E. TACHE,
 Assistant-commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
 Québec, 22 décembre 1894.

4823

Avis public est par le présent donné que, en vertu de la "loi corporative des compagnies à fonds social," des lettres patentes ont été émises sous le grand Sceau de la province de Québec, en date du dixième jour de décembre courant, constituant en corporation Paul F. Payan, Silas T. Duclos et Frederick W. Moseley, manufacturiers; Francis Bartels, agent d'affaires; Lewis Francis Morison, avocat; Cléophas Pagnuelo, Théodore Godfrey Harvey, commerçants, et Louis Côté, bourgeois, tous de la cité de Saint-Hyacinthe, dans le but d'organiser un club nautique et athlétique, et d'acquérir un ou plusieurs

Lot 8, in 3rd range, to Paul Faucher.
 Lot 9, " " Ludger Daigle.
 Lot 15, " " Louis Girard.
 Lot 17, " " Philius Grenier.
 Lot 26, " " Eusèbe Boucher.
 Lot 38, " " Téléphore Corriveau.
 Lot 15, in 4th range, to Alex. Boisvert.
 Lot 16, " " Alfred Grenier.
 Lot 34, " " T. C. D'Odet D'Orsonnens.

Lot 35, " " " "
 Lot 36, " " Arthur D'Orsonnens.
 ½ S. O. 1, in 5th range, to Michel Lemieux.
 Lot 2, " " DeLothbinière Macdonald.

Lot 9, " " François Maxfield.
 Lot 17, " " Geo. Lapierre.
 Lot 22, " " Jules F. Esnouf.
 Lot 43, " " Jos. Oct. Brousseau.
 Lot 12, in 6th range, to Frédéric Roy.

E. E. TACHE,
 Assistant Commissioner.

Department of Crown Lands,
 Quebec, 17th December, 1894.

PROVINCE OF QUEBEC

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, and its amendments, that, 60 days after the posting of the notice, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Township Hamilton.

Lot 3, of 4th range, to D. Query and F. Babin.

Township Bungey.

Lot 15, of 4th range, to Frs. Bossé.

Township Demers.

Lot 36, of 4th range, to Clovis Bérubé.

Township Buckland.

Lot 26, of 8th range N. W., to M. Lachance.

Township Mailloux.

Lot 1, of 3rd range, to Pierre Couture.

Lot 1, of S. E. range, to Delp. Pouliot.

Township Bellechasse.

Lot 11, of 4th range, to X. Brochu.

Township J. Lette.

Lot 41, of 1st range, to Ed. Robillard.

Township Wexford.

2nd range.

Lot 18, to Emile Lefeunteun.

Lots 19 and 20, to Ives Lefeunteun.

8th range.

Lot 3, to André Noël.

N. E. ½ of lot 4, to Jos. Giroux.

Lot 7, to C. Brisebois.

Lots 8 and 9, to Jos. Asselin, sr.

Lot 10, to Jos. Asselin, jr.

9th range.

Lot 10, to Dame L. Robert.

10th range.

Lot 15, to Bte. Ménard.

E. E. TACHE,
 Assistant Commissioner.

Department of Crown Lands,
 Quebec, 22nd December, 1894.

4824

Public notice is hereby given that, under the "Joint Stock Companies' Incorporation Act," letters patent have been issued under the great Seal of the province of Quebec, bearing date the tenth day of December instant, incorporating Paul F. Payan, Silas T. Duclos, Frederick W. Moseley, manufacturers; Francis Bartels, business agent; Lewis Francis Morison, advocate; Cléophas Pagnuelo, Théodore Godfrey Harvey, traders, and Louis Côté, gentleman, all of the city of Saint-Hyacinthe, to organize a nautical and athletic club, and to acquire one or more lots of land, and erect one

immeubles, et construire un ou plusieurs bâtiments devant servir d'abri pour les chaloupes et embarcations, et aussi de salles pour bains et jeux athlétiques, sous le nom de "L'Association athlétique des amateurs de Saint-Hyacinthe", avec un fonds social s'élevant en totalité à cinq mille piastres (\$5,000), divisé en cinq cents (500) actions de dix piastres (\$10) chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce dix-septième jour de décembre 1894.

4853
LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire de la province.

Avis public est par le présent donné que, en vertu de la "loi corporative des compagnies à fonds social," des lettres patentes ont été émises sous le grand Sceau de la province de Québec, en date du troisième jour de décembre courant, constituant en incorporation Adélard Turgeon, avocat et M. P. P., de Lévis; Louis Félix Pinault, avocat et M. P. P.; George H. Carrol, avocat et M. P. P.; Gilbert Miville Dechène, avocat et M. P. P.; l'honorable Charles Langelier, avocat; Roger LaRue, importateur, tous de Québec, et Philippe Auguste Choquette, avocat et M. P. P., de Montmagny, dans la province de Québec, pour la publication d'un journal ou de journaux dans la province de Québec, et l'exploitation générale d'une imprimerie dans la dite province, sous le nom de "La compagnie de l'Union Libérale de Québec", avec un fonds social s'élevant en totalité à cinq mille piastres (\$5,000) divisé en deux cents (200) actions de vingt-cinq piastres (\$25) chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce quinzième jour de décembre 1894.

4851
LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire de la province.

Avis public est par le présent donné que, en vertu de la "loi corporative des compagnies à fonds social," des lettres patentes ont été émises sous le grand Sceau de la province de Québec, en date du troisième jour de décembre courant, incorporant William Alfred Marsh, manufacturier; Robert Brodie, marchand; Amos Campbell, marchand; James Brodie, marchand, tous de la cité de Québec, et Jules Fresque, de la ville de Lévis, dans le but de préparer et vendre du cuir, manufacturer des chaussures et tout ce qui y a rapport, et acheter ou posséder ou louer des propriétés immobilières nécessaires pour cette fin, sous le nom de "The Standard Boot Company", avec un fonds social de vingt-cinq mille piastres (\$25,000), divisé en deux cent cinquante (250) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce quinzième jour de décembre 1894.

4855
LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire de la province.

Avis public est par le présent donné que, en vertu de la "loi corporative des compagnies à fonds social," des lettres patentes supplémentaires ont été émises ce jour sous le grand Sceau de la province de Québec, datées le onzième jour de décembre courant, par lesquelles le fonds social de la "Temple Electric Company", est augmenté de vingt mille piastres (\$20,000) à cent quatre-vingt-dix mille piastres (\$190,000).

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce dix-septième jour de décembre 1894.

4849
LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire de la province.

No. 694-92.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 15 décembre courant (1894), de détacher de la municipalité du "village" de Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne, la partie du lot No 61, appartenant à

or more buildings to used to shelter their boats, and also as a bathing house and for athletic sports, by the name of "Saint Hyacinthe Amateur Athletic Association", with a total capital stock of five thousand dollars (\$5000), divided into five hundred (500) shares of ten dollars (\$10) each.

Dated at the office of the secretary of the province of Quebec, this seventeenth day of December, 1894.

4854
LOUIS P. PELLETIER,
Provincial secretary.

Public notice is hereby given that, under the "Joint Stock Companies' Incorporation Act," letters patent have been issued under the great Seal of the province of Quebec, bearing date the third day of December instant, incorporating Adélard Turgeon, advocate and M. P. P., of Lévis; Louis Félix Pinault, advocate and M. P. P.; George H. Carrol, advocate and M. P. P.; Gilbert Miville Dechène, advocate and M. P. P.; the Honorable Charles Langelier, advocate; Roger LaRue, importer, all of Quebec, and Philippe Auguste Choquette, advocate and M. P. P., of Montmagny, for the publication of one or more newspapers in the province of Quebec, and the running a general printing business in the province, by the name of "La Compagnie de l'Union Libérale de Québec", with a total capital stock of five thousand dollars (\$5,000), divided into two hundred (200) shares of twenty-five dollars (\$25) each.

Dated at the office of the secretary of the province of Quebec, this fifteenth day of December, 1894.

4852
LOUIS P. PELLETIER,
Provincial secretary.

Public notice is hereby given that, under the "Joint Stock Companies' Incorporation Act," letters patent have been issued under the great Seal of the province of Quebec, bearing date the third day of December instant, incorporating William Alfred Marsh, manufacturer; Robert Brodie, merchant; Amos Campbell, merchant; James Brodie, merchant, all of the city of Quebec, and Jules Fresque, of the town of Lévis, for the purpose of manufacturing and selling leather and footwear and anything in connection therewith, and purchasing or holding or leasing of such lands as may be necessary for the purposes of the said business, by the name of "The Standard Boot Company," with a total capital stock of twenty-five thousand dollars (\$25,000), divided into two hundred and fifty (250) shares of one hundred dollars (\$100.00) each.

Dated at the office of the secretary of the province of Quebec, this fifteenth day of December, 1894.

4856
LOUIS P. PELLETIER,
Provincial secretary.

Public notice is hereby given that, under the "Joint Stock Companies' Incorporation Act", supplementary letters patent have been this day issued under the great Seal of the province of Quebec, bearing date the eleventh day of December instant, whereby the total capital stock of the "Temple Electric Company", is increased from twenty thousand dollars (\$20,000) to one hundred and ninety thousand dollars (\$190,000).

Dated at the office of the secretary of the province of Quebec, this seventeenth day of December, 1894.

4850
LOUIS P. PELLETIER,
Provincial secretary.

No. 694-92.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 15th of December instant (1894), to detach from the municipality of the "village" of Sainte-Thérèse, county of Terrebonne, the part of lot No. 61,

J. B. Waddel et Joseph Desjardins, et les lots Nos 58, 59, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 219 et 220, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de la "paroisse" de Sainte-Thérèse, même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet 1895. 4919

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION, QUÉBEC.

AVIS PUBLIC.

Avis public est par les présentes donné, que les cercles agricoles ci-après mentionnés, ayant transmis au département de l'agriculture et de la colonisation les déclarations voulues par la loi, et s'étant conformés à toutes les exigences du statut 56 Victoria, chapitre 20, le soussigné autorise la formation de ces cercles qui sont par les présentes constitués en corporations.

Dans le comté d'ARGENTEUIL, le cercle ci-dessous est autorisé sous le nom suivant, savoir :

Cercle agricole de la paroisse de Saint-Philippe-d'Argenteuil.

Dans le comté de ROUVILLE, le cercle ci-dessous est autorisé sous le nom suivant, savoir :

Cercle agricole de la paroisse de Saint-Mathias.
LOUIS BEAUBIEN,
Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation,
Québec, 20 décembre 1894. 4907

PROVINCE DE QUÉBEC.

Department des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 45 Vict., ch. 10, et ses amendements, que, 60 jours après l'affichage du présent avis, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Canton Wolfe.

Lot 41, du 8e rang, à Frs. Marinier.

Canton Wexford.

Lot 18, du 1er rang, à Oct. Coursol.

Canton Christie.

Lot 25, du 1er rang, à Majoric Gauvin.

Canton Cox.

Lot 19, du 10e rang, à F. Bourque et X. Lavas.

Canton Hope.

Lot 21, du 4e rang, à Isaac et Jean Francoeur.

Canton Normandin.

Lot 43, du 10e rang, à Léger Carboneau.

Canton De Colonne.

Lot 31, du 1er rang, à P. Déchesnes.

Lots 32 et 33, du 1er rang, à D. Boucher.

Lots 34 et 35, du 1er rang, à Ed. Boucher.

Lot 36, du 1er rang, à Ph. Boucher.

Seigneurie de Pabos.

Rang Est, Petit Pabos.

Lot 19, à Duncan McTavish.

Canton Percé.

Lot 22, du rang B, à Wm. A. Beck.

E. E. TACHE,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,

Québec, 15 décembre 1894.

4775-2

PARLEMENT DU CANADA.

EXTRAIT DES RÈGLES DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, RELATIVES AUX BILLS PRIVÉS.

Toutes demandes de bills privés doivent être annoncées par un avis sur la signature et l'adresse des

belonging to J. B. Waddel and Joseph Desjardins, and lots Nos. 58, 59, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 219 and 220, and to annex them, for school purposes, to the municipality of the "parish" of Sainte Therese, same county.

This annexation to take effect only on the 1st of July, 1895. 4920

DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND COLONIZATION, QUEBEC.

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given, that the farmers' clubs hereinafter mentioned, having transmitted to the department of agriculture and colonization the declarations required by law, and having complied with all the requirements of the statute 56 Victoria, chapter 20, the undersigned authorizes the formation of these clubs which are hereby constituted in corporations.

In the county of ARGENTEUIL, the following club is authorized under the name given hereafter, to wit :

Farmers' club of the parish of Saint Philippe d'Argenteuil.

In the county of ROUVILLE, the following club is authorized under the name given hereafter, to wit :

Farmers' club of the parish of Saint Mathias.
LOUIS BEAUBIEN,

Commissioner of Agriculture and Colonization,
Quebec, 20th December, 1894. 4908

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, and its amendments, that, 60 days after the posting of the notice, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Township Wolfe.

Lot 41, of 8th range, to Frs. Marinier.

Township Wexford.

Lot 18, of 1st range, to Oct. Coursol.

Township Christie.

Lot 25, of 1st range, to Majoric Gauvin.

Township Cox.

Lot 19, of 10th range, to F. Bourque and X. Lavas.

Township Hope.

Lot 21, of 4th range, to Isaac and Jean Francoeur.

Township Normandin.

Lot 43, of 10th range, to Léger Carboneau.

Township De Colonne.

Lot 31, of 1st range, to P. Déchesnes.

Lots 32 and 33, of 1st range, to D. Boucher.

Lots 34 and 35, of 1st range, to Ed. Boucher.

Lot 36, of 1st range, to Ph. Boucher.

Seigniorie of Pabos.

East Little Pabos.

Lot 19, to Duncan McTavish.

Township Percé.

Lot 22, of rang B, to Wm. A. Beck.

E. E. TACHE,

Assistant Commissioner.

Department of Crown Lands,

Quebec, 15th December, 1894.

4776

PARLIAMENT OF CANADA.

EXTRACTS FROM RULES OF THE SENATE AND HOUSE OF COMMONS, RELATING TO PRIVATE BILLS

All application for Private Bills require a notice over the signature and address of the applicants or

pétitionnaires ou de leurs solliciteurs, indiquant d'une manière claire et précise la nature et l'objet de la demande, et publié comme suit :

Dans la *Gazette du Canada* et dans un journal du comté, district, comtés-unis ou territoire intéressés dans la mesure projetée ; ou s'il n'y paraît pas de journal alors la publication doit se faire dans un journal du comté, district ou territoire le plus voisin où il s'en publie.

Dans les provinces de Québec et de Manitoba, l'avis doit se donner de la même manière en langue anglaise et en langue française.

Chaque fois qu'un bill doit opérer dans plus d'une province, territoire ou district, l'avis sera publié dans la *Gazette du Canada* et dans un journal bien établi publié dans chaque province, territoire ou district où le bill doit opérer.

La publication de ces avis durera, dans chaque cas, la période de deux mois au moins pendant l'intervalle de temps qui s'écoulera entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Des exemplaires marqués de tous les numéros des journaux reproduisant la première et la dernière insertions de l'avis, devront être transmis au greffier de chaque Chambre, et porter à l'endos "Demandes de bills privés."

Dans le cas d'une demande pour la construction d'un pont de péage, l'avis devra mentionner les taux de péage proposés, la nature de la construction, la hauteur des arches, l'espace entre les culées ou piles, etc.

On devra déposer au bureau du greffier de la Chambre où le bill prendra naissance, huit jours au moins avant l'ouverture du Parlement, une copie du bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Une somme additionnelle de deux cents piastres, plus le coût de l'impression de l'acte dans les Statuts, sera immédiatement exigée après la deuxième lecture du bill.

Les pétitions en obtention de bills privés doivent se présenter au Sénat et à la Chambre des Communes dans les trois premières semaines de la session.

Les bills privés doivent se présenter au Sénat ou à la Chambre des Communes dans les quatre premières semaines de la session.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier du Sénat.

J. G. BOURINOT,

3721 Greffier de la Chambre des Communes.

EXTRAIT DES REGLEMENTS SPECIAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Les bills privés doivent être rédigés de manière à y incorporer, par référence, les clauses des actes généraux relatives aux détails que doivent régler les bills.

Les bills privés tendant à la modification ou à l'adoption d'actes dont l'objet est de constituer des compagnies de chemins de fer en corporation, doivent être rédigés selon la formule du bill-type adopté par la Chambre, dont on peut se procurer des exemplaires en s'adressant au greffier.

Les dispositions différant du bill-type seront insérées entre crochets, et après avoir été revisées par les fonctionnaires compétents, elles seront imprimées de cette manière.

Les articles d'actes existants que l'on voudra modifier, seront réimprimés intégralement, en y intercalant les modifications entre crochets.

Les bills privés qui n'auront pas été rédigés conformément à ces règles, seront retournés à leurs promoteurs pour être remodelés avant d'être revisés et imprimés.

Les dispositions exceptionnelles devront être clairement spécifiées dans l'avis de la demande de législation.

On devra déposer au comité des chemins de fer, une semaine au moins avant la prise en considération du bill, une carte ou plan certifié indiquant le tracé de toute ligne projetée de chemin de fer, ainsi

their solicitors, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, published by advertisement as follows, viz :

In the *Canada Gazette*, and in one newspaper published in the county, district, union of counties or territory affected by the proposed measure, or if there be no newspaper published therein, then in a newspaper in the next nearest county, district or territory in which a newspaper is published.

In the province of Quebec and Manitoba, the notices must be published in the like manner in the English and French languages.

When a Bill is to operate in more than one province, territory or district, the notices shall be published in the *Canada Gazette* and in a leading newspaper in each province, territory or district in which the Bill is to operate.

All notices shall be continued for a period of at least two months during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Marked copies of all the newspapers, endorsed "Application for Private Bill," containing the first and last insertions of such notice, shall be sent to the clerk of each House.

In the case of an application for the erection of a toll bridge, the notice shall also state the proposed rates of toll, the nature of the structure, the height of the arches, the interval between the abutments of piers, etc.

A copy of the Bill shall be deposited with the clerk of the House in which the bill is to originate, at least eight days before the meeting of Parliament, with a sum sufficient to pay for translating and printing the same; and a further sum of two hundred dollars and the cost of printing the act with the statutes will be levied immediately after the second reading of the bill.

Petitions for Private Bills must be presented in the Senate, and House of Commons within the first three weeks of the Session.

Private Bills are to be presented to the Senate or House of Commons within the first four weeks of the Session.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Clerk of the Senate.

J. G. BOURINOT,

3722 Clerk of the House of Commons.

EXTRACTS FROM SPECIAL RULES OF THE HOUSE OF COMMONS.

Private bills shall be so framed as to incorporate, by reference, the clauses of the general acts relating to the details to be provided for by such bills.

Private bills in amendment of acts, or for acts incorporating railway company, shall be drawn in accordance with the model bill adopted by the House, copies of which may be obtained from the clerk.

Provisions varying the model bill shall be inserted between brackets, and when revised by the proper officer, shall be so printed.

Sections of existing acts proposed to be amended shall be reprinted in full with the amendments inserted in their proper places and between brackets.

Private Bills which are not drawn in accordance with these rules shall be returned to the promoters to be re-cast before being revised and printed.

Exceptional provisions shall be clearly specified in the notice of application.

A certified map or plan showing the location of any proposed line of railway, also the lines existing or authorized work of a similar character with, in, or in any way affecting the district which the

que les lignes existantes ou les travaux autorisés de même nature, dans le district, ou affectant de quelque manière le district que l'entreprise projetée a pour objet de desservir, avec une déclaration faisant connaître le capital que l'on a l'intention de former pour l'exécution de cette entreprise et les moyens de se le procurer.

ORDRE SPECIAL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Résolu.—Que le greffier de la Chambre adresse une copie de la règle 49 modifiée, aux personnes qui signifient dans la *Gazette du Canada* leur intention de s'adresser au Parlement pour l'obtention d'un bill privé, ainsi qu'un avis portant que la dite règle sera strictement appliquée à l'avenir :—

43. Les pétitions en obtention de bills privés ne seront reçues par la Chambre que pendant les trois premières semaines de la session, et les bills privés ne pourront être présentés à la Chambre que pendant les quatre premières semaines de la session; et tout comité auquel aura été envoyé un bill privé devra le prendre en considération et en faire rapport à la Chambre avec toute la diligence convenable.

2. Que tous les comités de bills privés aient instruction, dans les cas où les promoteurs ne seraient point prêts à procéder avec leurs mesures après qu'elles auront été appelées deux fois à deux différents jours pour être prises en considération par le comité qui en sera saisi, de rapporter aussitôt ces mesures à la Chambre avec l'exposé des faits et avec la recommandation que les bills soient retirés.

JOHN GEORGE BOURINOT,

3723

Greffier des Communes.

EXTRAITS DES REGLES ET REGLEMENTS DU CONSEIL LEGISLATIF.

Relatifs aux avis de Bills Privés.

53.—Toute demande de bills privés, qui sont proprement du ressort de la Législature de la Province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, clause 53, pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'usines ou travaux pour fournir du gaz ou de l'eau, l'incorporation de professions, métiers ou de compagnies à fonds social; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, l'imposition d'aucune taxe locale, la division d'aucun comté, pour toutes autres fins que celle de la représentation en parlement ou d'aucun cantons, le changement de site d'aucun chef lieu, ou d'aucun bureau local, les règlements concernant toute commune, le ré-arpentage de tout canton, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une ou l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins un mois durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

proposed work is intended to serve, and an exhibit showing the amount of capital proposed to be raised for the undertaking and the manner in which it is proposed to raise the same shall be filed with the railway committee at least one week before the consideration of the bill.

SPECIAL ORDER OF THE HOUSE OF COMMONS.

Resolved.—That the clerk of the House do have a copy of the amended rule 49, sent to those persons giving notice in the *Canada Gazette* of their intention to apply to Parliament for the passing of a Private Bill, together with a notification that the said rule will be strictly adhered to for the future.

49. Petitions for Private Bills shall only be received by the House within the first three weeks of the session, and Private Bills may only be presented to the House within the first four weeks of the session; and it shall be the duty of any committee to which any Private Bill may be referred to consider and report the same to the House with all convenient speed.

2. That it be an instruction to all committees on Private Bills, in the event of promoters not being ready to proceed with their measures when the same have been twice called on two separate occasions for consideration by the committee, that such measures shall be reported back to the House forthwith together with a statement of the facts and with the recommendation that such bill be withdrawn.

JOHN GEORGE BOURINOT,

3724

Clerk of the Commons.

EXTRACTS OF RULES AND REGULATION OF THE LEGISLATIVE COUNCIL.

Relating to notices for Private Bill.

53.—All applications for private bills, proper within the range of the powers of the Legislature of the Province of Québec, according to the provisions of the act of British North America, 1867, clause 53, whether for the construction of a bridge, a railway, a turnpike road or telegraph line, the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of an individual, profession or trade, or of any joint stock company; the incorporation of a city, town, village, or other municipality; the levying of any local Assessment; the division of any county, for purposes other than that of representation in parliament, or of any township; the removal of the site of any county town, or of local offices; the regulation of any common; the resurvey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter, or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz :—

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the english and french languages, and in one newspaper in the english, and one newspaper in the french language in the district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least one month, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

54.—Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage les personnes se proposant de faire cette pétition devront en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-tournant ou non, et les dimensions de ce pont-tournant.

60.—Les dépenses et frais occasionnés par des bills privés conférant quelque privilège exclusif ou pour toute autre objet de profit, ou pour l'avantage d'un particulier, d'une corporation, ou d'individus, ou pour amender ou étendre des actes antérieurs, de manière à conférer des pouvoirs additionnels, ne doivent pas retomber sur le public; conséquemment les parties qui désirent obtenir ces bills sont obligées de payer au bureau des bills privés la somme de deux cent piastres immédiatement après leur première lecture. Tous ces bills doivent être rédigés dans les langues anglaises et françaises, par ceux qui les demandent, et imprimés par l'entrepreneur de l'impression des bills de la chambre, et 250 exemplaires en français et 100 en anglais de ces bills doivent être déposés au bureau des bills privés; et s'il y a des amendements lors de la seconde lecture, qui nécessitent une réimpression du bill, ceux qui en demandent la passation devront déposer au bureau des bills privés 250 exemplaires en français et 100 en anglais du bill tel qu'amendé; Et de plus aucun de ces bills ne doit être soumis au comité des Bills Privés avant la production d'un certificat d'un des officiers en loi constatant que le projet de loi a été vu, examiné et jugé conforme aux lois générales et aux règlements de cette Chambre, ni être lu pour la troisième fois avant que le greffier n'ait reçu un certificat de l'imprimeur de la Reine, déclarant qu'il lui a été fait remise du coût de l'impression de 250 exemplaires de la version anglaise de l'acte, et de 600 de la version française, pour le gouvernement.

Le promoteur doit aussi payer au comptable de la Chambre une somme de \$200 et en sus le coût de l'impression du bill dans le volume des statuts, de déposer le reçu de ces paiements entre les mains du greffier du comité auquel le bill est renvoyé.

Si un exemplaire du bill n'a pas été déposé entre les mains du greffier au moins huit jours avant l'ouverture de la session, et si la pétition n'est pas présentée dans les premiers huit jours de la session, la somme à être payé au comptable sera de cinq cents piastres, s'il s'agit d'une compagnie de chemin de fer, de tramway, de télégraphe, de téléphone, d'éclairage, d'octroyer une charte à une cité ou à une compagnie à fonds social, ou d'amender telle charte, et de trois cents piastres dans les autres cas.

2.—L'honoraire payable lors de la seconde lecture d'un bill privé, n'est payé qu'à celle des chambres où il a été présenté, mais les frais d'impression doivent être payés dans chaque chambre.

LOUIS FRECHETTE,

4197

G. C. L.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Bills privés.

Nulle pétition pour un bill privé n'est reçu après l'expiration des deux premières semaines de la session. Aucun bill privé ne peut être présenté après l'expiration des trois premières semaines de la session. Aucun rapport d'un comité permanent ou spécial sur un bill privé ne peut être reçu après l'expiration des quatre premières semaines de la session.

1. Toute demande de bills privés relative à des matières qui tombent dans les catégories de sujets dépendant de la législature de Québec, d'après

54.—Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the house, the person or persons intending to petition for such bill shall upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels, and mentioning also whether they intend to erect drawbridge or not, and the dimensions of the same.

60.—The expenses and costs attending on private bills giving an exclusive privilege, or for any other object of profit, or private, corporate, or individual advantage; or for amending, extending, or enlarging any former acts, in such manner as to confer additional powers, ought not to fall on the public; accordingly, the parties seeking to obtain any such bill shall be required to pay into the private bill office the sum of two hundred dollars, immediately after the first reading thereof; and all such bills shall be prepared in the english and french languages, by the parties applying for the same, and printed by the contractor for printing the bills of the house, and two hundred and fifty copies thereof in french, and one hundred in english, shall be filed at the private bill office, and if any amendments be made at the second reading which shall require the reprinting of the bill, the parties seeking to obtain the passing of the bill shall file at the private bill office two hundred and fifty additional copies in french, and one hundred copies in the english language, of the bill as amended, and, moreover, no such bill shall be submitted to the committee on standing orders and private bills before the production of a certificate from one of the law officers that such bill has been examined and been found to be in conformity with the general laws and the rules of this House, nor shall it be read a third time until a certificate from the Queen's printer shall have been filed with the clerk that the cost of printing two hundred and fifty of the act in english and five hundred copies in french, for the government, has been paid him.

The applicant shall also pay to the accountant of the House a sum of \$200, and further more the cost of printing the Bill for the Statutes, and shall lodge the receipt for the same with the Clerk of the Committee to which such Bill is referred.

If a copy of the Bill have not disposed in the hands of the clerk at least eight days before the opening of the session, and if the petition have not been presented within the first eight days of the session, the amount to be paid to the accountant shall be five hundred dollars if it relates to a railway, tramway, telegraph, telephone or lighting company, to incorporate a city or joint stock company, or to amend such act of incorporation, and of three hundred dollars in all other cases.

2.—The fee payable on the second reading of any private bill is paid only in the house in which such bill originates, but the cost of printing the same is paid in each house.

LOUIS FRECHETTE,

4198

G. C. L.

LEGISLATIVE ASSEMBLY.

Private Bills

No petition or any Private Bill shall be received after the first two weeks of the Session. No Private Bill shall be introduced after the first three weeks of the Session. No report of any Standing or Select Committee upon a Private Bill shall be received after the first four weeks of the Session.

All applications for Private Bills, properly the subject of legislation by the Legislature of Quebec, within the purview of "The British North Ame-

l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un tramway, d'un chemin à barrières ou d'une ligne télégraphique ou téléphonique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue, glissoire ou autres travaux semblables soit pour la concession d'un droit de passeur, soit pour l'incorporation d'un commerce ou métier spécial, ou d'une compagnie à fonds social; soit pour l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; soit pour le prélevement d'une cotisation locale; soit pour la division d'une municipalité, ou d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature; soit pour le changement du chef-lieu d'un comté ou le déplacement de bureaux locaux; soit pour le réarpentage d'un canton ou d'une ligne ou d'une concession de canton; soit pour concéder à un ou à des individus des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou l'autorisation de faire quoi que ce soit de nature à affecter les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; soit pour faire un amendement d'une nature semblable à un statut existant,—doit être précédé d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande.

2. Cet avis doit, sauf dans le cas de corporations existantes être signé au nom de ceux pour qui la demande est faite et doit être publiée dans la *Gazette Officielle de Québec*, en français et en anglais, ainsi que dans un journal publié en français et dans un journal publié en anglais dans le district concerné; et s'il n'y a pas de journal publié en français, soit de journal publié en anglais dans le district, alors dans un journal publié en français ou dans un journal publié en anglais dans district voisin.

3. Cet avis, dans chaque cas, doit être publié d'une manière continue durant une période d'au moins un mois pendant l'intervalle entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition et des exemplaires des journaux contenant la première et la dernière insertion de l'avis doivent être envoyés au Greffier par ceux qui l'ont publié, pour être déposés au bureau du comité des ordres permanents.

Lorsqu'il s'agit d'un bill privé autorisant la construction d'un pont de péage, la ou les personnes se proposant de demander ce bill doivent, dans l'avis exigé par la règle précédente, indiquer les péages qu'elles se proposent d'exiger, l'étendue du privilège, la hauteur des arches—l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des trains de bois et navires—et l'intention de construire ou non un pont-lévis et les dimensions de ce pont-lévis.

Toute personne demandant un bill privé lui conférant quelque privilège ou profit exclusif, ou conférant un avantage personnel ou corporatif, ou quelque amendement à un statut existant, doit déposer entre les mains du greffier, huit jours avant l'ouverture de la session, un exemplaire de ce bill en français ou en anglais, et déposer en même temps entre les mains du comptable de la Chambre une somme suffisante pour payer l'impression de 550 exemplaires en français et 400 exemplaires en anglais, et aussi \$2.00 par page de matière imprimée pour la traduction, et cinquante centimes par page pour la correction et la révision des épreuves. La traduction doit être faite par les officiers de la Chambre, et l'impression par l'entrepreneur des impressions.

Le promoteur doit aussi payer au comptable de la Chambre une somme de \$200 et en sus le coût de l'impression du bill dans le volume des statuts, et déposer le reçu de ces paiements entre les mains du greffier du comité auquel le bill est renvoyé.

Si un exemplaire du bill n'a pas été déposé entre les mains du greffier au moins huit jours avant l'ouverture de la session, et si la pétition n'est pas présentée dans les premiers huit jours de la session, la somme à être payé au comptable sera de cinq cents piastres si l'avis s'agit d'une compagnie de chemin de

rica Act, 1867, whether for the erection of a Bridge; the making of a Railway, Tramway, Turnpike, Road, Telegraph or Telephon Line; the construction or improvement of a Harbour, Canal, Lock, Dam, Slide, or other like work; the granting of a right of Ferry; the incorporation of any particular Trade or Calling, or of any Joint Stock Company, the incorporation of a City, Town, Village or other Municipality; the levying of any local Assessment; the division of any Municipality, or of any County for purposes other than that of Representation in the Legislature; the removal of the site of a County Town or of any local offices; the re-survey of any Township, or of any Township Line or Concession; or for granting to and individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or which relate to any particular class of the community, or for making any amendment of a like nature to any existing Act,—shall require a Notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application.

2. Such notice, except in the case of existing Corporation, shall be signed on behalf of the applicants, and shall be published in the *Quebec Official Gazette*, in the English and French language, and in one newspaper in the English, and in one newspaper in the French language, and in the district affected; and in default of either or such newspaper in such District, then in a similar newspaper published in an adjoining District.

3. Such Notice shall be continued, in each case, for a period of at least one month during the interval of time between the close of the next preceding Session and the consideration of the Petition; and copies of the newspapers containing the first and last insertion of such notice shall be sent by the parties who inserted such notice to the Clerk of the House, to be filed in the office of the Committee on Standing Order.

In the case of an intended application for a Private Bill for the erection of a Toll-Bridge, the person or persons intending to petition for such Bill, shall, in the Notice prescribed by the preceding Rule, specify the rates which they intend to ask, the extend of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers, for the passage of rafts and vessels, and also whether it is intended to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

Any person seeking to obtain any Private Bill giving any exclusive privilege or profit, or private or corporate advantage, or for any amendment to any existing Act, shall deposit with the Clerk of the House, eight days before the opening of the session, a copy of such Bill in the english or french language, and shall at the same time deposit with the accountant of the House a sum sufficient to pay for printing 400 copies in english and 550 copies in French, and also \$2 per page of printer matter for the translation and 50 cents per page for correcting and revising the printing. The translation shall be made by the officers of the House and the printing shall be done by the contractor.

The applicant shall also pay to the accountant of the House a sum of \$200, and further more the cost of printing the Bill for the Statutes, and shall lodge the receipt for the same with the Clerk of the Committee to which such Bill is referred.

If a copy of the Bill have not deposited in the hands of the clerk at least eight days before the opening of the session, and if the petition have not been presented within the first eight days of the session, the amount to be paid to the accountant shall be five hundred dollars if it relates to a rail-

fer, de tramway, de télégraphe, de téléphone, d'éclairage, d'octroyer une charte à une cité ou à une compagnie à fonds social, ou d'amender telle charte, et de trois cents piastres dans les autres cas.

Ces sommes doivent être payées immédiatement après la deuxième lecture du bill et avant qu'il soit examiné par le comité.

" Les bills pour incorporer les villes ne doivent contenir que les dispositions dérogoires à l'acte des clauses générales des corporations de ville, en spécifiant, dans chaque cas particulier, la clause du statut général que l'on désirera éluder et en remplaçant par une nouvelle clause celle à laquelle il sera ainsi dérogé. Les bills qui ne seront pas rédigés conformément à cette règle, seront refaits par ceux qui en demanderont la passation et réimprimés à leurs dépens, avant d'être examinés par le comité des bills privés. "

" Lorsque les bills privés sont introduits dans le but d'amender des actes existants, ces bills doivent décrire la clause que l'on désire amender soit révoquée et remplacée par la nouvelle clause, en indiquant les amendements entre crochets.

" Dans le cas où les promoteurs de ces bills ne se conformeraient pas à cette disposition, le greffier en chef du bureau des bills privés doit les faire imprimer dans cette forme aux frais des promoteurs. "

4199

L. G. DESJARDINS,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Demandes à la Législature

Avis est par le présent donné que William Bullock Ives, de la cité de Sherbrooke, président du Conseil Privé du Canada ; Rufus Henry Pope, de la ville de Cookshire, cultivateur ; Francis Pierce Buck, de la cité de Sherbrooke, manufacturier ; George Van Dyke, marchand de bois, et Irving W. Drew, avocat, tous deux de la ville de Lancaster, dans l'Etat de New-Hampshire, un des Etats-Unis d'Amérique, s'adresseront à la législature de la province de Québec, à sa présente session, pour obtenir un acte spécial les incorporant et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie, devant être créée en corps politique et incorporé sous le nom de Royal Paper Mills Company, avec pouvoir de manufacturer de la pulpe, papier et bois, et de faire des affaires en général dans la province de Québec, avec un pouvoir spécial d'acquérir la propriété de la Royal Pulp and Paper Company, et d'émettre en faveur de tels actionnaires de la Royal Pulp and Paper Company qui pourront devenir actionnaires de la compagnie proposée, des certificats du fonds social de la dite compagnie proposée.

Le fonds social de la dite compagnie sera de quatre cent mille piastres, avec pouvoir de l'augmenter.

BROWN & MACDONALD,
4557-3 Procureurs des requérants.

Avis Divers

Demande sera faite à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, pour obtenir des lettres patentes constituant les requérants ci-après nommés et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie en corps politique et incorporé ;

1° Le nom de la compagnie sera " La compagnie de prêts mobiliers.

2° Les objets pour lesquels l'incorporation est demandée est d'acheter, vendre et emmagasiner ou prêter sur tous meubles ou marchandises.

3° Le siège principal des affaires de la compagnie

way, tramway, telegraph, telephone or lighting company, to incorporate a city or joint stock company, or to amend such act of incorporation, and of three hundred dollars in all other cases.

Such payments shall be made immediately after the second reading before the consideration of the Bill by such Committee.

Bills for the incorporation of town only shall contain such provisions as may derogate from the town corporations general clauses act, specifying in each special case the clause of the general act which is sought to be departed from, and replacing it by a new clause to be substituted for the one so departed from. Bills which are not framed according to this rule shall be re-framed by the promoters and reprinted at their expense before the Private Bills Committee passes upon such clauses

When Private Bills are introduced for the purpose of amending existing acts, such Bills shall enact that the clause sought to be amended be repealed, and replaced by the new clause, indicating the amendment between brackets ;

In the event of the promoters not complying with this rule, the chief clerk of the private bills office shall be charged with the duty of having the bills printed in that shape at the expense of the promoters.

L. G. DESJARDINS,
Clerk of the Legislative Assembly. 4200

Applications to the Legislature

Notice is hereby given that at the present session of the legislature of the province of Quebec, William Bullock Ives, of the city of Sherbrooke, president of the Privy Council of Canada ; Rufus Henry Pope, of the town of Cookshire, farmer ; Francis Pierce Buck, of the city of Sherbrooke, manufacturer ; George Van Dyke, lumber dealer, and Irving W. Drew, barrister, both of the town of Lancaster, in the State of New Hampshire, one of the United States of America, will apply for a special act incorporating them and all others who may become shareholders in the company to be created, a body politic and corporate, under the name of the Royal Paper Mills Company, with power to manufacture pulp, paper and lumber and to do a general trading business in the province of Quebec, and with special power to acquire the property of the Royal Pulp and Paper Company, and to issue to such shareholders of the Royal Pulp and Paper Company as may become shareholders of the proposed company, deferred stock certificates of such proposed company.

The capital of said company to be four hundred thousand dollars, with power to increase the same.

BROWN & MACDONALD,
4558 Attorneys for petitioners.

Miscellaneous Notices

Application will be made to His Honor the lieutenant governor of the province of Quebec, to obtain letters patent constituting the hereinafter named petitioners and such other persons who may become shareholders of the company, a body corporate and politic.

1° The name of the company will be " La compagnie de prêts mobiliers. "

2° The object for which incorporation is sought is to buy, sell, store or loan upon all goods or merchandise.

3° The principal place of business of the said

sera dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

4° Le fonds social de la compagnie sera de cent mille piastres divisé en mille part de cent piastres chacune.

5° Les requérants sont : Joseph M. Fortier, manufacturier ; Joseph Martineau, cultivateur, de Clarence, Ontario ; Gaspard DeSerres, comptable ; J. Marcellin Wilson, marchand, et Paul G. Martineau, avocat, tous du dit lieu de Montréal et sujets de Sa Majesté, lesquels seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

PAUL G. MARTINEAU,
Avocat des requérants.

Montréal, 15 décembre 1894. 4819

AVIS PUBLIC.

Avis public est par les présentes donné qu'une demande sera faite à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en conseil, pour obtenir des lettres patentes constituant les requérants ci-dessous nommés et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie, en corps politique et incorporé :

1° Le nom de la compagnie sera : La compagnie manufacturière de pianos Thos. F. G. Foisy.

2° Les objets pour lesquels l'incorporation est demandée sont pour manufacturer, vendre, louer, et faire le commerce comme manufacturiers d'orgues, de pianos, d'harmoniums et d'autres instruments de musique de toutes sortes, et pour manufacturer, louer et faire le commerce de tous bois de service.

3° Les opérations de la dite compagnie s'étendront à toute la province de Québec et dans toute la Puissance du Canada, mais le siège principal des affaires sera dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

4° Le fonds capital de la dite compagnie sera de trois cent mille dollars, divisé en trois mille parts de cent dollars chacune.

5° Les noms des requérants sont les suivants : Thomas Ferdinand Foisy, manufacturier de pianos, de la cité de Montréal ; Théodore Nadeau, président de la Washington Building and Trust Company, de la cité de Providence, État du Rhode-Island, E.-U. A., Charles Desmarteau, comptable, et Jean Joseph Beauchamp, écuyer, Conseil de la Reine, tous deux de la cité de Montréal ; Charles P. Bennett, secrétaire d'État du Rhode-Island, de la cité de Providence, Rhode-Island, E.-U. A., dont la majorité sont sujets britanniques et résident dans la cité de Montréal ; les dits requérants devant être les premiers directeurs de la dite compagnie.

BEAUCHAMP & BRUCHESI,
Avocats des requérants.

Montréal, 19 décembre 1894. 4869

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }
No. 1523.

Lydia Guay, épouse commune en biens de Ludger Lemieux, de la ville de Lévis, dûment autorisée à ester en justice, par sentence judiciaire,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Ludger Lemieux, du même lieu,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

F. X. LEMIEUX,
Procureur de la demanderesse.

Québec, 15 décembre 1894. 4843

company, shall be at the city of Montreal, in th^o province of Quebec.

4° The amount of the capital stock of the company will be one hundred thousand dollars, divided into one thousand shares of one hundred dollars each.

5° The petitioners are : Joseph M. Fortier, manufacturer ; Joseph Martineau, farmer, of Clarence, Ontario ; Gaspard DeSerres, accountant ; J. Marcellin Wilson, merchant, and Paul G. Martineau, advocate, all of said city of Montreal, subjects of Her Majesty, who will be the first directors of said company.

PAUL G. MARTINEAU,
Attorney for petitioners.

Montreal, 15th December, 1894. 4820

PUBLIC NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made to His Honor the lieutenant governor of the province of Quebec, in council, to obtain letters patent constituting the hereinafter named petitioners and such other persons who may become shareholders of the company, a body corporate and politic :

1° The name of the company will be " The Thos. F. G. Foisy Pianos Manufacturing Company. "

2° The objects of the said company for which incorporation is desired are to manufacture, sell, let and to carry on business as manufacturers of organs, pianos, harmoniums and musical instruments of all kinds and others generally, and for the manufacturing, selling and trading in all kinds of wood and timber.

3° The operations of said company are to be carried in the province of Quebec and Dominion of Canada, but that the principal place of business shall be at the city of Montreal, in the province of Quebec.

4° The amount of the capital stock of said company is to be three hundred thousand dollars, divided into three thousand shares of one hundred dollars each.

5° The names of the petitioners are following : Thomas Ferdinand Foisy, piano manufacturer, of the city of Montreal ; Théodore Nadeau, president of the Washington Building Trust Company, of the city of Providence, State of Rhode Island, U. S. A ; Charles Desmarteau, accountant, and Jean Joseph Beauchamp, esquire, advocate, Queen's counsel, both of the city of Montreal ; Charles P. Bennett, secretary of State of Rhode Island, of the city of Providence, Rhode Island, U. S. A., the majority of which are british subjects and residing in the said city of Montreal ; the said petitioners to be the first directors of said company.

BEAUCHAMP & BRUCHESI,
Attorneys for said petitioners.

Montreal, 19th December, 1894. 4870

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. }
No. 1523.

Lydia Guay, wife common as to property of Ludger Lemieux, of the town of Levis, duly authorized to sue by judicial authorization,
Plaintiff ;

vs.

The said Ludger Lemieux, of the same place,
Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

F. X. LEMIEUX,
Attorney for plaintiff.

Quebec, 15th December, 1894. 4844

CANDIDATS POUR L'ADMISSION A L'ETUDE DE LA PROFESSION LEGALE A L'EXAMEN
DE JANVIER 1895.

CANDIDATES FOR ADMISSION TO THE STUDY OF LAW AT THE EXAMINATION TO
BE HELD IN JANUARY, 1895.

No.	Noms. — Names.	Age.	Résidences. — Residences.	Ecoles où ils ont étudiés. — Schools where educated.
1	Archambault, Jos. Sergius..	23	Terrebonne.....	Collèges de Saint-Louis de Terrebonne et Saint-Laurent.—Saint Louis de Terrebonne and Saint Laurent Colleges.
2	Aylmer, Henry Udolphus P.	17	Montréal.....	Richmond School Dinan, France and Collegiate Institute.
3	Bessette, Welfrid.....	23	Saint-Grégoire...	Ecole Saint-Grégoire et Université McGill, Montréal.—Saint Grégoire School and McGill University, Montreal.
4	Bickerdike, Frank A. C.	22	Lachine.....	Ecoles Saint-Henri et Montréal et Université McGill.—Saint Henri and Montreal Schools and McGill University.
5	Boyd, Leslie Hale.....	21	Montréal.....	Mont'l High School & McGill University.
6	Brodeur, Joseph A. A.....	22	".....	Collèges Sainte-Marie et Saint-Laurent.—Saint Mary's and Saint Laurent Colleges
7	Charbonneau, J. J. B.....	19	".....	Collège Sainte-Marie et sous M. Bonnin.—Saint Mary's College and Mr. Bonnin.
8	Cole, Frederick M.....	35	".....	Mont'l High School & McGill University.
9	Deguire, J. Alphonse.....	24	".....	Collèges de Sainte-Marie et Montréal.—Saint Mary's and Montreal Colleges.
10	de Martigny, Paul L.....	19	".....	Sous MM. Bonnin & Leblond.
11	Drouin, J. Philibert R.....	20	".....	Collège de Montréal et sous MM. Bonnin & Leblond.—Montreal College and Messrs Bonnin & Leblond.
12	Elliot, Henry J.....	20	".....	Ecoles Royal Arthur et Montreal High School.—Royal Arthur and Montreal High Schools.
13	Gagnon, Léon.....	19	".....	Collège Sainte-Marie, Université d'Ottawa et sous MM. Bonnin & Leblond.—Saint Mary's College, Ottawa University and Messrs. Bonnin & Leblond.
14	Godbout, Joseph Arthur....	22	Saint-Vital de Lambton..	Séminaire de Québec.—Quebec Seminary.
15	Honan, Cornelius.....	21	Montréal.....	Collège Sainte-Marie et sous M. Bonnin.—Saint Mary's College and Mr. Bonnin.
16	Houlé, Léopold.....	20	".....	Séminaire de Nicolet et sous MM. Bonnin & Leblond.—Nicolet Seminary and Messrs. Bonnin & Leblond.
17	Internoscia, Jerome.....	25	".....	Melfi Institute Italy, and McGill University.
18	Kennedy, John Keefer.....	20	".....	Ecole Eliock, Collège Woodstock et Université McGill.—Eliock School, Woodstock College and McGill University.
19	Laberge, Albert.....	24	".....	Collège Sainte-Marie et sous MM. Bonnin & Leblond.—Saint Mary's College and Messrs. Bonnin & Leblond.
20	Lanctôt, Adélard.....	20	Laprairie.....	Ecole Normale Jacques-Cartier et sous MM. Bonnin & Leblond.—Jacques Cartier Normal School and Messrs. Bonnin & Leblond.
21	Lantier, Jean Olivier.....	19	Montréal.....	Ecole Olier, Collège Sainte-Marie et sous MM. Bonnin & Leblond.—Olier School, Saint Mary's College and Messrs. Bonnin & Leblond.
22	McCabe, Edw. Patrick Fred.	23	Windsor Mills...	Collège de Sherbrooke et Université d'Ottawa.—Sherbrooke College and Ottawa University.
23	Mercier, Honoré.....	19	Montréal.....	Collège Sainte Marie et sous MM. Bonnin & Leblond.—Saint Mary's College and Messrs. Bonnin & Leblond.
24	Pagnuelo, Ernest.....	21	".....	Collège Sainte-Marie.—Saint Mary's Col.
25	Pelland, J. Alfred.....	22	".....	Collège Sainte Marie et sous M. Bonnin—Saint Mary's College and Mr. Bonnin.
26	Poliquin, George Regis.....	20	Québec.....	Ecole de Portneuf et Séminaire de Québec.—Portneuf School and Quebec Seminary.
27	Rainville, Paul.....	18	Montréal.....	Collège Sainte-Marie et sous MM. Bonnin & Leblond.—Saint Mary's College and Messrs. Bonnin & Leblond.
28	Stewart, Alexander McN....	19	".....	Montreal High School.

CANDIDATS POUR L'ADMISSION A LA PRATIQUE DE LA PROFESSION LEGALE.

CANDIDATES FOR ADMISSION TO THE PRACTICE OF LAW.

No.	Noms. Names.	Age.	Résidences.
1	Baker, William A.	24 ans—24 years	Montréal.
2	Blair, John W.	Au-dessus de 21 ans—over 21 years.	"
3	Boissonneault, Joseph Gustave	28 ans—28 years	"
4	Bourbeau, Jean M. A.	27 ans—27 "	Victoriaville.
5	Bourgeault, François R. A.	29 ans—29 "	Saint-Hyacinthe.
6	Décarie, Jérémie Louis.	Au-dessus de 21 ans—over 21 years.	Notre-Dame de Grâce.
7	de la Bruère, Montarville B.	21 ans—21 years.	Saint-Hyacinthe.
8	Demers, Joseph.	23 ans—23 "	Saint-George de Henryville
9	Desaulniers, Gonzalve Lesieur	31 ans—31 "	Montréal.
10	Desjardins, Arthur.	24 ans—24 "	"
11	Dunlop, John H.	25 ans—25 "	"
12	Ethier, Joseph A. C.	26 ans—26 "	Sainte-Scholastique.
13	Fortier, Joseph Auguste.	24 ans—24 "	Montréal.
14	Garneau, Hector.	23 ans—23 "	"
15	Glass, Louis Gordon	Au-dessus de 21 ans—over 21 years.	"
16	Goyette, Omer A.	26 ans—26 years	Beauharnois.
17	Guilbault, Raoul.	23 ans—23 "	Montréal.
18	Harwood, Charles Auguste.	Au-dessus de 21 ans—over 21 years.	Vaudreuil.
19	Hogle, Frederick Arthur.	21 ans—21 years.	Montréal.
20	Lamarre, Joseph Ignace.	25 ans—25 "	Longueuil.
21	Laporte, Clovis Zeno.	21 ans—21 "	Saint-Norbert.
22	Léonard, J. E. Emile.	23 ans—23 "	Montréal.
23	Lesage, J. Hector.	25 ans—25 "	"
24	Létourneau, Séverin.	23 ans—23 "	Saint-Constant.
25	Markey, Frederick Heury.	Au-dessus de 21 ans—over 21 years.	Montréal.
26	Massicotte, Edouard Zotique.	" " " "	"
27	Mount, William Edmond	" " " "	"
28	Ouimet, J. Adélard.	" " " "	"
29	Pagnuelo, Tancrede.	" " " "	"
30	Perron, Joseph Léonide	22 ans—22 years	"
31	Senécal, Oscar	24 ans—24 "	Verchères.
32	Trudel, Henri.	29 ans—29 "	Montréal.
33	Truell, Harry Valorous.	Au-dessus de 21 ans—over 21 years.	"
34	Vermet, J. Charles.	" " " "	"
35	Wilson, Charles Avila.	25 ans—25 years	"

Fait en double dans la cité de Montréal, ce dix-septième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Made in duplicate at the city of Montreal, this seventeenth day of December, eighteenth hundred and ninety-four.

D. R. MURPHY,

4833-34

Secrétaire du Barreau de Montréal.—Secretary of the Bar of Montreal.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 766.

Dame Mathilde Bergeron, de Montréal, épouse
d'Hector Rochon, gentilhomme, du même lieu,
dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.

Hector Rochon, gentilhomme, du même lieu,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée
ce jour en cette cause contre le défendeur.

LOUIS MASSON,
Avocat de la demanderesse.
61, Saint-Gabriel, Montréal.
Montréal, 13 novembre 1894. 4445-3

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 766.

Dame Mathilde Bergeron, of Montreal, wife of
Hector Rochon, gentleman, of the same place,
duly authorized to sue,
Plaintiff ;

vs.

Hector Rochon, gentleman, of the same place,
Defendant.

An action for separation as to property has this
day been instituted by the plaintiff against the
defendant in this cause.

LOUIS MASSON,
Attorney for plaintiff.
61, Saint Gabriel, Montreal.
Montreal, 13th November, 1894. 4446

BARREAU DE QUEBEC.—BAR OF QUEBEC.

EXAMENS DE JANVIER 1895.—EXAMINATIONS OF JANUARY, 1895.

Aspirants à la pratique du droit.—Candidates for admission to practice law.

Noms.	Prénoms.	Age.	Résidence.
Names.	Surnames.		
Brodie.....	Chas. E.....	Plus de 21 ans.—Over 21 years..	Québec.
Carrier.....	Louis U.....	“ “ “ “	Lévis.
Chabot.....	Julien.....	“ “ “ “	“
Chabot.....	Arthur, F. X.....	“ “ “ “	“
Davidson.....	William H.....	“ “ “ “	Québec.
Demers.....	Louis Geo.....	“ “ “ “	N.-D. Lévis.
Flynn.....	William A. E.....	“ “ “ “	Percé.
Marchildon.....	Alfred.....	“ “ “ “	Saint-Pierre les Becquets.
Mill.....	James E.....	“ “ “ “	New Carlisle.
Noël.....	Auguste.....	“ “ “ “	Québec.
Richard.....	Jules.....	“ “ “ “	Wotton.
Talbot.....	Louis Ulric.....	“ “ “ “	Saint-Joseph Beauce.
Vachon.....	Victor.....	“ “ “ “	Maria.
Verret.....	Hector.....	“ “ “ “	Québec.
Vézina.....	Ernest.....	“ “ “ “	Saint-Joseph Beauce.

Candidat pour admission à l'étude.—Candidate of admission to study.

Nom.	Prénom.	Age.	Résidence.	Collèges où il a étudié.
Name.	Surname.			Colleges where studied.
Drum...	Harcourt Chetwind.	18½ ans—years	Québec.	High School Québec, Bishop's College, Lennoxville, P. Q., and Morrin College Québec.

Québec, 7 décembre—7th December, 1894.

N. N. OLLIVIER, Sec. B. Q.
4731-32-2

BARREAU DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—BAR OF THE PROVINCE OF QUEBEC.

SECTION DU DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS.—SECTION OF THE DISTRICT OF SAINT FRANCIS.

Liste des candidats pour l'admission à la pratique de la profession légale.

List of candidates for admission to practice law.

Nom.	Prénom.	Résidence.	Age.
Name	Surname.		
Coaticooke.....	John Blake.....	Cleveland.....	Plus de 21 ans.—Over 21 years.

Candidats pour l'admission à l'étude de la profession légale.—Candidates for admission to study law.

Nom.	Prénom.	Résidence.	Age.
Name.	Surname.		
Cabana.....	Charles-Victor-Clément- Hubert-Charon.....	Sherbrooke.....	21 ans.—21 years.

Ecoles et Collège où a étudié le candidat.—Schools and College where educated the candidate.
Séminaire—Seminary Saint Charles, Sherbrooke.JOS. ED. GENEST,
Secrétaire du Barreau de Saint-François.—Secretary of the Bar of Saint Francis.
10 décembre 1894.—10th December, 1894. 4733-34-2

BARREAU DU DISTRICT DE BEDFORD.—BAR OF THE DISTRICT OF BEDFORD.

Liste des candidats aspirant à l'étude du droit pour les examens du 8 janvier 1895.

List of candidates for admission to the study of law for the examinations of the 8th of January, 1895.

Nom.	Résidence.	Age.	Institutions où il a étudié.
Name.			Institutions where studied.
William S. Ball ...	East Bolton ...	24 ans—years.	Collèges de—of Stanstead & Nicolet.

ARTHUR GIROUX,

Secrétaire du Barreau de Bedford.—Secretary of the Bar of Bedford.
Sweetsburg, 7 décembre—7th December, 1894. 4741-42 2

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 2606.

Dame Emélie St-Vincent a, le quatre octobre dernier, institué une action en séparation de biens contre son mari, Philéas Comte, entrepreneur, de la cité de Montréal, dit district, en vertu d'une autorisation d'un juge de la cour supérieure.

DANDURAND & BRODEUR,
Avocats de la demanderesse.
Montréal, 5 décembre 1894. 4705-3

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1531.

Dame Georgiana Corriveau, épouse de Narcisse Vermette, manufacturier, des cité et district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Narcisse Vermette, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de bien a, ce jour, été instituée.

VILLENEUVE, FONTAINE & LABELLE,
Avocats de la demanderesse.
Montréal, 5 décembre 1894. 4699-3

Dans le mois qui suivra la dernière publication du présent avis, une demande sera faite au lieutenant-gouverneur en conseil, par Adolphe Martin, publiciste ; Joseph Masson, médecin ; Adolphe Bellay, publiciste ; Edouard Desjardins, jr., publiciste, et Amédée Denault, publiciste, tous de la cité de Montréal, pour obtenir des lettres patentes les incorporant eux et les personnes qui se joindront à eux comme actionnaires, en compagnie à fonds social, comme suit :

- 1° Le nom de la compagnie sera " *La Croix du Canada* " ;
 - 2° Le siège de ses affaires sera à Montréal ;
 - 3° Cette compagnie aura pour objet de publier des journaux et d'autres publications et de faire de l'imprimerie ;
 - 4° Le fonds social sera de douze milles dollars divisé en quatre cent quatre-vingts actions de vingt-cinq dollars chacune.
- Les requérants ci-dessus nommés seront les directeurs provisoires de la compagnie. La majorité de ces directeurs sont sujets anglais et résident au Canada.

LAMOTHE, TRUDEL & TRUDEL,
Avocats des requérants.
Montréal, 28 novembre 1894. 4571 4

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 2606.

Dame Emélie St-Vincent has, in virtue of an authorization of a judge of this court, on the fourth of October last, taken an action in separation of property against her husband, Philéas Comte, contractor, of the city and district of Montreal.

DANDURAND & BRODEUR,
Attorneys for plaintiff.
Montreal, 5th December, 1894. 4706

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 1531.

Dame Georgiana Corriveau, wife of Narcisse Vermette, manufacturer, of the city and district of Montreal, duly authorized to sue, Plaintiff ;

vs.

Narcisse Vermette, of the same place, Defendant.

An action of separation of property has been instituted this day.

VILLENEUVE, FONTAINE & LABELLE,
Attorneys of the plaintiff.
Montreal, 5th December, 1894. 4700

Within one month following the last publication of the present notice, application will be made to the lieutenant governor in council, by Adolphe Martin, publisher ; Joseph Masson, physician ; Adolphe Bellay, publisher ; Edouard Desjardins, jr, publisher, and Amédée Denault, publisher, all of the city of Montreal, to obtain letters patent incorporating them and the parties who may become associated with them as shareholders, as a joint stock company, as follows :

- 1° The name of the company will be " *La Croix du Canada* " ;
- 2° The seat of its business will be at Montreal ;
- 3° This company will have for its object to publish newspapers and other publications and to do printing business ;
- 4° The capital stock will be twelve thousand dollars, divided into four hundred and eighty shares of twenty-five dollars each.

The above named petitioners will be the provisional directors of the company. The majority of these directors are english subjects and reside in Canada.

LAMOTHE, TRUDEL & TRUDEL,
Attorneys for petitioners.
Montreal, 28th November, 1894. 4572

Province de Québec,)
 District de Montréal.)

Avis est présentement donné qu'une demande sera faite à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, pour les requérants ci-après nommés pour obtenir des lettres patentes en vertu des dispositions de la loi concernant les compagnies à fonds social, constituant les requérants et toutes autres personnes qui sont ou qui pourront devenir actionnaires de la compagnie projetée en corps politique et incorporé sous le nom et pour les fins ci-après mentionnés :

1° Le nom proposé de la compagnie sera " La Compagnie Canadienne d'Extincteurs ".

2° Les objets pour lesquels l'incorporation est demandée sont de fabriquer et vendre des extincteurs chimiques ou autres, d'obtenir et exploiter toutes patentes s'y rapportant et faire toutes affaires de même nature ou y ayant rapport.

3° Le fonds social de la compagnie sera de cinquante mille (\$50,000) piastres.

4° Le nombre d'actions sera de cinq cents (500) et le montant de chaque action sera de cent piastres (\$100.00).

5° Les noms au long, résidences et professions des requérants sont comme suit : Joseph Stanislas Bousquet, banquier ; Moses Davis, courtier de douane ; Onésime Marin, notaire ; Charles Langlois, commerçant, et Pascal Gagnon, marchand, tous de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, lesquels seront les premiers directeurs de la dite compagnie et sont sujets de Sa Majesté.

N. PERODEAU, N. P.,

Procureur des requérants.

Montréal, 5 décembre 1894. 4685-2

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, pour obtenir des lettres patentes constituant les requérants ci-après nommés et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie, en corps politique et incorporé :

1° Le nom de la compagnie sera " La Compagnie de Pianos Pratte ".

2° Les objets pour lesquels l'incorporation est demandée sont pour manufacturer et faire le commerce de pianos, orgues et tous autres instruments de musique ; et pour manufacturer, exploiter et faire le commerce de tous les bois de service se rapportant à la fabrication des dits instruments.

3° Le siège principal des affaires de la compagnie sera dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

4° Le fonds social de la compagnie sera de deux cents mille dollars, divisé en deux mille parts de cent piastres chacune.

5° Les noms des requérants sont les suivants : l'honorable Alphonse Desjardins, sénateur ; Joël Leduc, bourgeois ; George James Sheppard, marchand ; Louis Joseph Rivet, fabricant de pianos, et Louis Etienne Napoléon Pratte, marchand, tous de la cité de Montréal, sujets de Sa Majesté, et qui seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

FORTIN & LAURENDEAU,

Procureurs des requérants.

Montréal, 27 novembre 1894. 4563-4

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, pour obtenir des lettres patentes constituant les requérants ci-après nommés et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie, en corps politique et incorporé :

1° Le nom de la compagnie sera " La Compagnie Montreal Quarry Limited."

2° Acquérir par achat, échanger, louer ou autrement des immeubles, propriétés de carrière et sites de carrière dans la province de Québec, et de posséder, échanger, louer, vendre, louer pour considé-

Province of Quebec,)
 District of Montreal.)

Notice is hereby given that an application will be made to His Honour the lieutenant governor of the province of Quebec, by the petitioners hereinafter named in order to obtain letters patent in virtue of the dispositions of the law concerning the joint stock companies, constituting the petitioners and such other persons as may become shareholders of the proposed company, in a body politic and corporate under the name and for the purposes hereinafter mentioned :

1° The proposed name of the company will be " The Canadian Fire Extinguisher Company ".

2° The purposes for which its incorporation is sought are to carry on the business for making and selling chemical extinguishers or others, to obtain and work any patents in connexion therewith and to transact all business of such nature or relating thereto.

3° The capital stock of the company will be fifty thousand dollars (\$50,000)

4° The number of shares to be five hundred (500) and the amount of each share will be one hundred dollars (\$100.)

5° The names at full length, the residences and professions of the petitioners are as follows : Joseph Stanislas Bousquet, banker ; Moses Davis, customs broker ; Onésime Marin, notary ; Charles Langlois, trader, and Pascal Gagnon, merchant, all of the city of Montreal, in the district of Montreal, who will be the first directors of said company and are all british subjects.

N. PERODEAU, N. P.,

Attorney of the petitioners.

Montreal, 5th December, 1894. 4686

Notice is hereby given that application will be made to His Honor the lieutenant governor of the province of Quebec, to obtain letters patent constituting the hereinafter named petitioners and such others persons who may become shareholders of the company, a body corporate and politic :

1° The name of the company will be " The Pratte Piano Company."

2° The object for which incorporation is sought is the manufacture and trade of pianos, organs and all other musical instruments ; and the manufacture and trade of all kinds of woods used in connection with the manufacturing of said musical instruments.

3° The principal place of business of said company shall be at the city of Montreal, in the province of Quebec.

4° The amount of the capital stock of the company will be two hundred thousand dollars, divided into two thousand shares of one hundred dollars each.

5° The names of the petitioners are the following : the Honorable Alphonse Desjardins, senator ; Joël Leduc, gentleman ; George James Sheppard, merchant ; Louis Joseph Rivet, piano manufacturer, and Louis Etienne Napoléon Pratte, merchant, all of the city of Montreal, subjects of Her Majesty, and who will be the first directors of said company.

FORTIN & LAURENDEAU,

Attorneys for petitioners.

Montreal, 27th November, 1894. 4564

Notice is hereby given that application will be made to His Honor the lieutenant governor of the province of Quebec, to obtain letters patent constituting the hereinafter named petitioners and such other persons who may become shareholders of the company, a body corporate and politic :

1° The name of the company will be " The Montreal Quarry Company Limited."

2° To acquire by purchase, exchange, lease or otherwise real estate and quarry property and quarry sites situate in the province of Quebec, and the same to hold, exchange, lease, sell, lease on

ration de droit régalian, aliéner, hypothéquer, ou autrement ou en disposer pour argent comptant ou pour considération de droit régalian, ou rentes ou pour aucune autre considération.

De faire en général les affaires de carrière et préparer la pierre à bâtir, y compris l'achat et la vente, l'excavation, l'extraction, la préparation de pierre de toute description pour la vente et charroyage de la dite pierre de toute description, et en faire le commerce d'importation et d'exportation, et en rapport avec icelle de posséder, acquérir et faire des affaires en général de tels machines, matériaux et outils pour les dites affaires et se servir, comme pouvoir moteur, de chevaux vapeur et électricité ou tout autre pouvoir pour mettre en opération les les susdites affaires.

De faire tels contrats et arrangements avec aucune personne ou personnes, corps incorporé, requis ou nécessaires pour la mise en opération des susdites affaires.

De vendre les produits des dites carrières dans la Puissance du Canada ou ailleurs, et de faire en général toutes autres choses qui peuvent être requises ou en rapport aux icelles.

3° La principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la cité de Montréal.

4° Le montant proposé du fonds social sera de deux cent mille piastres (\$200,000), divisé en 2000 actions de cent piastres (\$100) chacune.

Les noms au long, résidences et profession des requérants sont comme suit :

Peter Lyall, entrepreneur; Peter Alexander Peterson, ingénieur civil; D. A. McCaskill, marchand; William G. Reid, entrepreneur; George McDougall, gérant, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, dans la Puissance du Canada.

Les directeurs provisoires de la compagnie seront Peter Lyall, P. Alexander Peterson, D. A. McCaskill, William G. Reid, George McDougall, tous résidant en Canada.

4791-2 R. T. HENCKER,
Soliciteur des requérants.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }
No. 3919.

Dame Marie Alida Fafard, épouse de Aimé Nault, fils, boulanger et commerçant, de la paroisse de Saint-Marcel, dans le district de Richelieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse;

vs.

Le dit Aimé Nault, fils, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce vingt-troisième jour de novembre courant.

A. P. VANASSE,
Avocat de la demanderesse.
Sorel, 23 novembre 1894. 4595-4

Avis de Faillites

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re T. Geoffrion, manufacturier de chaussures, de Montréal, Failli;

et

Chs Desmarteau, Curateur.

Un deuxième et dernier bordereau de dividende a été préparé en cette affaire, et sera sujet à objection jusqu'au 8e jour de janvier 1895, après laquelle date les dividendes seront payables à mon bureau, No. 1598, rue Notre-Dame.

CHS. DESMARTEAU,
Curateur.
Montréal, 19 décembre 1894. 4885

royalty, alienate, hypothecate or otherwise deal with or dispose of for cash or upon royalties or rentals or for any other considerations.

To carry on in all its branches the business of quarrying and manufacturing building stone, including the buying and selling, excavating, extracting, dressing, preparing for market and hauling said building stone of every description and dealing in the same and importing and exporting the same to and from the said province and in connection with said business to hold and acquire and generally deal with such machinery, material and plant necessary for the said business and to use therefor horse power, steam water power, electricity or such other motive power as may be necessary for the proper carrying out of said undertaking.

To enter into such contracts and agreements with any person or persons, body or bodies corporate as are requisite or incidental to the carrying on of the said undertaking.

To sell the products of said quarries in the Dominion of Canada or elsewhere, and generally to do all such other things as may be requisite or incidental to the carrying on of said undertaking.

3° The chief place of business of the said company is to be in the city of Montreal.

4° The proposed amount of capital stock is to be two hundred thousand dollars (\$200,000) divided into 2000 shares of one hundred dollars each (\$100.)

The names in full and the addresses and calling of the applicants are as follows:

Peter Lyall, contractor; Peter Alexander Peterson, civil engineer; D. A. McCaskill, merchant; William G. Reid, contractor; George McDougall, manager, all of the city of Montreal, in the province of Quebec, in the Dominion of Canada.

The provisional directors of the company are to be Peter Lyall, P. Alexander Peterson, D. A. McCaskill, William G. Reid, George McDougall, all residing in Canada.

4792 R. T. HENCKER,
Solicitor for the applicants.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Richelieu. }
No. 3919.

Dame Marie Alida Fafard, wife of Aimé Nault, junior, baker and trader, of the parish of Saint Marcel, in the district of Richelieu, duly authorized to ester en justice,

Plaintiff;

vs.

The said Aimé Nault, junior, Defendant.

An action in separation as to property has been instituted in this cause, this twenty-third day of November instant.

A. P. VANASSE,
Attorney for plaintiff.
Sorel, 23rd November, 1894. 4596

Bankrupt Notices

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In re T. Geoffrion, boot and shoe manufacturer of Montreal, Insolvent;

and

Chs Desmarteau, Curator.

A second and final dividend sheet has been prepared in this matter, and will be open to objection until the 8th day of January, 1895, after which date dividend will be payable at my office, No. 1598, Notre Dame street.

CHS. DESMARTEAU,
Curator.
Montreal, 19th December, 1894. 4886

Province de Québec, }
 District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de A. S. Lafrenière, Louiseville,
 Débiteur cédant.

Je, soussigné, F. Valentine, comptable, de la cité des Trois-Rivières, donne par les présentes avis que j'ai été nommé curateur aux biens de A. S. Lafrenière, par décision de la cour supérieure, en date du 15 décembre 1894.

Les créanciers du dit débiteur cédant sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, dans les trente jours de la date de cet avis.

F. VALENTINE,
 Curateur.

42, rue Platon,
 Trois-Rivières, 17 décembre 1894. 4817

Province de Québec, }
 District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*
 No. 104.

Joseph Senneville, Demandeur ;

vs

Grégoire Marcotte, Défendeur.

Avis public est par le présent donné que par ordre de l'honorable M. A. Plamondon, J. C. S., le vingt-septième jour de novembre courant, j'ai été nommé curateur aux biens du failli en cette cause, qui en a fait un abandon judiciaire pour le bénéfice de ses créanciers.

Les réclamations doivent être produites sous un mois.

J. U. RICHARD,
 Curateur.

Drummondville, 28 novembre 1894. 4827

Province de Québec, }
 District de Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de L. D. Héroux, Saint-Barnabé,
 Débiteur cédant.

Je, soussigné, F. Valentine, comptable, de la cité des Trois-Rivières, donne par les présentes avis que j'ai été nommé curateur aux biens de L. D. Héroux, par décision de la cour supérieure, en date du 15 décembre 1894.

Les créanciers du dit débiteur cédant sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, dans les trente jours de la date de cet avis.

F. VALENTINE,
 Curateur.

42, rue Platon,
 Trois-Rivières, 17 décembre 1894. 4815

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de H. F. Hoerner, snr, des cité et district de Montréal, fourreur.

Je, soussigné, William Alexander Caldwell, des cité et district de Montréal, comptable public, ai été dûment nommé curateur dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations dans mon bureau sous trente jours de cette date.

W. ALEXR CALDWELL,
 Curateur.

Bureau de Caldwell, Tait & Wilks,
 1709, rue Notre-Dame.
 Montréal, 17 décembre 1894. 4839

Province de Québec, }
 District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Avis est par le présent donné que, le 15e jour de décembre 1894, David Kerr, peintre et marchand, de la cité de Québec, a fait abandon de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers au bureau du protonaire de la cour supérieure pour le district de Québec.

LEFAIVRE & TASCHEREAU,
 Gardiens provisoires.

Bureau : 48, rue Saint-Pierre, Québec.
 Québec, 17 décembre 1894. 4829

Province of Quebec, }
 District of Three Rivers. } *Superior Court.*
 In the matter of A. S. Lafrenière, Louiseville,
 Insolvent.

I, the undersigned, F. Valentine, accountant, of the city of Three Rivers, have been appointed curator to the estate of the said A. S. Lafrenière, by decision of the superior court, dated 15th December, 1894.

The creditors of the said insolvent are requested to file their claims in my office, within thirty days from the date of this notice.

F. VALENTINE,
 Curator.

42, Platon street,
 Three Rivers, 17th December, 1894. 4818

Province of Quebec, }
 District of Arthabaska. } *Superior Court.*
 No. 104.

Joseph Senneville, Plaintiff ;

vs

Grégoire Marcotte, Defendant.

Public notice is hereby given that on the 27th day of November instant, by order of the Honorable M. A. Plamondon, J. S. C., I was appointed curator to the estate of the said defendant, who has made a judicial abandonment of all his assets for the benefit of his creditors.

Claims must be filed within a month.

J. U. RICHARD,
 Curator.

Drummondville, 28th November, 1894. 4828

Province of Quebec, }
 District of Three Rivers. } *Superior Court.*
 In the matter of L. D. Héroux, Saint-Barnabé,
 Insolvent.

I, the undersigned, F. Valentine, accountant, of the city of Three Rivers, have been appointed curator to the estate of the said L. D. Héroux, by decision of the superior court, dated 15th December, 1894.

The creditors of the said insolvent are requested to file their claims in my office within thirty days from the date of this notice.

F. VALENTINE,
 Curator.

42, Platon street,
 Three Rivers, 17th December, 1894. 4816

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of H. F. Hoerner, snr, of the city and district of Montreal, furrier.

I, the undersigned, William Alexander Caldwell, of the city and district of Montreal, public accountant, have been duly appointed curator in this matter.

Creditors are requested to file their claims at my office, within thirty days from this date.

W. ALEXR CALDWELL,
 Curator.

Office of Caldwell, Tait & Wilks,
 1709, Notre Dame street.
 Montreal, 17th December, 1894. 4840

Province of Quebec, }
 District of Québec. } *Superior Court.*

Notice is hereby given that, on the 15th day of December, 1894, David Kerr, painter and trader, of the city of Québec, has made a judicial abandonment of his assets for the benefit of his creditors, at the office of the protonary of the superior court for the district of Québec.

LEFAIVRE & TASCHEREAU,
 Provisional guardians.

Office : 48, Saint Peter street, Québec.
 Québec, 17th December, 1894. 4830

AVIS DE FAILLITE.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de George Barrington & Sons, de Montréal, Faillis.

Avis est par le présent donné que, par ordre de la dite cour, j'ai été nommé curateur des biens et effets, meubles et immeubles des dits faillis.

Les créanciers sont par le présent notifiés de produire leurs réclamations devant moi, dans mon bureau, banque de Toronto, Montréal, sous trente jours.

EDWARD RADFORD,
Curateur.
Montréal, 14 décembre 1894. 4821

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re Frs. Brisson, jr., épiciier, de Montréal, Failli ;

et

Chs. Desmarteau, Curateur.
Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé en cette affaire et sera sujet à objection jusqu'au 7e jour de janvier 1895, après laquelle date les dividendes seront payables à mon bureau, No. 1598, rue Notre-Dame.

CHS. DESMARTEAU,
Curateur.
Montréal, 19 décembre 1894. 4881

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re Gaudry & Leclair, marchands de chaussures, de Montréal, Faillis ;

et

Chs. Desmarteau, Curateur.
Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé en cette affaire, et sera sujet à objection jusqu'au 7e jour de janvier 1895, après laquelle date les dividendes seront payables à mon bureau, No. 1598, rue Notre-Dame.

CHS. DESMARTEAU,
Curateur.
Montréal, 19 décembre 1894. 4883

Province de Québec, }
District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*

In re J. E. Plamondon, de Wotton, Failli.

Avis est par le présent donné que, le 18ième jour de décembre courant, par ordre de la cour, nous avons été nommés curateurs conjoints à la succession du susnommé, qui a fait un abandon judiciaire de tous ses biens et effets pour le bénéfice de ses créanciers.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant nous sous trente jours.

J. P. ROYER,
R. R. BURRAGE,
Curateurs conjoints.

Bureau de Royer & Burrage,
87, rue Wellington.
Sherbrooke, 18 décembre 1894. 4873

Canada, }
Province de Québec, }
District de Beauce. } *Cour Supérieure.*

In re Ovide Julien, Saint-Maxime de Scott, Failli.

Avis est par le présent donné que par ordre de la cour, j'ai été nommé curateur aux biens du failli qui en avait fait une cession pour le bénéfice de ses créanciers.

Les créanciers sont requis de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Curateur.

Bureau : No. 13, Côte du Passage.
Lévis, 13 décembre 1894. 4903

INSOLVENT NOTICE.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of George Barrington & Sons, of Montreal, Insolvents.

Notice is hereby given that by order of the said court, I have this day been appointed curator to the property and effects, real and personal of the said insolvents.

Creditors are hereby notified to file their claims with me, at my office, Bank of Toronto Chambers, Montreal, within a delay of thirty days.

EDWARD RADFORD,
Curator.
Montreal, 14th December, 1894. 4822

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In re Frs. Brisson, jr., grocer, of Montreal, Insolvent ;

and

Chs. Desmarteau, Curator.
A first and final dividend sheet has been prepared in this matter, and will be open to objection until the 7th day of January, 1895, after which date dividend will be payable at my office, No. 1598, Notre Dame street.

CHS. DESMARTEAU,
Curator.
Montreal, 19th December, 1894. 4882

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In re Gaudry & Leclair, boot and shoe dealers, of Montreal, Insolvents ;

and

Chs. Desmarteau, Curator.
A first and final dividend sheet has been prepared in this matter, and will be open to objection until the 7th day of January, 1895, after which date dividend will be payable at my office, No. 1598, Notre Dame street.

CHS. DESMARTEAU,
Curator.
Montreal, 19th December, 1894. 4884

Province of Quebec, }
District of Saint Francis. } *Superior Court.*

In re J. E. Plamondon, of Wotton, Insolvent.

Notice is hereby given that, on the 18th day of December instant, by order of the court, we were appointed joint curators to the estate of the above named insolvent, who has made a judicial abandonment of all his assets for the benefit of his creditors.

Creditors are requested to file their claims with us within thirty days.

J. P. ROYER,
R. R. BURRAGE,
Joint curators.

Office of Royer & Burrage,
87, Wellington street.
Sherbrooke, 18th December, 1894. 4874

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Beauce. } *Superior Court.*

In re Ovide Julien, Saint Maxime de Scott, Insolvent.

Notice is hereby given that by order of the court, I have been appointed curator to the estate of the insolvent, who had made an assignment for the benefit of his creditors.

Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,
Curator.

Office : No. 13, Côte du Passage.
Lévis, 13th December, 1894. 4904

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 Caverhill Learmont & Co., Demandeurs ;

vs.
 R. G. Gaucher, marchand de fer, de Montréal,
 Défendeur.

Avis public est par le présent donné que, par ordre de la cour, le 14e jour de décembre 1894, j'ai été nommé curateur aux biens du dit failli, qui en a fait un abandon judiciaire pour le bénéfice de ses créanciers.

Les réclamations doivent être produites à mon bureau sous un mois.

CHS. DESMARTEAU,
 Curateur.
 Nos. 1598 et 1608, rue Notre-Dame,
 Montréal.
 Montréal, 19 décembre 1894. 4879

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 J. O. Villeneuve *et al.*, Demandeurs ;

vs.
 L. A. Labossière, restaurateur, de Montréal,
 Défendeur absent.

Avis public est par le présent donné que, par ordre de la cour, le 17e jour de décembre 1894, j'ai été nommé curateur aux biens du dit failli absent pour le bénéfice de ses créanciers.

Les réclamations doivent être produites à mon bureau sous un mois.

CHS. DESMARTEAU,
 Curateur.
 Nos. 1598 et 1608, rue Notre-Dame,
 Montréal, 17 décembre 1894. 4875

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 W. Imbleau, Demandeur ;

vs.
 Leopold Marchand, épiciier, de Montréal,
 Défendeur.

Avis public est par le présent donné que par ordre de la cour, le 14e jour de décembre 1894, j'ai été nommé curateur aux biens du dit failli, qui en a fait un abandon judiciaire pour le bénéfice de ses créanciers.

Les réclamations doivent être produites à mon bureau sous un mois.

CHS. DESMARTEAU,
 Curateur.
 No. 1598, rue Notre-Dame, Montréal.
 Montréal, 19 décembre 1894. 4877

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Saint-François. }

In re H. O. Fortier, de Sherbrooke, Qué., Failli.

Un dernier bordereau de dividende a été préparé en cette affaire sujet à objections jusqu'au 9e jour de janvier 1895, après laquelle date les dividendes seront payables à notre bureau.

J. P. ROYER,
 R. R. BURRAGE,
 Curateurs conjoints.
 Bureau de Royer & Burrage,
 87, rue Wellington.
 Sherbrooke, 19 décembre 1894. 4901

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de The New York Piano Co., Faillie.

Un bordereau de dividendes sur réclamations privilégiées seulement a été préparé, et sera sujet à objection au bureau du soussigné, jusqu'à lundi, le 7e jour de janvier 1895, après laquelle date les dividendes seront payés.

A. W. STEVENSON,
 Curateur.
 Hamilton Chambers,
 17, rue Saint-Jean.
 Montréal, 19 décembre 1894. 4905

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 Caverhill Learmont & Co., Plaintiffs ;

vs.
 R. G. Gaucher, hardware dealer, of Montreal,
 Defendant.

Notice is hereby given that, on the 14th day of December, 1894, by order of the court, I was appointed curator to the estate of the said defendant, who has made a judicial abandonment of all his assets for the benefit of his creditors.

Claims must be filed within a month.

CHS. DESMARTEAU,
 Curator.
 Nos. 1598 and 1608, Notre Dame street,
 Montreal.
 Montreal, 19th December, 1894. 4880

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 J. O. Villeneuve *et al.*, Plaintiffs ;

vs.
 L. A. Labossière, restaurant keeper, of Montreal,
 Defendant absentee.

Notice is hereby given that, on the 17th day of December, 1894, by order of the court, I was appointed curator to the estate of the said defendant absentee for the benefit of his creditors.

Claims must be filed within a month.

CHS. DESMARTEAU,
 Curator.
 Nos. 1598 and 1608, Notre Dame street,
 Montreal, 17th December, 1894. 4876

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 W. Imbleau, Plaintiff ;

vs.
 Leopold Marchand, grocer, of Montreal,
 Defendant.

Notice is hereby given that, on the 14th day of December, 1894, by order of the court, I was appointed curator to the estate of the said defendant, who has made a judicial abandonment of all his assets for the benefit of his creditors.

Claims must be filed within a month.

CHS. DESMARTEAU,
 Curator.
 No. 1598, Notre Dame street, Montreal.
 Montreal, 19th December, 1894. 4878

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Saint Francis. }

In re H. O. Fortier, of Sherbrooke, Que., Insolvent.

A final dividend has been prepared in this matter open to objections until the 9th day of January, 1895, after which date dividends will be payable at our office.

J. P. ROYER,
 R. R. BURRAGE,
 Joint curators.
 Office of Royer & Burrage,
 87, Wellington street.
 Sherbrooke, 19th December, 1894. 4902

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 In the matter of The New York Piano Co., Insolvents.

A dividend sheet on privileged claims only has been prepared, open to objection at the office of the undersigned, until Monday, the 7th day of January, 1895, after which dividend will be paid.

A. W. STEVENSON,
 Curator.
 Hamilton Chambers,
 17, Saint John street.
 Montreal, 19th December, 1894. 4906

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
In re Joseph Maloney, Montréal, Insolvable.
 Un premier dividende a été préparé et sera payable à notre bureau le ou après le 8 janvier 1895.
 Toute contestation de tel dividende doit être déposée entre nos mains avant la date ci-haut mentionnée.

A. L. KENT,
 A. TURCOTTE,
 Curateurs conjoints.

Bureau de Kent & Turcotte,
 97, rue Saint Jacques.
 Montréal, 22 décembre 1894. 4835

Province de Québec, }
 District de Saint-Hyacinthe. } *Cour Supérieure.*
In re Jean-Baptiste Cadoret, commerçant, de la paroisse de Saint-Simon, comté de Bagot, Failli.

Je, soussigné, François-Xavier Denis, notaire, du dit lieu de Saint-Simon, ai été nommé curateur aux biens du dit failli par décision de la cour supérieure du dit district de Saint-Hyacinthe, en date du quinze décembre 1894.

Les créanciers du dit failli sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau dans un délai de trente jours, à compter de la date du présent avis.

F. X. DENIS,
 Curateur.

Saint-Simon, 18 décembre 1894. 4845

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
In re A. C. St. Amour, Demandeur ;

J. A. C. St. Amour, marchand de bois et de charbon, de la cité de Montréal, Défendeur.

Avis est par les présentes donné que le dit défendeur a, ce jour, fait au bureau du protonotaire de cette cour, un abandon judiciaire de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanciers.

J. O. PELLAND,
 Avocat du demandeur.

Montréal, 18 décembre 1894. 4887

Province de Québec, }
 District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*
In re S. Gobeil, du Lac Mégantic, Failli.

Avis vous est donné que le 18e jour de décembre 1894, par un ordre de la cour, nous avons été nommés curateurs conjoints à la succession du susnommé, qui a fait un abandon judiciaire de tous ses biens et effets pour le bénéfice de ses créanciers.

Les réclamations doivent être produites à notre bureau sous un mois de cette date.

J. P. ROYER,
 R. R. BURRAGE,
 Curateurs conjoints.

Bureau de Royer & Burrage,
 87, rue Wellington, Sherbrooke.
 Sherbrooke, 18 décembre 1894. 4871

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Walker, du canton de Grenville, dans le district de Terrebonne, propriétaire de moulin à scie et marchand de bois, Failli.

Un dernier bordereau de dividendes a été préparé dans la susdite affaire et sera sujet à objection jusqu'à mercredi, le vingt-sixième jour du mois de décembre courant, 1894, après laquelle date les dividendes seront payés.

ALEXANDER PRIDHAM,
 Syndic.

Grenville, P. Q., 10 décembre 1894. 4747-2

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
In re Joseph Maloney, Montreal, Insolvent.
 A first dividend has been prepared and will be payable at our office on or after 8th January, 1895.
 Any contestation of such dividend must be deposited with us before the date above mentioned.

A. L. KENT,
 A. TURCOTTE,
 Joint curators.

Office of Kent & Turcotte,
 97, Saint James street.
 Montreal, 22nd December, 1894. 4836

Province of Quebec, }
 District of Saint Hyacinth. } *Superior Court*
In re Jean Baptiste Cadoret, of the parish of Saint Simon, county of Bagot, trader, Insolvent.

I, the undersigned, François Xavier Denis, notary, of Saint Simon aforesaid, have been appointed curator to the estate of the said insolvent, by judgment of the superior court of the said district of Saint Hyacinth, dated the fifteenth day of December instant, 1894.

Creditors of the said insolvent are hereby notified to file their claims at my office, within a delay of thirty days from the date of the present notice.

F. X. DENIS,
 Curator.

Saint Simon, 18th December, 1894. 4846

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
In re A. C. St. Amour, Plaintiff ;

J. A. C. St. Amour, lumber and coal merchant, of the city of Montreal, Defendant.

Notice is hereby given that the said defendant has, this day, made a judicial abandonment of all his assets for the benefit of his creditors, at the prothonotary's office of this court.

J. O. PELLAND,
 Attorney for plaintiff.

Montreal, 18th December, 1894. 4888

Province of Quebec, }
 District of Saint Francis. } *Superior Court.*
In re S. Gobeil, of Lake Megantic, Insolvent.

Notice is hereby given that on the 18th December, 1894, we were, by order of the court, appointed joint curators to the estate of the above named insolvent, who has made a judicial abandonment of his property for the benefit of his creditors.

Claims must be filed at our office within one month.

J. P. ROYER,
 R. R. BURRAGE,
 Joint curators.

Office of Royer & Burrage,
 87, Wellington street, Sherbrooke.
 Sherbrooke, 18th December, 1894. 4872

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of John Walker, of the township of Grenville, in the district of Terrebonne, saw mill owner and lumber merchant, An insolvent.

A final dividend sheet has been prepared in the above matter, open to objection until Wednesday, the twenty-sixth day of the month of December instant, 1894, after which date the dividend will be paid.

ALEXANDER PRIDHAM,
 Assignee.

Grenville, P. Q., 10th December, 1894. 4748

Vente d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

AVIS DE FAILLITE.

Dans l'affaire de E. Boucher.

Vente d'immeuble par encan, MERCREDI, DEUX JANVIER 1895.

Les soussignés vendront par encan public, dans leur bureau, 125, rue Wellington, Sherbrooke, les propriétés de valeur suivantes, appartenant au susdit failli :

No. 1. Magasins Nos. 79 et 81, rue Wellington, étant partie du numéro du cadastre 247, quartier Centre, cité de Sherbrooke—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations.

No. 2. Lot vacant, étant partie du numéro du cadastre 249, quartier Centre, cité de Sherbrooke.

No. 3. Magasin No. 120, rue Wellington, étant le numéro du cadastre 183 et partie du numéro 184, quartier Centre, de la cité de Sherbrooke—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations.

No. 4. Lot vacant, étant partie du numéro du cadastre 1278, quartier sud, de la cité de Sherbrooke.

Pour plus de détails et la description complète des propriétés, conditions des loyers, etc., s'adresser à notre bureau.

Conditions de la vente, au comptant. Vente à 11 heures A. M.

MILLIER & GRIFFITH,
Curateurs.

JOHN J. GRIFFITH,
Commissaire priseur. 4899

Règle de Cour

Canada,
Province de Québec, }
District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*
No. 561.

Le 17^e jour de décembre 1894.

Devant l'honorable M. le juge Brooks.

La Banque des Marchands du Canada,
Demanderesse ;

vs.

Robert L. Scott, du canton d'Ascot, dans le district de Saint-François, Défendeur.

Il est ordonné aux créanciers du dit défendeur de s'assembler et de produire leurs réclamations sous quinze jours de la date de la première insertion de cet ordre, à être publié deux fois en anglais et en français dans la *Gazette Officielle de Québec*.

(Signé) CABANA & BOWEN,
P. C. S.

BROWN & MACDONALD,
Procureurs de la demanderesse. 4837

Ventes par le Sherif—Arthabaska

VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui

Sales of Real Estates under Insolvent Acts

INSOLVENT NOTICE.

In the matter of E. Boucher.

Real estate auction sale on WEDNESDAY, JANUARY 2nd, 1895.

The undersigned will sell by public auction at their office, 125, Wellington street, Sherbrooke, the following valuable properties belonging above estate :

No. 1. Stores Nos. 79 and 81, Wellington street, being part of cadastral No. 247, centre ward, city of Sherbrooke—with the buildings and improvements thereon.

No. 2. Vacant lot, being part of cadastral No. 249, centre ward, city of Sherbrooke.

No. 3. Store No. 120, Wellington street, being cadastral No. 183 and part of 184, centre ward, of the city of Sherbrooke—with the buildings and improvements thereon.

No. 4. Vacant lot, being part of cadastral No. 1278, south ward, of the city of Sherbrooke.

Further particulars and full description of properties, terms of leases, etc., apply at our office.

Terms of sale, cash. Sale at 11 o'clock A. M.

MILLIER & GRIFFITH,
Curators.

JOHN J. GRIFFITH,
Auctioneer. 4900

Rule of Court

Canada,
Province of Quebec, }
District of Saint Francis. } *Superior Court.*
No. 561.

The 17th day of December, 1894.

Before the Honourable Mr. Justice Brooks.

The Merchants Bank of Canada,
Plaintiff ;

vs.

Robert L. Scott, of the township of Ascot, in the district of Saint Francis, Defendant.

It is ordered that the creditors of said defendant appear and file their claims within fifteen days from the date of the first insertion of this order to be published twice in the english language and twice in the french language in the *Quebec Official Gazette*.

(Signed) CABANA & BOWEN,
P. S. C.

BROWN & MACDONALD,
Plaintiff's attorneys. 4838

Sheriff's Sales—Arthabaska

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office previous the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at

précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Arthabaska, à savoir : } **LE CREDIT FONCIER**
No. 1617. } **FRANCO-CANADIEN,**
Demandeur ; contre **DAVID MATTON, Défendeur.**

Comme appartenant au dit défendeur :

Le quart du lot de terre numéro vingt-un (No. 21), du neuvième rang du canton de Tingwick, maintenant connu aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du dit canton, sous le numéro neuf cent vingt-trois (No. 923)—et toutes les bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Patrice de Tingwick, le VINGT-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de janvier prochain (1895).

P. L. O. MILOT,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 24 octobre 1894. 4061-3
[Première publication, 27 octobre 1894.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Arthabaska, à savoir : } **LE CREDIT FONCIER**
No. 1619. } **FRANCO-CANADIEN,**
Demandeur ; contre **GEORGE FILTEAU, Défendeur.**

Comme appartenant au dit défendeur :

Une terre faisant partie du lot numéro dix-huit (No. 18), du neuvième rang du canton de Tingwick, contenant environ soixante-quinze acres en superficie, et maintenant connue aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du dit canton, sous le numéro neuf cent quinze (915)—et toutes les bâtisses.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de Saint-Rémi de Tingwick, le VINGT-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de janvier prochain (1895).

P. L. O. MILOT,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 24 octobre 1894. 4057-3
[Première publication, 27 octobre 1894.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-igné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Province de Québec, } **LOUIS DE MARTI-**
District de Beauharnois. } **GNV, Demandeur ;**
No. 1306. } contre **ADOLPHE**
DAOUST, PÈRE, Défendeur.

1° Un lopin de terre situé au village de Saint-Timothée, composé des lots Nos. 14, 15, 16, 17 et

any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Québec.

Arthabaska, to wit : } **LE CREDIT FONCIER**
No. 1617. } **FRANCO-CANADIEN,**
Plaintiff ; against **DAVID MATTON, Defendant.**

As belonging to the said defendant :

The quarter of the lot of land number twenty-one (No. 21), in the ninth range of the township of Tingwick, now known on the official plan and book of reference of the cadastre for the said township, under number nine hundred and twenty-three (No. 923)—and the whole buildings.

To be sold at the parochial church door of Saint Patrick of Tingwick, on the TWENTY-EIGHTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of January next (1895).

P. L. O. MILOT,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 24th October, 1894. 4062
[First published, 27th October, 1894.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Québec.

Arthabaska, to wit : } **LE CREDIT FONCIER**
No. 1619. } **FRANCO-CANADIEN,**
Plaintiff ; against **GEORGE FILTEAU, Defendant.**

As belonging to the said defendant :

A land forming part of the lot number eighteen (No. 18), in the ninth range of the township of Tingwick, containing about seventy-five acres in superficies, and now known on the official plan and book of reference of cadastre for the said township under number nine hundred and fifteenth (N. 915)—and the whole buildings.

To be sold at the parochial church door of Saint Rémi de Tingwick, on the TWENTY-EIGHTH day of DECEMBER next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable on the fifteenth day of January next (1895).

P. L. O. MILOT,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 24th October, 1894. 4058
[First published, 27th October, 1894.]

Sheriff's Sales—Beauharnois

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law, all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.

Province of Québec, } **LOUIS DE MARTI-**
District of Beauharnois. } **GNV, Plaintiff ;**
No. 1306. } against **ADOLPHE**
DAOUST, SENIOR, Defendant.

1° A lot of land situate in the village of Saint Timothy, made up of lots Nos. 14, 15, 16, 17 and

18, de la subdivision du numéro cent quarante-quatre (144), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Timothée.

2° Un autre lot ou emplacement situé au même lieu, portant le No. 20, de la subdivision du numéro cent quarante-quatre (144), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Timothée.

3° Un emplacement situé au village de Saint-Timothée, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Timothée, sous le numéro cent trente-huit (138)—avec une maison lambrissée en briques et autres dépendances sus-érigées.

4° Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Timothée, sous le numéro cent trente-neuf (139)—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Timothée, LUNDI, le VINGT-CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à UNE heure de l'après-midi. Bref rapportable le premier jour de mars aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Beauharnois, 17 décembre 1894. 4867
[Première publication, 22 décembre 1894.]

FERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.

Province de Québec, } MOISE THIBAUT,
District de Beauharnois, } Demandeur; con-
No. 1351. } tre PAUL LALONDE,
Défendeur.

Une terre connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels des paroisses de Saint-Anicet et de Sainte-Barbe, dans le comté de Huntingdon, sous le numéro sept cent soixante-cinq (No. 765), de la contenance de soixante et dix-sept acres en superficie, plus ou moins—avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Barbe, SAMEDI, le VINGT-TROISIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le premier mars aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Beauharnois, 18 décembre 1894. 4865
[Première publication, 22 décembre 1894.]

FERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Province de Québec, } DAME ANGELIQUE
District de Beauharnois, } LAPIERRE, ès qua-
No. 1311. } lité, Demanderesse; contre
MODESTE VIAU, Défendeur; et Joseph Arthur Lapointe, curateur au délaisement.

Un lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Stanislas de Kotska, sous les numéros cent quatre-vingt-treize (193), cent quatre-vingt-quatorze (194) et cent quatre-vingt-quinze (195), et situé dans le comté de Beauharnois, dans le district de Beauharnois, superficie environ cent arpents.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Stanislas de Kotska, SAMEDI, le VINGT-NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Bref rapportable le trente et un décembre aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Beauharnois, 20 octobre 1894. 3975-3
[Première publication, 27 octobre 1894.]

WARRANT CURATEUR.

Cour Supérieure.

Province de Québec, } IN RE ANDREW SO-
District de Beauharnois, } MERVILLE, Failli;
No. 79. } et WILLIAM S.
MACLAREN, Curateur.

Un certain lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Anicet, connu et désigné aux plan et livre de

18, of the subdivision of number one hundred and forty-four (144), of the official plan and book of reference of the parish of Saint Timothy.

2° Another lot situate at the same place, being No. 20, of the subdivision of number one hundred and forty-four (144), of the official plan and book of reference of the parish of Saint Timothy.

3° A lot situate in the village of Saint Timothy, known and designated on the official plan and book of reference of the said parish of Saint Timothy, as number one hundred and thirty-eight (138)—with a house erected in brick and other dependencies thereon erected.

4° Another lot of land situate at the same place, known and designated on the official plan and book of reference of the parish of Saint Timothy, as number one hundred and thirty-nine (139)—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Timothy, on MONDAY, the TWENTY-FIFTH day of FEBRUARY next, at ONE of the clock in the afternoon. Said writ returnable the first day of March also next.

PHILEMON LABERGE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Beauharnois, 17th December, 1894. 4868
[First published, 22nd December, 1894.]

FERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court.

Province of Quebec, } MOISE THIBAUT,
District of Beauharnois, } Plaintiff; against
No. 1351. } PAUL LALONDE, De-
fendant.

A land known and designated on the official plan and book of reference of the parishes of Saint Anicet and of Sainte Barbe, in the county of Huntingdon, as number seven hundred and sixty-five (No. 765), containing seventy-seven acres in area, more or less—with house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Barbe, on SATURDAY, the TWENTY-THIRD day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Writ returnable on the first day of March next.

PHILEMON LABERGE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Beauharnois, 18th December, 1894. 4866
[First published, 22nd December, 1894.]

FERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Province of Quebec, } DAME ANGELIQUE
District of Beauharnois, } LAPIERRE, ès qua-
No. 1311. } lité, Plaintiff; against
MODESTE VIAU, Defendant; and Joseph Arthur Lapointe, curator to the surrender.

A lot of land known and designated on the official plan and book of reference of the parish of Saint Stanislas de Kotska, as numbers one hundred and ninety-three (193), one hundred and ninety-four (194) and one hundred and ninety-five (195), and situate in the county of Beauharnois, in the district of Beauharnois, area about one hundred arpents.

To be sold at the church door of the parish of Saint Stanislas de Kotska, on SATURDAY, the TWENTY-NINTH day of DECEMBER next, at ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable on the thirty-first day of December also next.

PHILEMON LABERGE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Beauharnois, 20th October, 1894. 3976
[First published, 27th October, 1894.]

CURATOR'S WARRANT.

Superior Court.

Province of Quebec, } IN RE ANDREW SO-
District of Beauharnois, } MERVILLE, Insol-
No. 79. } vent; and WILLIAM S.
MACLAREN, Curator.

A lot of land situate in the parish of Saint Anicet, known and designated on the official plan and book

renvoi officiels des paroisses de Saint-Anicet et Saint-Barbe, sous le numéro huit cent seize (No. 816), dans le dit district — avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu sujet à un bail en faveur de Olivier Robidoux, expirant le premier avril mil huit cent quatre-vingt seize, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Anicet, JEUDI, le TROISIEME jour de JANVIER prochain, à MIDI.

PHILEMON LABERGE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Beauharnois, 24 octobre 1894. 4049-3
[Première publication, 27 octobre 1894.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.

Province de Québec, } A BANQUE DU
District d'Iberville. } LE PEUPLE, Demande-
No. 66. } resse; vs. HUGH McCAL-
LAM ET AL., Défendeurs.

Une terre située en la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, dans le district de Beauharnois, connue et désignée sous le numéro neuf cent six (906), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme; bornée au nord-est par le lot numéro neuf cent sept (907), au nord par le Norton Creek, au sud-ouest par les terres de la concession de la rivière des Anglais (by the rear line of the English river concession in Edwardstown), au sud-est par les terres de la même concession, et ayant au front quatre arpents et une perche, et contenant en superficie cent dix-huit arpents, le tout plus ou moins — avec les bâtisses ci-dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, VENDREDI, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER prochain, à MIDI. Bref rapportable le treizième jour de février aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Beauharnois, 19 novembre 1894. 4459-2
[Première publication, 24 novembre 1894.]

Ventes par le Shérif—Iberville

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civil du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans le cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-ségreffier, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-John, à savoir: } LE CREDIT FONCIER
No. 290 } LE FRANCO-CANADIEN,
un corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires en la cité et district de Montréal, Demandeur; contre les terres et tenements de DAME ONESIME CHARRON, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, veuve de feu Joseph Ménard, cultivateur, de la paroisse de Saint-Jean, dans le district d'Iberville susdit, Défenderesse.

Une terre située sur le rang Petit Bernier, en la paroisse de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, de la contenance de deux arpents de largeur sur

of reference of the parishes of Saint Anicet and Sainte Barbe, as number eight hundred and sixteen (No. 816), in the said district—with buildings thereon erected.

To be sold subject to a lease in favor of Olivier Robidoux, expiring on the first of April, one thousand eight hundred and ninety-six, at the parish church door of the parish of Saint Anicet, on THURSDAY, the THIRD day of JANUARY next, at NOON.

PHILEMON LABERGE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Beauharnois, 24th October, 1894. 4050
[First published, 27th October, 1894.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court.

Province of Québec, } A BANQUE DU PEU-
District of Iberville. } PLE, Plaintiff; vs.
No. 66. } HUGH McCALLAM ET AL.,
Defendants.

A land situate in the parish of Saint Jean Chrysostôme, in the district of Beauharnois, known and designated as number nine hundred and six (906), on the official plan and book of reference of the parish of Saint Jean Chrysostôme; bounded on the north east by lot number nine hundred and seven (907), on the north by Norton Creek, on the south west by the rear line of the English river (concession in Edwardstown), on the south east by the lands of the same concession, and measuring in front four arpents and one perch, and containing in area one hundred and eighteen arpents, the whole more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jean Chrysostôme, on FRIDAY, the TWENTY-FIFTH day of JANUARY next, at TWELVE o'clock noon. Writ returnable on the thirteenth day of February also next.

PHILEMON LABERGE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Beauharnois, 19th November, 1894. 4460
[First published, 24th November, 1894.]

Sheriff's Sales—Iberville

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint John, to wit: } LE CREDIT FONCIER
No. 290. } LE FRANCO-CANADIEN,
a body politic and corporate having its principal place of business in the city and district of Montréal, Plaintiff; against the lands and tenements of DAME ONESIME CHARRON, of the town of Saint John, in the district of Iberville, widow of the late Joseph Ménard, farmer, of the parish of Saint John, in the said district of Iberville, Defendant.

A farm situated on the *Petit Bernier* range, in the parish of Saint John, in the district of Iberville, containing two arpents in width by thirty

rente arpents de profondeur, plus ou moins, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-Jean, comme étant la partie sud du lot numéro cent quatre-vingt-treize (193); bornée à l'est par les terres du rang Grand Bernier, à l'ouest par les terres du rang La Carrière, au côté nord par la partie nord du dit lot numéro cent quatre-vingt-treize, et du côté sud par les numéros cent quatre-vingt-onze et cent quatre-vingt-douze—avec une maison et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jean susdite, le QUATRIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de mars prochain.

CHAS ARPIN,
Bureau du Shérif, Shérif,
Saint-Jean, 20 décembre 1894. 4889
[Première publication, 22 décembre 1894.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } DEMOISELLE MARIA
No. 257. } BARKER, fille majeure
et usant de ses droits, de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, dans le district d'Iberville, Demanderesse; contre les terres et tenements de HILAIRE PALIN, de la paroisse de Saint-Cyprien, dans le dit district, Défendeur.

2° Un terrain situé entre les rues Bernard et Henri, en le village de Napierville, dans le district d'Iberville, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village de Napierville, sous les numéros cent quatre-vingt-douze, cent quatre-vingt-treize, cent quatre-vingt-quatorze, cent quatre-vingt-quinze, deux cent cinquante-six, deux cent cinquante-sept, deux cent cinquante-huit et deux cent cinquante-neuf (Nos. 192, 193, 194, 195, 256, 257, 258 et 259), de la contenance de quatre arpents et quatre-vingt-quinze perches et demie en superficie—avec une maison en pierre et autres bâtisses y érigées.

3° Un autre terrain situé au côté sud-ouest de la rue Bernard, en le dit village de Napierville, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village de Napierville, sous les numéros cent quatre-vingt-dix et cent quatre-vingt-onze (Nos. 190 et 191), de la contenance de deux arpents et onze perches et un quart en superficie—avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Cyprien susdite, le QUINZIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

CHAS ARPIN,
Bureau du Shérif, Shérif,
Saint-Jean, 12 décembre 1894. 4767-3
[Première publication, 15 décembre 1894.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } JEAN-BTE FLEURANT,
No. 41. } bourgeois, de la partie ouest du canton (township) de Farnham, dans le district de Bedford, Demandeur; contre les terres et tenements de JEAN-BAPTISTE DAIGNEAULT, FILS, ci-devant de la paroisse de Sainte-Brigide, dans le district d'Iberville, maintenant absent et demeurant dans les Etats-Unis d'Amérique, Défendeur.

Un lot de terre situé en la paroisse de Sainte-Brigide, dans le district d'Iberville, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent soixante et huit (No. 468), des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Brigide—avec les bâtisses dessus construites, sous la réserve en faveur d'un nommé Joseph Brisson, de la coupe une fois seulement du bois debout et à terre sur une certaine

arpents in depth, more or less, known and designated on the official plan and book of reference of the said parish of Saint Johns, as being the southern part of lot number one hundred and ninety-three (193); bounded to the east by the lands of Grand Bernier range, to the west by the lands of La Carrière range, to the north side by the northern part of the said lot number one hundred and ninety-three, and on the south side by the numbers one hundred and ninety-one and one hundred and ninety-two—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Johns aforesaid, on the FOURTH day of MARCH next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifth day of March next.

CHAS ARPIN,
Sheriff's Office, Sheriff,
Saint Johns, 20th December, 1894. 4890
[First published, 22nd December, 1894.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } DEMOISELLE MARIA
No. 257. } BARKER, spinster, fille majeure et usant de ses droits, of the parish of Saint Bernard de Lacolle, in the district of Iberville, Plaintiff; against the lands and tenements of HILAIRE PALIN, of the parish of Saint Cyprien, in the said district, Defendant.

2° A piece of ground situated between Bernard and Henri streets, in the village of Napierville, in the district of Iberville, known and designated on the official plan and book of reference of the said village of Napierville, under the numbers one hundred and ninety-two, one hundred and ninety-three, one hundred and ninety-four, one hundred ninety-five, two hundred and fifty-six, two hundred and fifty-seven, two hundred and fifty-eight and two hundred and fifty-nine (Nos. 192, 193, 194, 195, 256, 257, 258 and 259), containing four arpents and ninety-five perches and half in superficies—with a stone house and other buildings thereon erected.

3° Another piece of ground situated on the south west side of Bernard street, in the village of Napierville aforesaid, known and designated on the official plan and book of reference of the said village of Napierville, under the numbers one hundred and ninety and one hundred and ninety-one (Nos. 190 and 191), containing two arpents and eleven perches and a quarter in superficies—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Cyprien aforesaid, on the FIFTEENTH day of JANUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of January next.

CHAS ARPIN,
Sheriff's Office, Sheriff,
Saint Johns, 12th December, 1894. 4768
[First published, 15th December, 1894.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } JEAN BTE FLEURANT,
No. 41. } gentleman, of the western part of the township of Farnham, in the district of Bedford, Plaintiff; against the lands and tenements of JEAN BAPTISTE DAIGNEAULT, FILS, heretofore of the parish of Sainte-Brigide, in the district of Iberville, now absent and residing in the United States of America, Defendant.

A lot of ground situated in the parish of Sainte-Brigide, in the district of Iberville, known and designated as being lot number four hundred and sixty-eight (No. 468), of the official plan and book of reference of the said parish of Sainte-Brigide—with the buildings thereon erected, under the reserve in favor of one named Joseph Brisson, of the cut once only of the standing and fallen timber on

partie du dit terrain d'après acte devant Gaboury, notaire, à Saint-Césaire, le 1er décembre 1881.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Brigide susdite, le TRENTE ET UNIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

CHAS ARPIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 24 octobre 1894. 4033-2
[Première publication, 27 octobre 1894.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } RICHARD LUCAS, cul-
No. 126. } Rivateur, de la paroisse
de Saint Bernard de Lacolle, dans le district d'Iber-
ville, Demandeur ; contre les terres et tenements de
STRAKER MILLER, cultivateur, du même lieu,
Défendeur.

Une terre située en la huitième concession sud du
Domaine, en la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle,
dans le district d'Iberville, connue et désignée aux
plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse,
sous le numéro sept cent soixante et deux (No. 762) ;
bornée en front vers l'ouest par le chemin public, en
profondeur vers l'est par les terres de la septième
concession sud du Domaine, d'un côté au sud par le
numéro sept cent soixante et un, et de l'autre côté
au nord par le numéro sept cent soixante et trois,
contenant quatre arpents de largeur sur vingt-huit
arpents de profondeur—avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale
de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle susdite,
le VINGT ET UNIEME jour de JANVIER pro-
chain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref
rapportable le vingt-neuvième jour de janvier pro-
chain.

CHAS ARPIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 24 octobre 1894. 4029-2
[Première publication, 27 octobre 1894.]

Ventes par le Shérif—Kamouraska

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les
TERRES et HÉRITAGES sous-mention-
nés ont été saisis et seront vendus aux temps et
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes
personnes ayant à exercer à cet égard des récla-
mations que le Régistrateur n'est pas tenu de
mentionner dans son certificat, en vertu de l'article
700 du code de procédure civile du Bas-Canada,
sont par le présent requises de les faire connaître
suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler,
afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions
à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni
Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-
signé avant les quinze jours qui précéderont immé-
diatement le jour de la vente ; les oppositions afin
de conserver, peuvent être déposées en aucun temps
dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : } M AG LOIRE DES-
No. 1772. } CHENE, bour-
geois, de la ville de Fraserville, en sa qualité de
curateur duement élu en justice à la succession va-
cante de feu Edouard Charles Gooknow, marchand,
de la cité de Calais, dans l'Etat du Maine, Deman-
deur ; contre PIERRE BEAULIEU, cultivateur,
de la paroisse Sainte-Rose du Dégelé, Défendeur,
c'est à savoir :

Une terre située au quatrième rang de la paroisse
de Sainte-Rose du Dégelé, dans le comté de Témis-
couata, contenant trois arpents et demi, plus ou

certain part of said ground in accordance with a
deed executed before Gaboury, notary, at Saint
Césaire, on the 1st December, 1881.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Sainte Brizide aforesaid, on the THIRTY-
FIRST day of DECEMBER next, at ELEVEN of
the clock in the forenoon. Said writ returnable on
the fifteenth day of January next.

CHAS ARPIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 24th October, 1894. 4034
[First published, 27th October, 1894.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } RICHARD LUCAS,
No. 126. } farmer, of the parish of
Saint Bernard de Lacolle, in the district of Iber-
ville, Plaintiff ; against the lands and tenements of
STRAKER MILLER, farmer, of the same place,
Defendant.

A farm situate in the eighth concession south of
Domaine, in the parish of Saint Bernard de Lacolle,
in the district of Iberville, known and designated
on the official plan and book of reference of the said
parish, under the number seven hundred and sixty-
two (No. 762) ; bounded in front towards the west
by the public road, in depth towards the east by the
lands of the seventh concession south of Domaine,
on one side to the south by the number seven hun-
dred and sixty-one, and on the other side to the
north by the number seven hundred and sixty-
three, containing four arpents in width by twenty-
eight arpents in depth—with the buildings thereon
erected.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Saint Bernard de Lacolle aforesaid, on the
TWENTY-FIRST day of JANUARY next, at
ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ
returnable on the twenty-ninth day of January next.

CHAS ARPIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 24th October, 1894. 4030
[First published, 27th October, 1894.]

Sheriff's Sales—Kamouraska

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS have
been seized, and will be sold at the respective
times and places mentioned below. All persons
having claims on the same which the registrar is
not bound to include in his certificate under arti-
cle 700 of the Code of Civil Procedure of Lower
Canada, are hereby required to make them known
according to law. All opposition *afin d'annuler*,
afin de distraire, *afin de charge* or other oppositions
to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*,
are required to be filed with the undersigned, at
his office, previous to the fifteen days next pre-
ceding the day of sale ; oppositions *afin de con-
server* may be filed at any time within six days next,
after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.

Kamouraska, to wit : } M AG LOIRE DES-
No. 1772. } CHENE, gentleman, of
the town of Fraserville, in his quality of curator
duly appointed to the vacant estate of the late
Edouard Charles Gooknow, merchant, of the city of
Calais, in the State of Maine, Plaintiff ; against
PIERRE BEAULIEU, farmer, of the parish of
Sainte Rose du Dégelé, Defendant, to wit :

A land situate in the fourth range, of the parish
of Sainte Rose du Dégelé, in the county of Témis-
couata, containing three arpents and a half, more or

moins, de front sur trente arpents de profondeur ; borné par le sud-ouest au troisième rang, par le nord-est au bout de la dite profondeur, joignant du côté nord à Pierre Lagacé ou représentant, du côté sud à Jean Bte. Dumont—sans bâtisses ; et portant les numéros trois cent trente-neuf et trois cent quarante, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Temiscouata, pour la dite paroisse de Sainte-Rose du Dégelé.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Rose du Dégelé, SAMEDI, le VINGT-TROISIEME jour de FÉVRIER prochain, 1895, à DIX heures avant-midi. Bref rapportable le quinzième jour de mars aussi prochain.

F. A. SIROIS,

Bureau du Shérif, Shérif.
Fraserville, 18 décembre 1894. 4847
[Première publication, 22 décembre 1894.]

Ventes par le Shérif—Montréal

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **A** RSENE THEORET, No. 1334. } cultivateur, de la paroisse de Saint-Raphaël de l'Île Bizard, dans le district de Montréal, Demandeur ; contre les terres et tenements de **MATHIAS PAQUIN**, ci-devant de la paroisse de Saint-Raphaël de l'Île Bizard, dans le district de Montréal, et maintenant de la cité de Montréal, dit district, Défendeur.

Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Raphaël de l'Île Bizard, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cent quarante-cinq (145), aux plan et livre de renvoi officiel de la dite paroisse de Saint-Raphaël de l'Île Bizard, de la contenance de quatre-vingts (80) arpents en superficie, plus ou moins, sans de garantie de mesure précise, tel que contenu dans les limites suivantes, savoir ; borné devant par le Lac des Deux Montagnes, derrière par Edouard Paquin ; d'un côté par Honoré *alias* Néré Lauzon, et de l'autre côté par Hyacinthe Sauvé et Désiré Ladouceur—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Raphaël de l'Île Bizard, le VINGT-TROISIEME jour de FÉVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de mars prochain.

J. R. THIBAUDEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 19 décembre 1894. 4891
[Première publication, 22 décembre 1894.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit de la cité de Montréal.

Montréal, à savoir : } **L**A CORPORATION DE LA No. 13402. } **V**ILLE DE LA COTE ST-PAUL, corps incorporé, ayant son bureau et sa principale place d'affaires dans la ville de la Côte Saint-Paul, dans le dit district de Montréal, De-

less, in front by thirty arpents in depth ; bounded on the south west by the third range, on the north east by the end of the said depth, on the north side by Pierre Lagacé or representative, and on the south side by Jean Bte. Dumont—without buildings ; being numbers three hundred and thirty-nine and three hundred and forty, on the official plan and book of reference of the cadastre of the county of Temiscouata, for the said parish of Sainte Rose du Dégelé.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Rose du Dégelé, on SATURDAY, the TWENTY-THIRD day of FEBRUARY next, 1895, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the fifteenth day of March also next.

F. A. SIROIS,

Sheriff's Office, Sheriff.
Fraserville, 18th December, 1894. 4848
[First published, 22nd December, 1894.]

Sheriff's Sales—Montreal

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **A** RSENE THEORET, far- No. 1334. } mer, of the parish of Saint Raphaël de l'Île Bizard, in the district of Montreal, Plaintiff ; against the lands and tenements of **MATHIAS PAQUIN**, formerly of the parish of Saint Raphaël de l'Île Bizard, in the district of Montreal, and now of the city of Montreal, said district, Defendant.

A lot of land situate and being in the parish of Saint Baphaël de l'Île Bizard, known and designated as forming part of lot number one hundred and forty-five (145), on the official plan and book of reference of the said parish of Saint Raphaël de l'Île Bizard, containing eighty (80) arpents in area, more or less, without warranty as to precise measurement, such as comprised within the following limits, to wit : bounded in front by the Lake of Two Mountains, in rear by Edouard Paquin, on one side by Honoré *alias* Néré Lauzon, and on the other side by Hyacinthe Sauvé and Désiré Ladouceur—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Raphaël de l'Île Bizard, on the TWENTY-THIRD day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of March next.

J. R. THIBAUDEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 19th December, 1894. 4892
[First published, 22nd December, 1894.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court of the city of Montreal.

Montreal, to wit : } **T**HE CORPORATION OF No. 13402. } **T**HE TOWN OF COTE SAINT PAUL, a body corporate, having its office and principal place of business in the town of Côte Saint Paul, in the said district of Montreal, Plaintiff ;

manderesse ; contre les terres et tenements de DAME CATHERINE McCABE, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, veuve de feu Daniel McDanagh, en son vivant du même lieu, journalier, Défenderesse.

Un morceau de terre de forme irrégulière situé dans la ville de la Côte Saint-Paul, dans le district de Montréal ; borné en front par l'avenue Church, et connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, comme lot officiel numéro trois mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (3594) ; borné à l'est par le lot officiel numéro trois mille cinq cent quatre-vingt-treize (3593), à l'ouest par le lot numéro trois mille cinq cent quatre-vingt-quinze (3595), et au nord par le lot officiel numéro trois mille cinq cent soixante et deux (3562)—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu dans mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

J. R. THIBAUDEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 19 décembre 1894. Shérif. 4893
[Première publication, 22 décembre 1894.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **DUNCAN MACDONALD**,
No. 1910. } **Manufacturier**, de la ville
de Saint-Jean, dans le dit district d'Iberville,
Demandeur ; contre les terres et tenements de
JOSEPH LOUIS BARRE, de la cité et du district
de Montréal, Défendeur.

Un lopin de terre situé en la Côte Saint-Laurent, en la paroisse Saint-Laurent, dans le district de Montréal, faisant partie du lot numéro deux mille six cent vingt-neuf (2629), des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse Saint-Laurent, et étant la partie sud du susdit lot de terre ; contenant à peu près le dit lopin de terre vingt arpents en superficie et de forme irrégulière, sans aucune garantie de mesure précise, enfermé dans les limites qui suivent et comprenant cette partie sud du susdit lot qui part du trait carré qui sépare ce lot de terre d'un nommé Comte ou représentants, et qui va en descendant se dirigeant dans le nord jusqu'au premier travers de pierre avoisant le dit lopin de terre sur la terre ou lot de sieur Jérémie Montpelier dit Beaulieu, tenant d'un côté au nord-est à Lionais *et al.*, ou représentants, d'autre côté à Messieurs Vervais et Gauthier, la plus grande partie en bois debout—avec maison en bois dessus construite.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Laurent, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de janvier prochain.

J. R. THIBAUDEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 21 novembre 1894. Shérif. 4493-2
[Première publication, 24 novembre 1894.]

VENDITIONI EXPONAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **L'HONORABLE HONORE**
No. 2505. } **MERCIER, LOMER**
GOUIN ET RODOLPHE LEMIEUX, tous trois
des cité et district de Montréal, avocats et y prati-
quant ensemble en société sous le nom de Mercier,
Gouin & Lemieux, Demandeurs ; contre les terres
et tenements de **PIERRE ARCHAMBAULT**, de
la paroisse de Saint-Vincent de Paul, dans le district
de Montréal, Défendeur.

Les terres et tenements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexée au bref :

3° Un autre lot de terre connu et désignée au plan et livre de renvoi officiels du cadastre hypothécaire de la paroisse de Saint-François de Sales, dans le district de Montréal, sous le numéro cent trente-

against the lauds and tenements of DAME CATHERINE McCABE, of the city of Montreal, in the district of Montreal, widow of the late Daniel McDanagh, in his lifetime of the same place, laborer, Defendant.

An irregular piece of land situated in the town of Cote Saint Paul, in the district of Montreal ; bounded in front by Church avenue and known and designated on the official plan and book of reference of the parish of Montreal, as lot official number three thousand five hundred and ninety-four (3594), bounded on the east by lot official number three thousand five hundred and ninety-three (3593), on the west by lot number three thousand five hundred and ninety-five (3595), and on the north by lot official number three thousand five hundred and sixty-two (3562)—with buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-THIRD day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-eighth day of February next.

J. R. THIBAUDEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 19th December, 1894. Sheriff. 4894
[First published, 22nd December, 1894.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, to wit : } **DUNCAN MACDONALD**,
No. 1910. } **Manufacturer**, of the town
of Saint John's, in the district of Iberville, Plaintiff ;
against the lands and tenements of **JOSEPH LOUIS**
BARRE, of the city and district of Montreal, De-
fendant.

A lot of land situate in the Côte Saint Laurent, in the parish Saint Laurent, in the district of Montreal, forming part of lot number two thousand six hundred and twenty-nine (2629), of the official plan and in the book of reference of the said parish Saint Laurent, and being the south part of the said lot of land ; containing about the said lot of land twenty arpents in superficies and of irregular outline, without guarantee as to the precise measurement, enclosed in the following limits and comprising that south part of the said lot which starts from the division line between this lot of land and the lot of Comte, so called, or representatives, going towards the low part in the north direction as far as the first stone crossing near the said lot of land on the land or lot of Sieur Jérémie Montpelier dit Beaulieu, joining on one side to the north east to Lionais *et al.*, or representatives, on the other side to Messieurs Vervais and Gauthier, the most part in wood— together with wooden house thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Laurent, on the TWENTY-FIFTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty-first day of January next.

J. R. THIBAUDEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 21st November, 1894. Sheriff. 4494
[First published, 24th November, 1894.]

VENDITIONI EXPONAS.
District of Montreal.

Montréal, to wit : } **THE HONORABLE HO-**
No. 2505. } **NORE MERCIER, LO-**
MER GOUIN AND RODOLPHE LEMIEUX, all
three of the city and district of Montreal, advocates
and practising there altogether in copartnership
under the style of Mercier, Gouin & Lemieux,
Plaintiffs ; against the lands and tenements of
PIERRE ARCHAMBAULT, of the parish of Saint
Vincent de Paul, in the district of Montreal, De-
fendant.

The lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A to the writ annexed :

3° Another lot of land known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the parish of Saint François de Sales, in the district of Montreal, as number one

sept (137); borné en front vers le nord par le numéro cent trente-six (136), en profondeur vers le sud par la ligne limitative de la paroisse de Saint-François de Sales, à l'est par le numéro cent trente-cinq A (135 A), à l'ouest par le numéro cent trente-huit (138), contenant vingt-quatre arpents, trente-sept perches et cinq cent soixante et deux pieds en superficie.

4° Un autre lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre hypothécaire de la paroisse de Saint-François de Sales, dans le district de Montréal, sous le numéro cent trente-huit (138), contenant trois perches et six pieds de front sur dix-neuf arpents de profondeur; tenant au sud-est aux terres de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, au nord-ouest à Pierre Vaillancour ou représentants, enfin au sud-ouest à Prudent Beauchamp ou représentants.

5° Un autre lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre hypothécaire de la paroisse de Saint-François de Sales, district de Montréal, sous le numéro cent trente-neuf (139), contenant trois perches et six pieds de largeur sur vingt arpents de profondeur; tenant devant à un nommé Vaillancour ou représentants, derrière à Toussaint Charbonneau, au nord-est à Pierre Archambault, et au sud-ouest à Joseph Paré.

6° Un autre lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre hypothécaire de la paroisse de Saint-François de Sales, dans le district de Montréal, sous le numéro cent quarante (140), contenant tout ce qu'il y a dans les limites suivantes: tenant devant au sud-est à Martin Charbonneau et à Pierre Rocan dit Bastien, derrière au nord-ouest au lot numéro cent quarante et un (141), de la même paroisse, et des deux côtés au dit Pierre Archambault.

7° Un autre lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre hypothécaire de la paroisse de Saint-François de Sales, dans le district de Montréal, sous le numéro cent quarante-quatre (144); borné en front par le numéro cent quarante-trois (143), en profondeur par la ligne limitative de la paroisse de Saint-François de Sales, à l'est par le numéro cent quarante (140), à l'ouest par le numéro cent quarante-cinq (145), contenant trente-quatre arpents, douze perches et cent soixante et deux pieds en superficie. Les cinq derniers lots forment une seule et même exploitation avec les bâtisses qui se trouvent érigées sur quelques-uns des susdits cinq derniers lots qui forment une terre.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-François de Sales, le QUATRIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de janvier prochain.

J. R. THIBAudeau,

Bureau du Shérif, Montréal, 12 décembre 1894.
[Première publication, 15 décembre 1894.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir:) A MEDEE LAMARCHE & No. 256.) ALPHONSE TURCOTTE, tous deux des cité et district de Montréal, nommés curateurs conjoints et dûment autorisés sous l'article 772 du code de procédure civile du Bas-Canada, tel qu'amendé par la 48e Victoria, chapitre 22, section 6; contre les immeubles de E. H. LESAGE, Failli.

1° Un lot de terre ou emplacement sis et situé en la cité de Montréal; borné en front par la rue Berri, connu et désigné sous le numéro quatre-vingt-quatorze, de la subdivision officielle du lot numéro douze cent trois (1203-94), des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal—avec une maison en brique à trois étages sus-érigée.

2° Un emplacement sis et situé en la dite cité de

hundred and thirty-seven (137); bounded in front on the north by number one hundred and thirty-six (136), in rear to the south by the boundary line of the parish of Saint François de Sales, on the east by number one hundred and thirty-five A (135 A), on the west by number one hundred and thirty-eight (138), containing twenty-four arpents, thirty-seven perches and five hundred and sixty-two feet in area.

4° Another lot of land known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the parish of Saint François de Sales, in the district of Montreal, as number one hundred and thirty-eight (138), containing three perches and six feet in front by nineteen arpents in depth; bounded on the south east by the lands of the parish of Saint Vincent de Paul, on the north west by Pierre Vaillancour or representatives, and lastly on the south west by Prudent Beauchamp or representatives.

5° Another lot of land known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the parish of Saint François de Sales, in the district of Montreal, as number one hundred and thirty-nine (139), containing three perches and six feet in width by twenty arpents in depth; bounded in front by one Vaillancour or representative, in rear by Toussaint Charbonneau, on the north east by Pierre Archambault, and on the south west by Joseph Paré.

6° Another lot of land known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the parish of Saint François de Sales, in the district of Montreal, as number one hundred and forty (140), containing all that is within the following limits: bounded in front to the south east by Martin Charbonneau and by Pierre Rocan dit Bastien, in rear to the north west by lot number one hundred and forty-one (141), of the same parish, and on both sides by the said Pierre Archambault.

7° Another lot of land known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the parish of Saint François de Sales, in the district of Montreal, as number one hundred and forty-four (144); bounded in front by number one hundred and forty-three (143), in rear by the boundary line of the parish of Saint François de Sales, on the east by number one hundred and forty (140), on the west by number one hundred and forty-five (145), containing thirty-four arpents, twelve perches and one hundred and sixty-two feet in area. The last five lots form one and the same lot with the buildings thereon erected on some of the said lots which form a land.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint François de Sales, on the FOURTH day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eleventh day of January next.

J. R. THIBAudeau,

Sheriff's Office, Montréal, 12th December, 1894.
[First published, 15th December, 1894.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit:) A MEDEE LAMARCHE & No. 256.) ALPHONSE TURCOTTE, both of the city and district of Montreal, appointed joint curators and duly authorized under article 772 of the code of civil procedure of Lower Canada, as amended by the 48th Victoria, chapter 22, section 6; against the real estate of E. H. LESAGE, insolvent.

1° A lot of land situate and being in the city of Montreal; bounded in front by Berri street, known and designated as number ninety-four, of the official subdivision of lot number twelve hundred and three (1203-94), of the official plan and book of reference of Saint James ward, of the city of Montreal—with a three story brick house thereon erected.

2° A lot situate and being in the said city of

Montréal ; borné en front par la rue Berri, et composé des numéros cent trente et cent trente et un, de la subdivision officielle du lot numéro quinze (15-130 et 131), des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jean-Baptiste—avec une maison en briques à deux étages et dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

J. R. THIBAudeau,

Bureau du Shérif, Montréal, 21 novembre 1894. [Première publication, 24 novembre 1894.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir :) JOSEPH BARSALOU, No. 248.) Encanteur et marchand à commission, de la ville de Maisonneuve, HECTOR BARSALOU ET ERASME BARSALOU, manufacturiers, de la cité de Montréal, district de Montréal, et y faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison de Joseph Barsalou & Cie, Demandeurs ; contre les terres et tenements de PIERRE MAINVILLE, maître maçon, des cité et district de Montréal, Défendeur dans une cause où Edgar Mainville, commis épiciier, de la dite cité de Montréal, est défendeur, et Le Crédit Foncier Franco-Canadien, corps politique et incorporé ayant son bureau d'affaires à Montréal, dans le district de Montréal, mis en cause.

Saisi comme appartenant au dit défendeur Pierre Mainville, l'immeuble suivant, savoir :

Un terrain étant le numéro huit cent trente-neuf (839), de la subdivision du numéro quinze (15), des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jean-Baptiste, comté d'Hochelega, maintenant quartier Saint-Jean-Baptiste, de la cité de Montréal, contenant vingt pieds de largeur sur soixante-douze pieds de profondeur, mesure anglaise, formant quatorze cent quarante pieds en superficie, plus ou moins ; borné en front par la rue Drolet (No. 15-692), en profondeur par une ruelle (No. 15-853), d'un côté par le No. 15-838, et de l'autre côté No. 15-840—avec maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de janvier prochain.

J. R. THIBAudeau,

Bureau du Shérif, Montréal, 21 novembre 1894. [Première publication, 24 novembre 1894.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir :) LES ECCLESIASTIQUES No. 1119.) DU SEMINAIRE DE SAINT-SULPICE DE MONTREAL, des cité et district de Montréal, corps politique et dûment incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, seigneurs en possession des fiefs et seigneuries de l'île de Montréal, du lac des Deux-Montagnes et de Saint-Sulpice, Demandeurs ; contre les terres et tenements de DAME ELMIRE MEUNIER, épouse dûment séparée de biens de Mélasppe Paquette, meublier, des cité et district de Montréal, et ce dernier en autant que besoin est pour autoriser sa dite épouse à l'effet des présentes, Défenderesse.

Un terrain sis et situé dans le quartier Saint-Louis, dans la cité de Montréal, dit district, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du susdit quartier comme partie du lot officiel portant le numéro mille quinze (1015), des dits plan et livre de renvoi, contenant quarante (40) pieds de front sur soixante et quinze (75) pieds de profondeur, le tout plus ou moins ; borné en front par la rue Saint-Dominique, d'un côté par le lot portant le

Montréal ; bounded in front by Berri street, and made up of numbers one hundred and thirty and one hundred and thirty-one, of the official subdivision of lot number fifteen (15-130 and 131), of the official plan and book of reference of the incorporated village of Saint Jean Baptiste—with a two story brick house thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-FIFTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon.

J. R. THIBAudeau,

Sheriff's Office, Montréal, 21st November, 1894. [First published, 24th November, 1894.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit :) JOSEPH BARSALOU, No. 248.) auctioneer and commission merchant, of the town of Maisonneuve, HECTOR BARSALOU AND ERASME BARSALOU, manufacturers, of the city of Montreal, district of Montreal, and carrying on business together there in partnership under the style and firm of Joseph Barsalou & Co., Plaintiffs ; against the lands and tenements of PIERRE MAINVILLE, master mason, of the city and district of Montreal, Defendant in a cause wherein Edgar Mainville, grocer's clerk, of the said city of Montreal, is defendant, and Le Crédit Foncier Franco-Canadien, a body politic and corporate having its business office at Montreal, in the district of Montreal, *mis en cause*.

Seized as belonging to the said defendant Pierre Mainville, the following immovable property, to wit :

A lot being number eight hundred and thirty-nine (839), of the subdivision of number fifteen (15), of the official plan and book of reference of the incorporated village of Saint Jean Baptiste, county of Hochelega, now Saint Jean Baptiste ward, of the city of Montreal, containing twenty feet in width by seventy-two feet in depth, english measure, forming fourteen hundred and forty feet in area, more or less ; bounded in front by Drolet street (No. 15-692), in rear by a lane (No. 15-853), on one side by No. 15-838, and on the other side No. 15-840—with house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-FIFTH day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable in the thirty-first day of January next.

J. R. THIBAudeau,

Sheriff's Office, Montréal, 21st November, 1894. [First published, 24th November, 1894.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit :) LES ECCLESIASTIQUES No. 1119.) DU SEMINAIRE DE SAINT-SULPICE DE MONTREAL, of the city and district of Montreal, a body incorporated by law, having its domicile in the city of Montreal, seigniors in possession of the fiefs and seigniories of the Island of Montreal, of the Lake of Two Mountains and of Saint Sulpice, Plaintiffs ; against the lands and tenements of DAME ELMIRE MEUNIER, wife duly separated as to property of Mélasppe Paquette, cabinetmaker, of the city and district of Montreal, and the latter in so far as may be necessary to authorize his said wife for the purposes hereof, Defendant.

A lot of land situate and being in the Saint Louis ward, in the city of Montreal, said district, known and designated on the official plan and book of reference of the said ward as part of the official lot number one thousand and fifteen (1015), of the said official plan and book of reference, containing forty (40) feet in front by seventy-five (75) feet in depth, the whole more or less ; bounded in front by Saint Dominique street, on one side by lot number one

numéro mille quatorze (1014), de l'autre côté par le résidu du susdit lot mille quinze (1015), en arrière par le lot portant le numéro mille seize (1016)—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

J. R. THIBAudeau,

Bureau du Shérif, Montréal, 24 octobre 1894. [Première publication, 27 octobre 1894.]

thousand and fourteen (1014), on the other side by the residue of said lot one thousand and fifteen (1015), in rear by lot number one thousand and sixteen (1016)—with buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-EIGHTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty-first day of December next.

J. R. THIBAudeau,

Sheriff's Office, Montreal, 24th October, 1894. [First published, 27th October, 1894.]

Ventes par le Shérif—Québec

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-igné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CITE DE QUEBEC ; vs. No. 1505. } LOUIS BLOUIN, des cité et district de Québec, corroyeur, à savoir :

1° Le lot numéro douze cent quarante et un (1241), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, en la cité de Québec, situé rue Bayard.

2° Le lot numéro douze cent quarante-deux (1242), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, en la cité de Québec, situé rue Bayard—avec bâtisses. A la charge d'une rente annuelle de neuf piastres en faveur de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Les dits lots en premier et second lieu décrits pour être vendus en un seul et même lot.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-TROISIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour de mars prochain.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Bureau du Shérif, Québec, 20 décembre 1894. [Première publication, 22 décembre 1894.]

FIERI FACIAS

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CITE DE QUEBEC ; vs. No. 1866. } JULES CLUSIAU, des cité et district de Québec, meublier, à savoir :

Le lot numéro deux cent trente-deux (232), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, en la cité de Québec, situé rue Saint-Valier, quartier Saint-Valier—avec bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-TROISIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour de mars prochain.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Bureau du Shérif, Québec, 20 décembre 1894. [Première publication, 22 décembre 1894.]

Sheriff's Sales—Quebec

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CITY OF QUEBEC ; vs. No. 1505. } LOUIS BLOUIN, of the city and district of Québec, carrier, to wit :

1° Lot number twelve hundred and forty-one (1241), of the official cadastre of the parish of Saint-Sauveur, in the city of Québec, situate on Bayard street.

2° Lot number twelve hundred and forty-two (1242), of the official cadastre of the parish of Saint-Sauveur, in the city of Québec, situate on Bayard street—with buildings. Subject to a yearly rent of nine dollars, payable to the Hotel Dieu of Québec.

Said lots firstly and secondly described to be sold in one and the same lot.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY-THIRD day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of March next.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Sheriff's Office, Québec, 20th December, 1894. [First published, 22nd December, 1894.]

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CITY OF QUEBEC ; vs. No. 1866. } JULES CLUSIAU, of the city and district of Québec, cabinetmaker, to wit :

Lot number two hundred and thirty-two (232), of the official cadastre for the parish of Saint-Sauveur, of the city of Québec, being a lot situate on Saint-Valier street, Saint-Valier ward—with buildings.

To be sold at my office, at the city of Québec, on the TWENTY-THIRD day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of March next.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Sheriff's Office, Québec, 20th December, 1894. [First published, 22nd December, 1894.]

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : LA CITE DE QUEBEC ; con-
No. 2387. } L' contre LEOCADIE PER-
RAULT, des cité et district de Montréal, ci-devant
des cité et district de Québec, veuve de François
Lafrance, à savoir :

Le lot numéro huit cent soixante et seize (876),
du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur,
en la cité de Québec, situé rue Bagot—avec bâtisses.
A la charge d'une rente annuelle de cinq piastres en
faveur de MM. R. P. Boisseau et G. N. Boisseau.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Québec, le VINGT-TROISIEME jour de FEVRIER
prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rap-
portable le cinquième jour de mars prochain.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Québec, 20 décembre 1894. 4911
[Première publication, 22 décembre 1894.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : MONTEFIORE JOSEPH
No. 204. } M ET ANDREW COHEN
JOSEPH, tous deux de la cité de Québec, marchands,
y faisant affaires comme tels en société sous
les nom et raison de A. Joseph & Son ; contre
GME. CROTEAU, de la paroisse de Saint-Nicolas,
commerçant, et L. A. CROTEAU, de la cité de
Québec, conjointement et individuellement, à
savoir :

1° Le lot numéro cent trente-neuf (139), du
cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas,
étant un emplacement situé route du moulin—cir-
constances et dépendances.

2° Le lot numéro cent quarante (140), du cadastre
officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas, étant
un emplacement situé route du moulin—circonstances
et dépendances.

3° Le lot numéro cent quarante et un (141), du
cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas,
étant un emplacement situé route du moulin—cir-
constances et dépendances.

4° Le lot numéro cent quarante-deux (142), du
cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas,
étant un emplacement situé route du moulin—cir-
constances et dépendances.

5° Le lot numéro cent quarante-trois (143), du
cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas,
étant un emplacement situé route du moulin—cir-
constances et dépendances.

6° Le lot numéro cent cinquante-six (156), du
cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas,
étant un lot de terres, situé route du moulin—cir-
constances et dépendances.

7° Le lot numéro cent cinquante-huit (158) du
cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas,
étant un emplacement situé route du moulin—avec
les bâtisses dessus construites, circonstances et
dépendances.

8° Le lot numéro cent soixante et huit (168), du
cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas,
étant un lot de terre situé sur le chemin public—
circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la
paroisse de Saint-Nicolas, comté de Lévis, le
VINGT-TROISIEME jour de FEVRIER prochain,
à ONZE heures avant-midi. Le dit bref rapportable
le vingt-huitième jour de février prochain.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Québec, 20 décembre 1894. 4909
[Première publication, 22 décembre 1894.]

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : LA CITE DE QUEBEC ;
No. 1252. } L' contre THEOTISE LA-
COMBE, des cité et district de Québec, veuve
d'Antoine Brindamour, à savoir :

Le lot numéro trois mille six cent vingt et un
(3621), du cadastre officiel du quartier Saint-Jean,

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : THE CITY OF QUEBEC ;
No. 2387. } L' against LEOCADIE PER-
RAULT, of the city and district of Montreal, here-
tofore of the city and district of Québec, widow of
François Lafrance, to wit :

Lot number eight hundred and seventy-six (876),
of the official cadastre of the parish of Saint Sau-
veur, in the city of Québec, being a lot situate on
Bagot street—with buildings. Subject to a consti-
tuted ground rent of five dollars, payable to the
Messrs R. P. and G. N. Boisseau.

To be sold at my office, in the city of Québec, on
the TWENTY-THIRD day of FEBRUARY next,
at TEN of the clock in the forenoon. Said writ
returnable on the fifth day of March next.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Sheriff's Office, Sheriff.
Québec, 20th December, 1894. 4912
[First published, 22nd December, 1894.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : MONTEFIORE JOSEPH
No. 204. } M AND ANDREW COHEN
JOSEPH, both of the city of Québec, merchants
trading there as such in copartnership under the
firm, name and style of A. Joseph & Son ; against
GME. CROTEAU, of the parish of Saint Nicolas,
trader, and L. A. CROTEAU, of the city of Québec,
jointly or severally, to wit :

1° Lot number one hundred and thirty-nine (139),
of the official cadastre for the parish of Saint Nico-
las, being a lot situate on the road called Route du
Moulin—circumstances and dependencies.

2° Lot number one hundred and forty (140), of
the official cadastre for the parish of Saint Nicolas,
being a lot situate on the road called Route du
Moulin—circumstances and dependencies.

3° Lot number one hundred and forty-one (141),
of the official cadastre for the parish of Saint Nico-
las, being a lot situate on the road called Route du
Moulin—circumstances and dependencies.

4° Lot number one hundred and forty-two (142),
of the official cadastre of the parish of Saint Nicolas,
being a lot situate on the road called Route du
Moulin—circumstances and dependencies.

5° Lot number one hundred and forty-three (143),
of the official cadastre of the parish of Saint Nico-
las, being a lot situate on the road called Route du
Moulin—circumstances and dependencies.

6° Lot number one hundred and fifty-six (156),
of the official cadastre of the parish of Saint Nico-
las, being a lot situate on the road called Route du
Moulin—circumstances and dependencies.

7° Lot number one hundred and fifty-eight (158),
of the official cadastre of the parish of Saint Nico-
las, being a lot situate on the road called Route du
Moulin—with the buildings thereon erected, cir-
cumstances and dependencies.

8° Lot number one hundred and sixty-eight (168),
of the official cadastre of the parish of Saint Nico-
las, being a lot of land situate on the public road—
circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Saint
Nicolas, county of Lévis, on the TWENTY-THIRD
day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in
the forenoon. The said writ returnable on the
twenty-eighth day of February next.

CHS. ERN. GAGNON,

Sheriff's Office, Sheriff.
Québec, 20th December, 1894. 4910
[First published, 22nd December, 1894.]

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : THE CITY OF QUEBEC ;
No. 1252. } L' against THEOTISE LA-
COMBE, of the city and district of Québec, widow
of Antoine Brindamour, to wit :

Lot number three thousand six hundred and
twenty-one (3621), of the official cadastre of Saint

de la cité de Québec, étant un emplacement situé rue Latournelle. Sujet à une rente constituée de \$12.00, payable aux Dames Religieuses Ursulines de Québec, le 1er juin de chaque année.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-SIXIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de février prochain.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Québec, 21 novembre 1894. 4473-2
[Première publication, 24 novembre 1894.]

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CITE DE QUEBEC** ;
No. 1492. } **contre LEVIS DUS-**
SAULT, des cité et district de Québec, commis, à
savoir :

Le lot numéro trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (3599), du cadastre officiel du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, étant un terrain situé rue Côte Sainte-Genève—avec bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de janvier prochain.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Québec, 21 novembre 1894. 4471-2
[Première publication, 24 novembre 1894.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **DAME ELMIRE TERREAU**,
No. 2455. } **de Québec, veuve de Guil-**
laume Duchesneau, en son vivant du même lieu, rentier ; contre **DAME ERNESTINE BILODEAU**, épouse séparée de biens de **George Arthur Lavoie**, de l'endroit appelé Hedleyville, typographe, et le dit **George Arthur Lavoie**, tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse, à savoir :

Le lot numéro quatre cent quarante-deux (442), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Roch de Québec Nord, étant un lot de terre situé sur une rue projetée au lieu appelé Hedleyville—avec bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

J. B. AMYOT,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Québec, 25 octobre 1894. 4045-3
[Première publication, 27 octobre 1894.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **MARY ANN ALIAS MARION**
No. 683. } **LYNCH**, de la cité de Qué-
bec, épouse séparée quant aux biens de **Patrick alias Patrick Arthur Shee**, du même lieu, écuyer, médecin et chirurgien, et le dit **Patrick alias Patrick Arthur Shee**, pour assister et autoriser sa dite épouse ; contre **CATHERINE DEACON**, de la cité de Québec, veuve de feu **Patrick Shee**, en son vivant du même lieu, marchand, à savoir :

1° La moitié indivise du lot numéro deux mille deux cent six (2206), du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un terrain situé rue Notre-Dame—avec bâtisses.

2° La moitié indivise du lot numéro deux mille deux cent sept (2207), du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un terrain situé au coin de la rue Notre-Dame et Côte de la Montagne—avec bâtisses.

3° La moitié indivise du lot numéro deux mille deux cent huit (2208), du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un terrain situé Côte de la Montagne—avec bâtisses.

John's ward, of the city of Quebec, being a lot situate on Latournelle street. Subject to a constituted rent of \$12.00, payable to the Reverend Religious Ursuline Ladies of Quebec, on the 1st of June of every year.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY-SIXTH day of JANUARY next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fourth day of February next.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Sheriff's Office, Sheriff.
Quebec, 21st November, 1894. 4474
[First published, 24th November, 1894.]

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Quebec, to wit : } **THE CITY OF QUEBEC** ; vs.
No. 1492. } **LEVIS DUSSAULT**, of the
city and district of Quebec, clerk, to wit :

Lot number three thousand five hundred and ninety-nine (3599), of the official cadastre of Saint John's ward, of the city of Quebec, being a lot of land situate on Côte Sainte-Genève—with buildings.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY-FIFTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-sixth day of January next.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Sheriff's Office, Sheriff.
Quebec, 21st November, 1894. 4472
[First published, 24th November, 1894.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **DAME ELMIRE TERREAU**,
No. 2455. } **of Québec, widow of Guil-**
laume Duchesneau, in his lifetime of the same place, rentier ; against **DAME ERNESTINE BILODEAU**, wife separated as to property of **George Arthur Lavoie**, of the place called Hedleyville, printer, and the said **George Arthur Lavoie**, as well personally as to authorize his said wife, to wit :

Lot number four hundred and forty-two (442), of the official cadastre of the parish of Saint Roch de Québec Nord, being a lot of land situate on a projected street at the place called Hedleyville—with buildings.

To be sold in my office, at the city of Quebec, on the TWENTY-EIGHTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty-first day of December next.

J. B. AMYOT,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Quebec, 25th October, 1894. 4046
[First published, 27th October, 1894.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **MARY ANN ALIAS MARION**
No. 683. } **LYNCH**, of the city of Que-
bec, wife separated as to property of **Patrick alias Patrick Arthur Shee**, of the same place, esquire, physician and surgeon, and the said **Patrick alias Patrick Arthur Shee**, to assist and authorize his said wife ; against **CATHERINE DEACON**, of the city of Québec, widow of the late **Patrick Shee**, in his lifetime of the same place, merchant, to wit :

1° The undivided half of lot number two thousand two hundred and six (2206), of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Québec, being a lot situate on Notre Dame street—with buildings.

2° The undivided half of lot number two thousand two hundred and seven (2207), of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Québec, being a lot situate on the corner of Notre Dame street and Mountain Hill—with buildings.

3° The undivided half of lot number two thousand two hundred and eight (2208), of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Québec, being a lot situate on Mountain Hill—with buildings.

4° La moitié indivise du lot numéro deux mille deux cent onze (2211), du cadastre officiel de quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un terrain situé au coin de la rue Notre-Dame et Côte de la Montagne—avec bâtisses.

5° La moitié indivise de l'usufruit de l'autre moitié indivise du lot numéro deux mille deux cent six (2206), du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un terrain situé rue Notre-Dame—avec bâtisses.

6° La moitié indivise de l'usufruit de l'autre moitié indivise du lot numéro deux mille deux cent sept (2207), du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un terrain situé au coin de la rue Notre-Dame et Côte de la Montagne—avec bâtisses.

7° La moitié indivise de l'usufruit de l'autre moitié indivise du lot numéro deux mille deux cent huit (2208), du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un terrain situé Côte de la Montagne—avec bâtisses.

8° La moitié indivise de l'usufruit de l'autre moitié indivise du lot numéro deux mille deux cent onze (2211), du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un terrain situé au coin de la rue Notre-Dame et Côte de la Montagne—avec bâtisses.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-SIXIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de février prochain.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Bureau du Shérif, Québec, 21 novembre 1894. Shérif, 4475-2
[Première publication, 24 novembre 1894.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } DAME MARIE PAGEAU, No. 2139, } veuve de Jacques Racine, de la cité de Québec ; contre DAME AUDELIE AYLWIN, veuve de Joseph Paquet, de la cité de Québec, charretier, à savoir :

Partie du lot numéro seize cent trente-trois (1633), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, cité de Québec, étant un terrain situé au coin des rues Massue et Saint-Luc—avec bâtisses ; la dite partie mesurant 30 pieds de front sur la rue Saint-Luc, sur 60 pieds de profondeur ou environ ; tel résidu de terrain est borné au nord-est par la rue Saint-Luc, au sud par l'autre partie du dit lot No. 1633, qui est maintenant partie de la rue Massue, au nord par le lot No. 1616, et à l'ouest par le No. 1632, du dit cadastre.

Pour être vendue en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de janvier prochain.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Bureau du Shérif, Québec, 21 novembre 1894. Shérif, 4483-2
[Première publication, 24 novembre 1894.]

Ventes par le Shérif—Richelieu

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni*

4° The undivided half of lot number two thousand two hundred and eleven (2211), of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Québec, being a lot of land situate on the corner of Notre Dame street and Mountain Hill—with buildings.

5° The undivided half of the usufruct of the other undivided half of lot number two thousand two hundred and six (2206), of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Québec, being a lot situate on Notre Dame street—with buildings.

6° The undivided half of the usufruct of the other undivided half of lot number two thousand two hundred and seven (2207), of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Québec, being a lot situate on the corner of Notre Dame street and Mountain Hill—with buildings.

7° The undivided half of the usufruct of the other undivided half of lot number two thousand two hundred and eight (2208), of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Québec, being a lot situate on Mountain Hill—with buildings.

8° The undivided half of the usufruct of the other undivided half of lot number two thousand two hundred and eleven (2211), of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Québec, being a lot situate on the corner of Notre Dame street and Mountain Hill—with buildings.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY-SIXTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of February next.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Sheriff's Office, Québec, 21st November, 1894. Sheriff, 4476
[First published, 24th November, 1894.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } DAME MARIE PAGEAU, No. 2139, } widow of the late Jacques Racine, of the city of Québec ; against DAME AUDELIE AYLWIN, widow of Joseph Paquet, of the city of Québec, carter, to wit :

Part of lot number sixteen hundred and thirty-three (1633), of the official cadastre of the parish of Saint Sauveur, city of Québec, being an emplacement situate on the corner of Massue and Saint Luc streets—with buildings ; said part measuring 30 feet in front on Saint Luc street, by 60 feet in depth or thereabout ; said residue of land is bounded on the north east by Saint Luc street, on the south by the other part of said lot number 1633, which is now part of Massue street, on the north by lot number 1616, and on the west by number 1632, of the said cadastre.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY-FIFTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty-first day of January next.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Sheriff's Office, Québec, 21st November, 1894. Sheriff, 4484
[First published, 24th November, 1894.]

Sheriff's Sales—Richelieu

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in case of *Venditioni* are required to be filed with the undersigned,

Expans, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit du comté d'Yamaska, district de Richelieu.

Sorel, à savoir: } ZACHARIE POIRIER, De-
No. 603. } mandeur; contre NARCISSE
BOISVERT, Défendeur.

Un morceau de terre situé en la paroisse de Saint-Elphège (ci-devant Saint-Antoine de la Baie du Febvre), dans la concession du Coteau ou quatrième rang, de la contenance de un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins, étant le lot numéro neuf cent soixante et un (No. 961), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine de la Baie du Febvre—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Elphège, le VINGT-TROISIEME jour du mois de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour du mois de mars prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 18 décembre 1894. 4863
[Première publication, 22 décembre 1894.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Sorel, à savoir: } LA BANQUE JACQUES-CAR-
No. 70. } TIER, Demanderesse; contre
JULES PINARD ET AL., Défendeurs.

Comme appartenant à Théophile Ayotte, l'un des dits défendeurs:

1° Une portion de terre située en la paroisse de Saint-Antoine de la Baie du Febvre, en la première concession, de la contenance de trois arpents de largeur sur trente-huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins; tenant au nord-ouest à la concession des Seize, au sud-est à la partie sud-est du lot numéro quatre cent neuf (No. 409), appartenant à Joseph Descoteau, au nord-est à Pierre Grandmond et Zotique Lafond, et au sud-ouest à Calixte Grandmond et à Calixte Côté ou représentants, laquelle portion de terre est décrite aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Saint-Antoine de la Baie du Febvre, sous le numéro quatre cent huit (No. 408), et comme étant la partie nord-ouest du lot de terre décrit comme lot numéro quatre cent neuf (No. 409) avec les bâtisses dessus érigées.

2° Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Antoine de la Baie du Febvre, en la concession nord-est des Seize, de treize arpents en superficie, le tout plus ou moins, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Saint-Antoine de la Baie du Febvre, sous le numéro trois cent trente-trois (No. 333).

3° Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Antoine de la Baie du Febvre, en la troisième concession, connu et désigné au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Antoine de la Baie du Febvre, sous le numéro huit cent dix-neuf (No. 819).

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Antoine de la Baie du Febvre, le VINGT-TROISIEME jour du mois de FEVRIER prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour du mois de mars prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 18 décembre 1894. 4861
[Première publication, 22 décembre 1894.]

at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *am conservare* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court of the county of Yamaska, district of Richelieu.

Sorel, to wit: } ZACHARIE POIRIER, Plain-
No. 603. } tiff; against NARCISSE
BOISVERT, Defendant.

A piece of land situate in the parish of Saint-Elphège (formerly Saint-Antoine de la Baie du Febvre), in the Coteau concession or fourth range, containing one arpent and a half in front by twenty arpents in depth, the whole more or less, being lot number nine hundred and sixty-one (No. 961), of the official cadastre of the parish of Saint-Antoine de la Baie du Febvre—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Elphège, on the TWENTY-THIRD day of the month of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of the month of March next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 18th December, 1894. 4864
[First published, 22nd December, 1894.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Sorel, to wit: } LA BANQUE JACQUES-CAR-
No. 70. } TIER, Plaintiff; against JULES
PINARD ET AL., Defendants.

As belonging to Theophile Ayotte, one of the said defendants:

1° A piece of land situate in the parish of Saint-Antoine de la Baie du Febvre, in the first concession, containing three arpents in width by thirty-eight arpents in depth, the whole more or less; bounded on the north west by the concession Des Seize, on the south east by the south east part of lot number four hundred and nine (No. 409), belonging to Joseph Descoteau, on the north east by Pierre Grandmond and Zotique Lafond, and on the south west by Calixte Grandmond and Calixte Côté or representatives, which portion of land is described on the official plan and book of reference for the parish of Saint-Antoine de la Baie du Febvre, as number four hundred and eight (No. 408), and as being the north west part of the lot of land described as lot number four hundred and nine (No. 409)—with the buildings thereon erected.

2° A lot of land situate in the parish of Saint-Antoine de la Baie du Febvre, in the north east concession Des Seize, of thirteen arpents in area, the whole more or less, known and designated on the official plan and book of reference for the parish of Saint-Antoine de la Baie du Febvre, as number three hundred and thirty-three (No. 333).

3° A lot of land situate in the parish of Saint-Antoine de la Baie du Febvre, in the third concession, known and designated on the official cadastre for the parish of Saint-Antoine de la Baie du Febvre, as number eight hundred and nineteen (No. 819).

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Antoine de la Baie du Febvre, on the TWENTY-THIRD day of FEBRUARY next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable on the fifth day of March next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 18th December, 1894. 4862
[First published, 22nd December, 1894.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Sorel, à savoir : **THE TRUST AND LOAN**
 No. 1353. } **COMPANY OF CANADA,**
 Demanderesse ; contre **MAXIME PAQUETTE ET**
 AL., Défendeurs.

Comme appartenant à Napoléon Paquette, l'un des défendeurs :

Un morceau de terre situé en la paroisse de Saint-Elphège (ci-devant Saint-Thomas de Pierreville), en la première concession, dans le Gore de Wendover, étant le lot numéro sept cent quatre-vingt dix-sept (No. 797), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, de deux arpents et demi de front sur trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Elphège, le VINGT-HUITIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour du mois de janvier prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sorel, 23 octobre 1894. 3997-3
 [Première publication, 27 octobre 1894.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : **THE TRUST AND LOAN**
 No. 3883. } **COMPANY OF CANADA,**
 Demanderesse ; contre **LOUIS CAYA,** Défendeur ;
 et **Cyrille Labelle,** curateur au délaissement.

1° Un morceau de terre situé en la paroisse de Saint-Elphège (autrefois Saint-Thomas de Pierreville), en la première concession, dans le Gore de Wendover, étant le lot numéro huit cent dix-neuf (No. 819), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, de dix arpents de front sur neuf arpents et quatre perches de profondeur, le tout plus ou moins. A distraire du dit morceau de terre un emplacement appartenant à Prisque Bédard ou représentants, d'environ deux arpents en superficie, situés sur la rivière Saint-François, au coin ouest du dit morceau de terre.

2° Un morceau de terre situé en la paroisse de Saint-Elphège (autrefois Saint-Thomas de Pierreville), en la première concession, dans le Gore de Wendover, étant le lot numéro huit cent vingt (No. 820), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, de cinq arpents de largeur à son front et treize arpents et quatre perches de largeur à sa profondeur qui est de dix arpents et deux perches et demie, le tout plus ou moins—avec les bâtisses dessus érigées. Les deux lots ci-dessus désignés seront vendus comme une seule et même exploitation.

3° Un morceau de terre situé en la paroisse de Saint-Elphège (autrefois Saint-Thomas de Pierreville), en la première concession, dans le Gore de Wendover, étant le lot numéro huit cent dix-huit (No. 818), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, de deux arpents et une perche de front sur cinquante arpents de profondeur, le tout plus ou moins—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Elphège, le VINGT-HUITIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour du mois de janvier prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sorel, 23 octobre 1894. 3995-3
 [Première publication, 27 octobre 1894.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Sorel, to wit : **THE TRUST AND LOAN COM-**
 No. 1353. } **PANY OF CANADA,** Plaintiff ;
 against **MAXIME PAQUETTE ET AL.,** Defendants.

As belonging to Napoléon Paquette, one of the defendants :

A piece of land situate in the parish of Saint-Elphège (formerly Saint-Thomas de Pierreville), in the first concession, in the Gore of Wendover, being lot number seven hundred and ninety-seven (No. 797), of the official cadastre of the parish of Saint-Thomas de Pierreville, of two arpents and a half in front by thirty arpents in depth, the whole more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Elphège, on the TWENTY-EIGHTH day of the month of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of the month of January next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Sorel 23rd October, 1894. 3998
 [First published, 27th October, 1894.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : **THE TRUST AND LOAN COM-**
 No. 3883. } **PANY OF CANADA,** Plaintiff ;
 against **LOUIS CAYA,** Defendant ; and **Cyrille**
Labelle, curator to the surrender.

1° A piece of land situate in the parish of Saint-Elphège (formerly Saint-Thomas de Pierreville), in the first concession, in the Gore of Wendover, being lot number eight hundred and nineteen (No. 819), of the official cadastre of the parish of Saint-Thomas de Pierreville, of ten arpents in front by nine arpents and four perches in depth, the whole more or less. Reserving from the said piece of land a lot belonging to Prisque Bedard or representatives, of about two arpents in area, situate on the river Saint-François, on the west corner of the said piece of land.

2° A piece of land situate in the parish of Saint-Elphège (formerly Saint-Thomas de Pierreville), in the first concession, in the Gore of Wendover, being lot number eight hundred and twenty (No. 820), of the official cadastre of the parish of Saint-Thomas de Pierreville, of five arpents in width in front and thirteen arpents and four perches in width at its depth, which is ten arpents, two perches and a half, the whole more or less—with the buildings thereon erected. The two lots hereinabove described will be sold as one and the same lot.

3° A piece of land situate in the parish of Saint-Elphège (formerly Saint-Thomas de Pierreville), in the first concession, in the Gore of Wendover, being lot number eight hundred and eighteen (No. 818), of the official cadastre of the parish of Saint-Thomas de Pierreville, of two arpents and one perch in front by fifty arpents in depth, the whole more or less—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Elphège, on the TWENTY-EIGHTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-first day of the month of January next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Sorel, 23rd October, 1894. 3996
 [First published, 27th October, 1894.]

Ventes par le Shérif—St-François

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS

Dans la Cour de Circuit, pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir:) **LA CORPORATION**
No. 140.) **DE LA CITE DE**
SHERBROOKE, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau et sa principale place d'affaires dans la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demanderesse; contre les terres et tenements de **CHARLES HENRY DEWHIRST**, de la dite cité de Sherbrooke, Défendeur, à savoir:

Le lot numéro huit cent soixante et dix-huit (No. 878), aux plan et livre de renvoi pour le quartier nord de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, situé dans le dit quartier nord de la dite cité de Sherbrooke; et borné en front par le chemin Beckett—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu dans mon bureau, au palais de justice, dans la dite cité de Sherbrooke, dans le dit district, le VINGT-TROISIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mars prochain.

JOHN McINTOSH,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 18 décembre 1894. 4831
[Première publication, 22 décembre 1894.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir:) **ASPARD BOULE**,
No. 407.) **Commerçant, et VALLEDA BOULE**, fille majeure et usante de ses droits, tous deux du canton de Clifton, district de Saint-François, et **ANTOINE BOULE**, de la ville de Lewiston, dans l'Etat du Maine, un des Etats-Unis d'Amérique, journalier, tous trois tant en leur qualité personnelle que comme légataires universels de feu Dame Sarah Dufresne, veuve de feu Théophile Boulé, en leur vivant du canton de Hereford, en vertu de son testament, Demandeurs; contre les terres et tenements d'**ALEXANDRE LAZURE**, ci-devant du canton de Hereford, dit district, mais maintenant de la ville de Berlin Mills, dans l'Etat de New-Hampshire, un des Etats-Unis d'Amérique, Défendeur, à savoir:

Ce certain morceau de terre de la contenance de cent quarante-cinq arpents en superficie, pris et mesuré sur toute la largeur des lots numéros vingt-six *c* et vingt-sept *d*, du onzième rang du dit township de Hereford, et faisant partie des dits lots numéros vingt-six *c* et vingt-sept *d* (Nos. 26*c* et 27*d*), sur le plan du cadastre et livre de renvoi officiels pour le dit township; borné au nord par les terrains de J. B. Thibodeau et de Sam. Robertson, au sud par le terrain du dit J. B. Thibodeau, à l'est par le lot numéro vingt-cinq *c*, des dits plan et livre de renvoi officiels, et à l'ouest par les lots numéros vingt-huit *a* et vingt-huit *b*, des dits plan et livre de renvoi, dans

Sheriff's Sales—St-Francois

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

In the Circuit Court, for the district of Saint-Francois.

Saint Francis, to wit:) **THE CORPORATION**
No. 140.) **OF THE CITY OF**
SHERBROOKE, a body corporate and politic, having its chief office and principal place of business at the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, Plaintiff; against the lands and tenements of **CHARLES HENRY DEWHIRST**, of the said city of Sherbrooke, Defendant, to wit:

The lot number eight hundred and seventy-eight (No. 878), on the cadastral plan and book of reference for the north ward of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, situate in the said north ward, in the said city of Sherbrooke; and bounded in front by Beckett road—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in the said city of Sherbrooke, in the said district, on the TWENTY-THIRD day of FEBRUARY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of March next.

JOHN McINTOSH,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 18th December, 1894. 4832
[First published, 22nd December, 1894.]

FIERI FACIAS.

In the Superior Court—District of Saint-Francois.

Saint Francis, to wit:) **ASPARD BOULE**,
No. 407.) **trader, and VALLEDA BOULE**, *fille majeure et usant de ses droits*, both of the township of Clifton, district of Saint Francis, and **ANTOINE BOULE**, of the town of Lewiston, in the State of Maine, one of the United States of America, laborer, all three as well in their personal capacity as in their quality of universal legatees of the late Dame Sarah Dufresne, widow of the late Théophile Boulé, in their lifetime of the township of Hereford, in virtue of her last will and testament, Plaintiffs; against the lands and tenements of **ALEXANDRE LAZURE**, formerly of the township of Hereford, said district, but now of the town of Berlin Mills, in the State of New Hampshire, one of the United States of America, Defendant, to wit:

That certain parcel of land containing one hundred and forty-five arpents in area, taken and measured on the whole width of lots numbers twenty-six *c* and twenty-seven *d*, of the eleventh range of the said township of Hereford, and forming part of said lots numbers twenty-six *c* and twenty-seven *d* (Nos. 26*c* and 27*d*), on the official plan of the cadastre and book of reference for the said township; bounded on the north by the lots of J. B. Thibodeau and of Sam. Robertson, on the south by the lot of the said J. B. Thibodeau, on the east by lot number twenty-five *c*, of the said official plan and book of reference, and on the west by lots numbers

le dit rang onze, du dit township de Hereford—avec toutes les bâtisses et améliorations dessus faites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Coaticook, dans la ville de Coaticook, dans le dit district, le VINGT-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de janvier prochain.

JOHN McINTOSH,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 23 octobre 1894. 4055-3
[Première publication, 27 octobre 1894.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure—District de Saint-François.
Saint-François, à savoir : } FRANK ELTON
No. 331. } LEONARD ET

CHARLES W. LEONARD, tous deux de la cité de London, dans la province d'Ontario, manufacturiers d'engins et de bouilloires, associés faisant affaires ensemble comme tels à London susdit et ailleurs, sous les nom et raison de E. Leonard & Sons. Demandeurs ; contre les terres et tenements de RAYMOND FONTAINE, du canton de Weedon, dans le dit district, à savoir :

1^o La moitié nord-est du lot numéro dix-huit, dans le troisième rang du dit canton de Weedon, dans le dit district de Saint-François, contenant cent acres de terre, plus ou moins, sauf et excepté quatre arpents vendus à un nommé Joseph Bourque, le résidu contenant environ quatre-vingt-seize acres de terre, plus ou moins, et borné comme suit, à savoir : en front par le chemin de la Reine, en arrière par la ligne du rang, d'un côté par la terre de Siméon Fontaine, et de l'autre côté partie par le dit morceau de terre vendu au dit Joseph Bourque, et partie par la terre de Jean-Baptiste Sansregrets—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites, y compris le moulin à scie et machines et accessoires y appartenant ; mais réservant les meubles et effets dans le dit moulin, lesquels appartiennent aux dits demandeurs, à savoir : une bouilloire portative avec supports de 30 H. P., avec un engin avec supports de 30 H. P., avec leur grément, une cheminée de 30 pieds, aussi No. 1 *lane saw mill* avec traîneau, pour scier 20 pieds, une scie de 24 pouces, 60 pieds de courroie de 12 pouces, *iron for string-saw* et une scie de 28 pouces, tous de seconde main.

2^o Le quart nord-est du lot numéro dix-neuf, dans le troisième rang du dit canton de Weedon, dans le dit district de Saint-François, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du registraire pour la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham-Sud, dans le dit district, le DEUXIEME jour de FEVRIER prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de février prochain.

JOHN McINTOSH,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 21 novembre 1894. 4525-2
[Première publication, 24 novembre 1894.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Bedford.
Saint-François, à savoir : } EDWARD C. PER-
No. 5348. } KINS, du canton

de Potton, dans le district de Bedford, commerçant, Demandeur ; contre les meubles et immeubles de FRANK MARTIN, du dit canton de Potton, Défendeur, à savoir :

1^o Cette lisière ou morceau de terre sis et situé dans le canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, plus particulièrement connu et désigné comme étant partie et morceau du lot numéro vingt-six, dans le deuxième rang des lots du dit canton de Stanstead ; borné et décrit comme suit :

twenty-eight a and twenty-eight b, of the said plan and book of reference, in said range eleven, of the said township of Hereford—with all the buildings and improvements thereon erected and made, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the town of Coaticook, in the said district, on the TWENTY-EIGHTH day of DECEMBER next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the fourth day of January next.

JOHN McINTOSH,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 23rd October, 1894. 4056
[First published, 27th October, 1894.]

FIERI FACIAS.

In the Superior Court—District of Saint Francis.
Saint-François, to wit : } FRANK ELTON LEO-
No. 331. } NARD AND CHARLES

W. LEONARD, both of the city of London, in the province of Ontario, engine and boiler manufacturers and copartners, and doing business together as such at London aforesaid and elsewhere, under the name and firm of E. Leonard & Sons, Plaintiffs ; against the lands and tenements of RAYMOND FONTAINE, of the township of Weedon, in said district, to wit :

1^o The north east half of the lot number eighteen, in the third range of the said township of Weedon, in the said district of Saint Francis, containing one hundred acres of land, more or less, save and except therefrom, four arpents sold to one Joseph Bourque, the residue thereof containing about ninety-six acres of land, more or less, and bounded as follows, to wit : in front by the Queen's highway, in rear by the range line, on one side by the land of Siméon Fontaine, and on the other side partly by the said piece of land sold to the said Joseph Bourque, and partly by the land of Jean Baptiste Sansregrets—with all the buildings and improvements thereon, including the saw-mill and machinery and accessories thereto ; but reserving the following movable property and effects in said mill, belonging to the said plaintiffs, to wit : one 30 H. P. portable boiler on skids, with one 30 H. P. engine on skids, with their fixtures, one 30 feet smoke stack, also one No. 1 *lane saw mill* with carriage to cut 20 feet, one 24 inch saw, 60 feet 12 inches of belting, iron for swing-saw, and one 28 inch saw, all second hand.

2^o The north east quarter of the lot number nineteen, in the third range of the said township of Weedon, in the said district of Saint Francis, containing fifty acres of land, more or less—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in the said district, on the SECOND day of FEBRUARY next, at ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the twenty-second day of February next.

JOHN McINTOSH,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 21st November, 1894. 4526
[First published, 24th November, 1894.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Bedford.
Saint Francis, to wit : } EDWARD C. PER-
No. 5348. } KINS, of the town-

ship of Potton, in the district of Bedford, trader, Plaintiff ; against the goods and lands of FRANK MARTIN, of the said township of Potton, Defendant, to wit :

1^o That certain tract or parcel of land situate and being in the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, more particularly known and distinguished as being part and parcel of the lot number twenty-six, in the second range of lots in the said township of Stanstead ; bounded and des-

commençant au coin sud-ouest de la terre de Dame Mary Ann Murphy (Dame Martin), sur le dit lot, et courant dans une direction est jusqu'à la ligne ouest de la terre d'un nommé Chester Packard, et de là vers le nord le long de la ligne ouest du dit Packard, jusqu'à un poteau planté par les dites parties, situé environ à vingt pieds du côté sud du ruisseau courant à travers le dit lot; de là courant ouest dans une ligne droite jusqu'à deux ormes, situés sur la ligne entre la terre d'un nommé Henry Ridiker et la terre saisie; de là vers le sud sur la ligne en dernier lieu mentionné et la ligne entre un autre morceau de terre et le dit morceau ainsi saisi, jusqu'au point de départ, et contenant un acre et demi de terre, plus ou moins—sans bâtisses.

2^e Partie et morceau du lot numéro vingt-six, dans le deuxième rang des lots du dit canton de Stanstead, borné et décrit comme suit: commençant au coin sud-est du terrain (House plot), maintenant occupé par la dite Mary Ann Murphy ou ses représentants, par le chemin de la Reine conduisant de Georgeville à Stanstead Plain; de là suivant le dit chemin vers le sud cent trente pieds jusqu'à un poteau; de là nord-est en arrière à angles droits avec le dit chemin six perches jusqu'à un poteau; de là nord-ouest cent trente-cinq pieds jusqu'au terrain (House plot); de là suivant le dit terrain jusqu'aux premières bornes nommées, tel que le dit morceau de terre se poursuit et comporte—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement de Stanstead, dans le village de Stanstead Plain, dans le district de Saint-François, le VINGT-CINQUIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

JOHN McINTOSH,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 20 novembre 1894. 4523-2
[Première publication, 24 novembre 1894.]

cribed as follows: commencing at the south west corner of the land of Dame Mary Ann Murphy (Mrs Martin), on said lot, and running in an easterly direction until it strikes the westerly line of the land of one Chester Packard, and thence northerly along said Packard's westerly line, to a stake planted by said parties, situate about twenty feet from the southerly side of the brook running across said lot; thence running westerly on a straight line to two elm trees, situate on the line between the land of one Henry Ridiker and the land seized; thence southerly on the line last above mentioned and the line between another piece of land and the said piece so seized, to the place of beginning, and containing one acre and one half of land, more or less—without buildings thereon.

2^d Part and parcel of the lot number twenty-six, in the second range of lots in the said township of Stanstead; bounded and described as follows, to wit: commencing at the south east corner of the house plot of ground now occupied by said Mary Ann Murphy or her representatives, by the Queen's highway leading from Georgeville to Stanstead Plain; thence following said highway southerly one hundred and thirty feet to a stake; thence north easterly to the rear at right angles with the said highway six rods to a stake; thence north westerly one hundred and thirty-five feet to the plot of ground afore mentioned; thence following said plot of ground to the first named bounds, as to the said piece of land is and extends—with the battlements, improvements and buildings thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Stanstead, at the village of Stanstead Plain, in the district of Saint Francis, on the TWENTY-FIFTH day of JANUARY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-eighth day of February next.

JOHN McINTOSH,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 20th November, 1894. 4524
[First published, 24th November, 1894.]

Ventes par le Shérif—St-Hyacinthe

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe, } MADAME EMMA ROCHER, de la paroisse de Saint-Pie, No. 310. } marchande publique, veuve de feu Amédée Roy, Demanderesse; contre ALEXANDRE FLIBOTTE, du même lieu, Défendeur, à savoir:

Une terre située en la paroisse de Saint-Pie, district de Saint-Hyacinthe, sur le rang Grand-Saint-François, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Pie, sous les numéros vingt et vingt et un (20 et 21)—avec bâtisses, ne formant qu'une seule exploitation.

Sheriff's Sales—St. Hyacinth

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *ain d'annuler, ain de distraire, ain de charge* or other oppositions to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *ain de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court.

Canada, Province de Québec, District de St. Hyacinthe, } MADAME EMMA ROCHER, of the parish of Saint Pie, No. 310. } trader (marchande publique), widow of the late Amédée Roy, Plaintiff; against ALEXANDRE FLIBOTTE, of the same place, Defendant, to wit:

A lot of land situate in the parish of Saint Pie, district of Saint Hyacinthe, on the Grand Saint François range, known and designated on the official plan and book of reference for the said parish of Saint Pie, under numbers twenty and twenty-one (20 and 21)—with buildings, forming but one farm.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Pie, le VINGT-HUITIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le neuvième jour de février prochain.

V. B. SICOTTE, Shérif.
Bureau du Shérif, Saint-Hyacinthe, 21 novembre 1894. 4519-2
[Première publication, 24 novembre 1894.]

To be sold at the church door of the said parish of Saint Pie, the TWENTY EIGHTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the ninth day of February next.

V. B. SICOTTE, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Hyacinthe, 21st November, 1894. 4520
[First published, 24th November, 1894.]

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit, dans et pour le comté de Maskinongé, District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } **HECTOR CARON**,
No. 300. } Demandeur; contre
NESTOR BLAIS, Défendeur.

1° Une terre située en la paroisse de Saint-Paulin, concession Saint-Charles, portant le numéro trois cent trente-sept (337), du cadastre d'enregistrement pour la dite paroisse de Saint-Paulin. A la charge par l'adjudicataire du dit immeuble de payer, conjointement avec le propriétaire du numéro trois cent huit, du dit cadastre de Saint-Paulin, à Elie Blais, rentier, de la paroisse de Saint-Antoine de la Rivière du Loup, une rente viagère de soixante piastres par année, en trois paiements tous les quatre mois, suivant acte passé le 28 octobre 1892, devant N. L. Gélinas, notaire, à Saint-Léon.

2° Une portion de terre située en la même paroisse, même rang, contenant dix-huit arpents en superficie; bornée à un bout par le cordon de la concession de Renversy, côté sud-ouest, à l'autre bout par Antoine Rabouin, c'est-à-dire le pied du coteau Sauvage, en trait carré mesuré au milieu de la dite portion de terre, du côté nord par Nestor Blais pour partie, et partie par Pierre Trépanier, et au côté sud par Jacques Lesage, la dite portion de terre faisant partie du numéro trois cent trente-huit (338), du dit cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Paulin.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Paulin, le VINGT-SIXIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'avril prochain.

CHARLES DUMOULIN, Shérif.
Bureau du Shérif, Trois-Rivières, 19 décembre 1894. 4897
[Première publication, 22 décembre 1894.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit dans et pour le comté de Maskinongé, district des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } **ALBERT LAUREN-**
No. 301. } **A D E A U**, Deman-
deur; contre **ALEXIS LAUZON**, Défendeur.

Un lopin de terre situé en la paroisse de Saint-Didace, dans la concession nord-est de la rivière Maskinongé, de cent treize pieds de large sur cent

Sheriff's Sales—Three Rivers

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court in and for the county of Maskinongé, District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } **HECTOR CARON**,
No. 300. } Plaintiff; against
NESTOR BLAIS, Defendant.

1° A land situate in the parish of Saint Paulin, in the Saint Charles concession, bearing number three hundred and thirty-seven (337), of the registration cadastre for the said parish of Saint Paulin. Subject to the charge upon the purchaser of the said lot to pay, jointly with the proprietor of lot number three hundred and eight, of the said cadastre of Saint Paulin, to Elie Blais, *rentier*, of the parish of Saint Antoine de la Rivière du Loup, a life rent of sixty dollars a year, in three payments every four months, by deed passed on the 28th of October, 1892, before N. L. Gélinas, notary, at Saint Léon.

2° A part of a land situate in the same parish, same range, containing eighteen arpents in superficies; bounded at one end by the division line of the concession of Renversy, on the south west side, at the other end by Antoine Rabouin, that is to say at the foot of Côteau Sauvage, by rectangular line measured in the middle of the said part of land, on the north side partly by the said Nestor Blais and partly by Pierre Trépanier, and on the south side by Jacques Lesage, being part of lot number three hundred and thirty-eight (338), of the said cadastre.

To be sold at the church door of the parish of Saint Paulin, on the TWENTY SIXTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of April next.

CHARLES DUMOULIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Three Rivers, 19th December, 1894. 4898
[First published, 22nd December, 1894.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court in and for the county of Maskinongé, district of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } **ALBERT LAUREN-**
No. 301. } **A D E A U**, Plaintiff;
against **ALEXIS LAUZON**, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint Didace, in the concession north east of the river Maskinongé, of one hundred and thirteen feet in width by one

pieds de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant en front à une rue projetée, aboutissant en profondeur à Edmond Hamelin, au nord d'un côté au chemin public, et de l'autre côté au sud-est au révérend Théophile Joyal, prêtre, curé de la dite paroisse de Saint-Didace, ou ayant cause—avec une maison et autres bâties dessus érigées, connu et désigné comme faisant partie du lot sept cent cinquante huit (758), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Didace.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Didace, le VINGT-CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 19 décembre 1894. 4895
[Première publication, 22 décembre 1894.]

MANDAT DU CURATEUR.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir :) N RE JOSEPH CHAR-
No. 18.) RETTE, Failli; et
ANTONIO ACHILLE LEDUC, Curateur.

1° Une terre située dans le dix-septième rang du canton de Maddington, contenant quatre acres et demi de largeur sur vingt-huit acres de profondeur, plus ou moins, bornée au sud à Hyacinthe Charrette, et au nord à la route du quatrième rang du dit canton ; laquelle terre porte le numéro un, du dit 17e rang du dit canton, et le numéro cent dix (110), du cadastre du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Marie de Blanford ; à en distraire : 1° Un emplacement d'un demi-arpent sur trois quarts d'arpent, appartenant à Joseph Toutant ; 2° Un emplacement d'un demi-arpent sur trois quarts d'arpent, appartenant à Louis Champoux, plus un emplacement appartenant à Charles Marchand.

2° Un terrain situé dans le seizième rang du dit canton, connu comme faisant partie des numéros cent cinquante-neuf et cent soixante, du cadastre du comté de Nicolet, pour la dite paroisse de Sainte-Marie de Blanford, contenant environ trois arpents en superficie ; borné de tous côtés par Noël Beauchesne, à l'exception du côté sud-ouest où il est borné par le chemin royal—avec un moulin à scies et à moudre le grain, et une maison dessus érigés. Le dit terrain sujet à un droit de passage en faveur du dit Noël Beauchesne et ses représentants.

3° Une terre faisant partie du lot de terre numéro cent cinquante-trois (153), du dit cadastre pour la paroisse de Sainte-Marie de Blanford, étant la moitié sud latérale et longitudinale du dit lot No. 153, du dit cadastre, situé dans le seizième rang du canton de Maddington, de deux arpents et un quart de largeur sur la profondeur du dit rang ; bornée au nord-ouest au chemin du 17e rang du dit canton et au sud-est au chemin du 16e rang du dit canton, au sud à Noël Beauchesne, et au nord à Ludger Larivière.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marie de Blanford, le VINGT-SIXIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit mandat rapportable le sixième jour de février prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 21 novembre 1894. 4533-2
[Première publication, 24 novembre 1894.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Québec.
Trois-Rivières, à savoir :) ELZEAR PLEAU,
No. 2585.) Demandeur ; contre
JOSEPH ADOLPHE GARNEAU ET NEMEZE
GARNEAU, tous deux de la cité de Québec, en
leur qualité d'exécuteurs testamentaires à la succes-

hundred feet in depth, the whole more or less ; bounded in front by a projected street, in rear by Edmond Hamelin, to the north on one side by the public road, and on the other side to the south east by the reverend Théophile Joyal, parish priest of the said parish of Saint-Didace, or his representatives—with a house and outbuildings thereon erected, known and designated as forming part of lot number seven hundred and fifty-eight (758), on the official plan and book of reference of the said parish of Saint-Didace.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Didace, on the TWENTY-FIFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-eighth day of February next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 19th December, 1894. 4856
[First published, 22nd December, 1894.]

CURATOR'S WARRANT.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit :) N RE JOSEPH CHAR-
No. 18.) RETTE, Insolvent ; and
ANTONIO ACHILLE LEDUC, Curator.

1° A land situate in the seventeenth range of the township Maddington, containing four acres and a half in width by twenty eight acres in depth, more or less ; bounded to the south by Hyacinthe Charrette, and on the north by the by-road of the fourth range of the said township ; said land being number one, of the said 17th range of the said township, and number one hundred and ten (110), of the cadastre of the county of Nicolet, for the parish of Sainte Marie de Blanford ; reserving therefrom : 1° A lot of one-half arpent by three-quarters of an arpent, belonging to Joseph Toutant ; 2° A lot of one-half arpent by three-quarters of an arpent, belonging to Louis Champoux, also a lot belonging to Charles Marchand.

2° A land situate in the sixteenth range of the said township, known as forming part of numbers one hundred and fifty-nine and one hundred and sixty, of the cadastre of the county of Nicolet, for the said parish of Sainte Marie de Blanford, containing about three arpents in area ; bounded on all sides by Noël Beauchesne, except on the south west side where it is bounded by the Queen's highway—with a saw-mill and a grist-mill and a house thereon erected. Said lot being subject to a right of passage in favor of the said Noël Beauchesne or representatives.

3° A land forming part of lot of land number one hundred and fifty-three (153), of the said cadastre for the parish of Sainte Marie de Blanford, being the south lateral and longitudinal half of said lot No. 153, of the said cadastre, situate in the sixteenth range of the township of Maddington, of two arpents and one quarter in width by the depth of the said range ; bounded on the north west by the road of the 17th range of the said township, and on the south east by the road of the 16th range of the said township, on the south by Noël Beauchesne, and on the north by Ludger Larivière.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Marie de Blanford, on the TWENTY-SIXTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said warrant returnable the sixth day of February next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 21st November, 1894. 4534
[First published, 24th November, 1894.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Québec.
Three Rivers, to wit :) ELZEAR PLEAU, Plain-
No. 2585.) tiff ; against JOSEPH
ADOLPHE GARNEAU AND NEMEZE GAR-
NEAU, both of the city of Québec, in their quality
of testamentary executors to the estate of the late

sion de feu Jean Baptiste Garneau, en son vivant de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, médecin, Défendeurs.

Un emplacement situé en la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, connu et désigné sous le numéro trois cent quatre (304), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, contenant soixante et quatre pieds de large sur environ cent soixante et huit de profondeur—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, le VINGT-NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de janvier prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 24 octobre 1894. 4047-3
[Première publication, 27 octobre 1894.]

Jean Baptiste Garneau, in his lifetime of the parish of Sainte Anne de la Pérade, physician, Defendants.

A lot situate in the parish of Sainte Anne de la Pérade, known and designated as number three hundred and four (304), of the official plan and book of reference of the parish of Sainte Anne de la Pérade, containing sixty-four feet in width by about one hundred and sixty-eight in depth—with the buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Anne de la Pérade, on the TWENTY-NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventeenth day of January next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 24th October, 1894. 4043
[First published, 27th October, 1894.]

Avis Divers

Province de Québec, }
District de Beauharnois. } *Cour Supérieure.*
No. 1352.

Madame Monique Monakey, du village de Saint-Stanislas de Kostka, district de Beauharnois, épouse commune en biens de Edouard Collette, du même lieu, a intenté, ce jour, une action en séparation de biens contre ce dernier.

ARTHUR PLANTE,
Avocat de la demanderesse.

Valleyfield, 14 novembre 1894. 4433 5

Miscellaneous Notices

Province of Quebec, }
District of Beauharnois. } *Superior Court.*
No. 1352.

Madame Monique Monakey, of the village of Saint Stanislas de Kostka, district of Beauharnois, wife common as to property of Edouard Collette, of the same place, has, this day, instituted an action for separation of property against the latter.

ARTHUR PLANTE,
Attorney for plaintiff.

Valleyfield, 14th November, 1894. 4434

Avis de Faillites

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Dougall & Lanton, de Montréal, Faillis.

Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé dans cette affaire et sera sujet à objection jusqu'au dixième jour de janvier 1895, après laquelle date les dividendes seront payés.

JOSEPH R. FAIR,
Curateur.

Bureau de Denoon & Fair,
Temple Building.
Montréal, 19 décembre 1894. 4927

AVIS DE CESSION.

Avis est par le présent donné que A. H. Falardeau, marchand général, de Saint-Colomban de Sillery et Ancienne Lorette, a fait cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers le 19 courant au bureau du protonotaire pour le district de Québec, le tout conforme à la loi et ses amendements.

NAP. MATTE,
Gardien provisoire.

Bureau : 75, rue Saint-Pierre.
Québec, 20 décembre 1894. 4921

Province de Québec, }
District de Richelieu. }

Avis est par les présentes donné, que dans la cause No. 3916, devant la cour supérieure du district de Richelieu, le soussigné, Louis M. Blondin, notaire, de la paroisse Saint-François du Lac, dans le dit district, a été nommé curateur aux biens et effets de Edmond Gagnon, charretier et commerçant, du village de Pierreville, dit district, failli.

Les créanciers du failli sont requis de produire leurs réclamations dans les trente jours d'aujourd'hui.

L. M. BLONDIN,
Curateur.

Saint-François du Lac,
30 novembre 1894. 4923

Bankrupt Notices

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Dougall & Lanton, of Montreal, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter, open to objection until the tenth day of January, 1895, after which dividend will be paid.

JOSEPH R. FAIR,
Curator.

Office of Denoon & Fair,
Temple Building.
Montreal, 19th December, 1894. 4928

NOTICE OF ASSIGNMENT.

Notice is hereby given that A. H. Falardeau, general merchant, of Saint Colomban de Sillery and Ancienne Lorette, has, on the 19th instant, made a judicial abandonment of all his assets for the benefit of his creditors, at the protonotary's office of the district of Quebec, the whole according to the law and its amendments.

NAP. MATTE,
Provisional guardian.

Office : 75, Saint Peter street.
Quebec, 20th December, 1894. 4922

Province of Quebec, }
District of Richelieu. }

Notice is hereby given that, in the cause No. 3916, before the superior court of the district of Richelieu, the undersigned, Louis M. Blondin, notary, of the parish of Saint François du Lac, in the said district, has been appointed curator to the estate of Edmond Gagnon, carter and trader, of the village of Pierreville, said district, insolvent.

The creditors of the insolvent are required to file their claims within thirty days from date.

L. M. BLONDIN,
Curator.

Saint François du Lac,
30th November, 1894. 4924

**Index des avis paraissant une première fois
dans la "Gazette Officielle".—No. 51**

**Index of notices appearing for the first time
in the "Official Gazette".—No. 51**

	Pages
ANNEXION DE MUNICIPALITÉ :	
Annexer à la paroisse de Sainte-Thérèse partie du village de Sainte-Thérèse....	2762
BARREAU :	
Examen. — District de Montréal.....	2770
CERCLES AGRICOLES :	
Divers	2762
FAILLIS :	
<i>Cession :</i>	
Falardeau	2801
Kerr.....	2776
St. Amour.....	2779
<i>Dividende :</i>	
Brisson.....	2777
Dougall <i>et al</i>	2801
Fortier	2778
Gaudry <i>et al</i>	2777
Geoffrion.....	2775
Maloney.....	2779
The New-York Piano Co.....	2778
<i>Nomination de curateur :</i>	
Barrington & Sons.....	2777
Cadorette.....	2779
Gagnon.....	2801
Gaucher.....	2778
Gobeil.....	2779
Héroux.....	2776
Hoerner.....	2776
Julien.....	2777
Labossière.....	2778
Lafrenière.....	2776
Marchand.....	2778
Marcotte.....	2775
Plamondon.....	2777
LETRES PATENTES, DEMANDE DE :	
La Compagnie Manufactur. de Pianos Thos. F. G. Foisy.....	2769
La Cie de Prêts Mobiliers.....	2768
LETRES PATENTES ÉMISES :	
Cie de l'Union Libérale de Québec.....	2762
L'Association Athlétique des Amateurs de Saint-Hyacinthe	2761
Temple Electric Co.....	2762
The Standard Boot Co.....	2762
MEMBRE ÉLU :	
F. X. Lemieux.....	2757
NOMINATIONS :	
<i>Commissaires d'écoles :</i>	
Saint-Adolphe d'Howard.....	2757
<i>Commissaire en vertu art. 30 c. p. c. :</i>	
Tasmania.....	2758

	Pages
MUNICIPALITY ANNEXED :	
To annex to the parish of Sainte Thérèse part of the village of Sainte-Thérèse...	2762
BAR :	
Examination.—District of Montreal.....	2770
FARMERS' CLUBS :	
Divers	2762
INSOLVENTS :	
<i>Assignment :</i>	
Falardeau	2801
Kerr.....	2776
St. Amour.....	2779
<i>Dividend :</i>	
Brisson.....	2777
Dougall <i>et al</i>	2801
Fortier	2778
Gaudry <i>et al</i>	2777
Geoffrion.....	2775
Maloney.....	2779
The New-York Piano Co.....	2778
<i>Appointment of curator :</i>	
Barrington & Sons.....	2777
Cadorette.....	2779
Gagnon.....	2801
Gaucher.....	2778
Gobeil.....	2779
Héroux.....	2776
Hoerner.....	2776
Julien.....	2777
Labossière.....	2778
Lafrenière.....	2776
Marchand.....	2778
Marcotte.....	2775
Plamondon.....	2777
LETTERS PATENT, COMPANY APPLYING FOR :	
The Thos. F. G. Foisy Pianos Manufac- turing Co.....	2769
La Cie de Prêts Mobiliers.....	2768
LETTERS PATENT GRANTED :	
Cie de l'Union Libérale de Québec	2762
L'Association Athlétique des Amateurs de Saint Hyacinthe	2761
Temple Electric Co.....	2762
The Standard Boot Co.....	2762
MEMBER ELECTED :	
F. X. Lemieux.....	2757
APPOINTMENTS :	
<i>School Commissioners :</i>	
Saint Adolphe d'Howard.....	2757
<i>Commissioner under art. 30, c. c. p. :</i>	
Tasmania.....	2758

PROCLAMATION :

Partie de Saint-Alban annexée à Saint-Gilbert..... 2758

REGLES DE COUR :

Merchants Bank of Canada vs. Scott 2780

SÉPARATION DE BIENS :

Dme Guay vs. Lemieux..... 2769

TERRES DE LA COURONNE :

Avis de cancellation, etc. :

Clyde..... 2760
 Garthby..... 2760
 Marston..... 2759
 Whitton..... 2759
 Canton Hamilton..... 2761
 " Bungay..... 2761
 " Demers..... 2761
 " Buckland..... 2761
 " Mailloux..... 2761
 " Bellechasse..... 2761
 " Joliette..... 2761
 " Wexford..... 2761

VENTES, FAILLITE

Boucher..... 2780

VENTES PAR LES SHERIFFS :

BEAUHARNOIS :

De Martigny vs. Daoust..... 2781
 Thibault vs. Lalonde..... 2782

IBERVILLE :

Crédit Fonc. Fr. Canadien vs. Charron.. 2783

KAMOURASKA :

Deschêne vs. Beaulieu..... 2785

MONTREAL :

Corporation Ville de la Côte Saint-Paul
 vs. Dme McCabe..... 2786
 Théoret vs. Paquet..... 2786

QUÉBEC :

Cité de Québec vs. Blouin..... 2790
 Cité de Québec vs. Clusiau..... 2790
 Cité de Québec vs. Dme Perrault..... 2791
 Joseph *et al* vs. Croteau..... 2791

RICHELIEU :

Banque J. Cartier vs. Pinard *et al*..... 2794
 Poirier vs. Boisvert..... 2794

SAINT-FRANÇOIS :

Corp. Cité de Sherbrooke vs. Dewhirst.. 2796

TROIS-RIVIÈRES :

Caron vs. Blais..... 2799
 Laurendeau vs. Lauzon..... 2799

PROCLAMATION :

Part of Saint Alban annexed to Saint-Gilbert..... 2758

RULES OF COURT :

Merchants Bank of Canada vs. Scott 2780

SEPARATION AS TO PROPERTY :

Dme Guay vs. Lemieux..... 2769

CROWN LANDS :

Notice of cancellation, etc. :

Clyde..... 2760
 Garthby..... 2760
 Marston..... 2759
 Whitton..... 2759
 Township Hamilton..... 2761
 " Bungay..... 2761
 " Demers..... 2761
 " Buckland..... 2761
 " Mailloux..... 2761
 " Bellechasse..... 2761
 " Joliette..... 2761
 " Wexford..... 2761

SALES IN INSOLVENCY :

Boucher..... 2780

SHERIFFS' SALES :

BEAUHARNOIS :

De Martigny vs. Daoust..... 2781
 Thibault vs. Lalonde..... 2782

IBERVILLE :

Crédit Fonc. Fr. Canadien vs. Charron.. 2783

KAMOURASKA :

Deschêne vs. Beaulieu..... 2785

MONTREAL :

Corporation Town of Côte Saint Paul vs.
 McCabe..... 2786
 Théoret vs. Paquet..... 2786

QUEBEC :

City of Quebec vs. Blouin..... 2790
 City of Quebec vs. Clusiau..... 2790
 City of Quebec vs. Dme Perrault..... 2791
 Joseph *et al* vs. Croteau..... 2791

RICHELIEU :

Banque J. Cartier vs. Pinard *et al*..... 2794
 Poirier vs. Boisvert..... 2794

SAINT FRANCIS :

Corp. City of Sherbrooke vs. Dewhirst.. 2796

THREE RIVERS :

Caron vs. Blais..... 2799
 Laurendeau vs. Lauzon..... 2799

